

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2014

Procès-verbal

Version intégrale



**Hyères**  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SÉANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1  
A LA DELIBERATION N° 53

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT ET UN NOVEMBRE ,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Veronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA, Monsieur Eric FELTEN

ABSENTS :

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame Nathalie PEBEREL à Madame Floriane MONTENAY, Madame Julie LUCIANI à Monsieur Florent BACCI, M. Michel PELLEGRINO à Madame Karine TROPINI

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 14 Novembre 2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bien, je vous souhaite la bienvenue. La séance est ouverte. Et je vais demander à Monsieur MARGOUET de procéder à l'appel.

Monsieur Olivier MARGOUET procède à l'appel.

Bien, merci beaucoup. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Florent BACCI. S'il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **APPROBATION des Procès-Verbaux des séances du 12 septembre 2014 (transmis par courrier le 9 octobre) et du 3 octobre 2014**

Vous avez reçu les procès-verbaux des séances du 12 septembre et du 3 octobre. Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observations, ces procès-verbaux sont donc adoptés.

### **ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **QUESTION ORALE du groupe « Agir pour HYERES »**

Je voudrais, mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour, mettre au premier point de nos réflexions la situation actuelle sur les quartiers difficiles et notamment sur le Val des Rougières. Cela correspond d'ailleurs à un souhait conjoint exprimé par Monsieur SEEMULLER, qui m'avait fait parvenir une question écrite, auxquelles on répond en général en fin de Conseil, mais je souhaite vraiment que ce problème soit abordé dès l'entrée. S'il le souhaite, je peux lire la lettre. Monsieur SEEMULLER ? Ou on passe directement à la situation que je voudrais évoquer ?

La situation en matière de quartiers difficiles est particulièrement difficile dans notre commune. Le problème initial est venu de la réforme du CUCS, les nouveaux critères définis par le Ministère, fondés sur le revenu social moyen dans les quartiers, ayant contribué à ce que les quartiers des Maurels, des Bosquets et de la Blocarde ne soient plus couverts par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, avec les problèmes que cela comporte. Il n'y a donc plus ce financement de l'État et cela impose à la Commune de se substituer.

Deuxième problème que vous connaissez, c'est le problème d'un quartier qui reste éligible, qui est le problème du Val des Rougières. Et je voudrais rappeler que le quartier du Val des Rougières a subi des atteintes ces derniers temps. Avant même ces événements que l'on connaît que je vais rappeler qu'il y a eu le problème d'AACS, une association tout à fait exemplaire issue du Val des Rougières et qui depuis vingt ans exerçait une influence tout à fait fondamentale. AACS, pour des raisons diverses mais, notamment parce que les financements divers n'arrivaient pas en temps utile, parfois avec plus d'un an de retard – et bien entendu je ne parle pas des financements de la Municipalité, quelle qu'elle soit, qui a toujours accompli son devoir en temps normal – a décidé de fermer. Au-delà de la difficulté sur les missions d'AACS que cela emportait, c'est un symbole qui tombait. Il a donc fallu parer à cette difficulté.

Deuxième élément, toujours dans les associations, l'association APS Club des Jeunes, dont on connaît le rôle tout à fait éminent en matière de médiation, d'intégration des jeunes adultes en difficulté, est en difficulté. Je sais que d'autres que moi – je parle notamment des Conseillers Généraux – sont vigilants sur le sujet. Mais à plusieurs reprises, j'ai rencontré le Directeur Général des Services du Conseil Général et c'est vrai qu'il faut absolument sauver les moyens qui risqueraient d'être supprimés à APS, ce qui rendrait encore la tâche plus difficile.

Troisième élément au moment où cela se produisait, mais au moment aussi où un moment d'espérance pouvait naître au Val des Rougières, on a connu l'assassinat qui s'est produit devant la salle des jeunes de façon un peu provocatrice, puisqu'il s'est produit devant l'ensemble des personnes qui – j'étais présent – participaient à une réunion pour entériner la disparition d'AACS, mais dans un moment, je dirais, plutôt positif néanmoins... les enfants, les mamans du Val des Rougières. Et cet assassinat, je crois, a démontré que les difficultés que l'on dénonçait n'étaient pas des difficultés formelles.

Et dans ce contexte-là, nous apprenons aujourd'hui les risques que peuvent connaître aujourd'hui deux écoles de notre commune, entre autres, qui sont couvertes par la procédure de ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire). Je pense au collège Marcel Rivière et je pense à l'école Excelsior puisque le Rectorat est en train, en se fondant sur des statistiques, de réfléchir dans le cadre du département à la suppression de la ZEP sur la Ville d'Hyères, ce qui après la disparition d'AACS, après ce que je viens de rappeler, serait un des derniers repères et un des derniers totems qui disparaîtrait sur ces quartiers.

Avant, d'aller plus loin sur ce sujet qui est central aujourd'hui et sur lequel nous voulons vraiment mobiliser l'ensemble des élus et j'ai même envie de dire l'ensemble de la Ville d'Hyères, je voudrais rappeler ce que nous avons essayé de faire et ce que nous faisons après que ces événements se soient produits.

Nous avons d'abord essayé, avec les associations existantes – je pense au Relais Culturel, à APS, à Massillon – de pallier la disparition d'AACS, notamment en matière de soutien scolaire, et je crois qu'aujourd'hui ce champ va pouvoir être couvert.

Deuxième obligation que nous avons, c'était de mobiliser Var Habitat, et je remercie d'ailleurs sa représentante d'être présente, dans la mesure où Var Habitat est tout à fait essentiel au Val des Rougières puisqu'il est le gestionnaire social de tous les logements et qu'il y a des difficultés que l'on connaît, à la fois des difficultés objectives et des difficultés pour qu'il puisse assurer les missions qui sont les siennes. Je suis très heureux d'indiquer qu'après une réunion que nous avons eue, il y a la volonté de Var Habitat de pratiquer désormais un partenariat renforcé. Var Habitat qui s'est engagé sur le nettoyage des façades sur la Résidence Mataffe, sur le déploiement d'une campagne pluriannuelle de remise en peinture des cages d'escalier des bâtiments du Val des Rougières, des petits bâtiments, de remise en état des portes d'entrée détériorées et de l'interphone, et aussi, et j'ai failli dire surtout, au recrutement d'un gardien supplémentaire sur le quartier. C'est très important, il ne faut pas que les locataires du Val des Rougières se sentent là aussi un peu abandonnés. Et j'ai même indiqué à Var Habitat que nous sommes prêts, lorsque leurs interventions sont complexes au niveau de l'accueil qui pourrait leur être réservé, à les faire accompagner par nos services.

Troisième élément, c'est tout un ensemble de mesures que la Commune a décidées visant à montrer que ce dont nous avons besoin au Val des Rougières, ce n'est pas d'un dépassement par tranche, mais beaucoup plus de ce qui pourrait s'apparenter un à Plan Marshall : renforcement de la vidéoprotection, et l'État nous a assurés de sa contribution ; gestion communale des locaux associatifs du Val des Rougières – nous demandons au Val des Rougières de louer les locaux à la Commune et non pas de façon dispersée, pour pouvoir les redistribuer de façon polyvalente aux différentes associations ou intervenants ; implantation à côté de la salle des fêtes d'un point d'information républicain, d'un point d'information municipal, d'une police municipale. Il faut absolument que l'État républicain soit présent au Val des Rougières, pas simplement pour assurer la sécurité mais aussi pour rassurer. Et je regrette que la proposition que nous avons faite à la police nationale n'ait pas été retenue, même si la police nationale s'est engagée à être beaucoup plus présente et à multiplier les opérations au Val des Rougières. Mais malgré cette décision que je ne critique pas, que je ne commente pas, mais que je suis bien obligé de constater, la police municipale sera présente dans ce point d'accueil républicain. Des travaux d'embellissement. Nous avons la volonté de réhabiliter, je l'ai dit, la salle des fêtes de façon globale, d'assurer devant les commerces des initiatives économiques intéressantes émanant des habitants du Val des Rougières. Nous avons la volonté de créer une petite terrasse devant les deux commerces qui sont apparus. On a fait tout un ensemble de détails : du marquage au sol, les trottoirs, on va poser des ralentisseurs, on va faire des enrobés, des travaux d'espaces verts, des plantations, etc., etc. Il faut que le Val des Rougières soit traité au moins autant que les autres quartiers compte tenu des problèmes qu'il a. Je crois qu'au-delà de l'amélioration du quartier, c'est le signal qui est envoyé qui est tout à fait fondamental.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la façon dont nous prenons nos responsabilités en la matière. Mais il faut, si Var Habitat se mobilise davantage, si la police nationale décide, et c'est absolument nécessaire, de s'engager au-delà de ce qu'elle a fait jusqu'à aujourd'hui, même si ce qu'elle a fait peut être salué... Il faut d'ailleurs qu'elle ne s'intéresse pas trop aux statistiques. Dans une réunion du CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, que j'ai tenu uniquement sur le Val des Rougières, j'ai entendu quelque part que finalement, le problème n'était pas aussi aigu qu'on pouvait l'imaginer parce que le Val des Rougières ne représentait que 5 % de la population totale de la commune – et alors ? – et là je vous demande de ne pas sourire – les statistiques de délinquance au Val de Rougière étaient inférieures à ce qu'elles étaient ailleurs puisqu'il y avait très peu de cambriolages et de vols à la tire. J'ai essayé d'expliquer qu'en général, on allait voler dans les quartiers huppés et que l'on partait des quartiers défavorisés, et que c'était rarement l'inverse qui se produisait. Tout cela pour dire que quand on a une approche mécanique, administrative et statistique de certains problèmes, on fait faux. Et j'ai donc relevé cette incongruité. Mais enfin, la police nationale a décidé de s'engager. Et la Commune, au niveau financier, pour pallier à la disparition du CUCS dans deux quartiers ou trois quartiers, va également s'engager et y compris au Val des Rougières.

Là aussi, les statistiques sont cruelles. Il faut quand même savoir pourquoi le CUCS a disparu à la Blocarde, aux Bosquets et surtout aux Maurels. C'est parce que la définition de la Politique de la Ville désormais, c'est le revenu par habitant de la zone. Et j'accuse Monsieur POLITI et ses prédécesseurs, je mets des guillemets, d'avoir réalisé des prestations de qualité autour des Maurels, ce qui bien entendu, lorsqu'on parle de territoire, a augmenté le revenu moyen et a fait disparaître le CUCS. On nous demande la mixité sociale, on nous demande d'améliorer l'environnement et ça coûte la disparition des aides de l'État et du CUCS.

Nous verrons que nous sommes pratiquement dans la même contradiction pour les écoles dont nous allons maintenant parler puisque vous savez en effet – et bien entendu je donnerai la parole à chacun et je vous proposerai une motion au terme de ce débat – vous savez en effet que le Rectorat est en train d'étudier les affectations sur l'Académie de Nice, donc sur les Alpes-Maritimes et le Var, des zones d'éducation prioritaire et qu'assez curieusement, au moment où une zone prioritaire supplémentaire est créée dans l'Académie, le danger se précise sur la suppression de la ZEP du collège Marcel Rivière et donc, parce que désormais on raisonne en réseau, sur l'école Excelsior dont je salue le directeur et je salue également les enseignants de Marcel Rivière.

Cela n'est pas acceptable et je crois qu'ici personne ne peut l'accepter, mais je voudrais vous dire le raisonnement, me semble-t-il, qui doit être fait. Les statistiques sont une chose, la réalité en est une autre. On ne peut pas avoir la volonté d'une politique pour améliorer le climat social, améliorer la situation dans le cadre d'une Politique de la Ville, et ensuite répartir secteur par secteur, administration par administration, Ministère par Ministère. Pourquoi a-t-on une difficulté dans le cadre de la ZEP Marcel Rivière ? Parce qu'ils sont exemplaires. Parce qu'ils ont répondu à la nécessité et à la proposition qui leur était faite, par exemple, d'améliorer la mixité sociale dans l'école. Et donc ont été créées des classes sportives qui bien entendu ne relèvent pas obligatoirement des enfants du Val des Rougières, mais qui permettent dans cette école d'avoir un climat tout à fait particulier qui élève la qualité de l'ensemble de l'enseignement et donne une espérance. Le seul problème, c'est qu'ensuite quand on regarde quel est le pourcentage de boursiers, quel est le pourcentage de revenus bas, eh bien les critères nuisent, c'est-à-dire que le mieux est l'ennemi du bien, c'est-à-dire qu'en satisfaisant une obligation ou en tous les cas une proposition de l'État d'un côté, eh bien on supprime la possibilité de l'autre. Il serait quand même paradoxal de considérer que si demain on supprimait ces classes sportives, eh bien la ZEP pourrait être maintenue. Mais que si d'aventure on les maintenait, le critère ferait qu'elle risquerait de disparaître.

C'est pourquoi, avant de vous donner la parole, je crois qu'il faut vraiment insister sur cette idée suivante : certes, c'est de la compétence de Madame le Recteur de prendre une décision, mais cette décision, c'est une décision qui doit être prise par le Premier Ministre parce que c'est le seul qui a la vision globale de la politique sur les quartiers difficiles. Et on ne peut pas avoir une décision en matière d'association, une décision en matière de logement, une décision en matière d'éducation, une décision en matière de citoyenneté, étant bien entendu que chaque critère pris individuellement peut être fondé, mais que pris collectivement ils sont contradictoires et aboutissent à des difficultés.

Je voudrais vous dire d'ailleurs que ce point de vue, mais bien sûr cela ne sera pas répété, est partagé par Monsieur le Préfet. C'est-à-dire qu'il est totalement conscient des risques que pourrait faire courir aux autres aspects de la Politique de la Ville, aux autres stratégies qui sont menées, la décision ponctuelle, prise de façon ponctuelle éventuellement légitime, qui pourrait atteindre l'école Marcel Rivière et Excelsior.

Je crois donc qu'il faut imposer et militer pour que la décision qui soit prise soit prise dans une vision globale et non pas dans une vision rétrécie. C'est pourquoi je vous proposerai tout à l'heure de cosigner avec moi un courrier non pas à Madame le Recteur, qui en aura copie ; non pas même à Monsieur le Préfet, qui en aura copie ; non pas à un Ministre ponctuel, mais au Premier Ministre parce que le problème de la Ville et de la Politique de la Ville et des quartiers défavorisés est un problème global et non pas à découper en tranches plus ou moins fines que je ne qualifierai pas.

Voilà, si vous voulez, la situation dans laquelle nous sommes. Je la résume en disant : au moment où la situation est compliquée, elle est d'autant plus compliquée que nous sommes à Hyères, ce qui peut vous paraître un paradoxe au départ, mais un grand penseur que certains vénèrent disait que la paupérisation relative était plus difficile que la paupérisation absolue. C'est-à-dire quand vous avez un quartier difficile dans une ville qui a tous les atouts et les attraits que nous connaissons à Hyères, le contraste peut être encore plus douloureux que quand il y a une homogénéité, certes contestable mais néanmoins constatée. Je crois qu'au moment où il faut essayer de mettre en place de façon très collective un Plan Marshall pour le Val des Rougières mais aussi par effets induits pour l'ensemble de la Commune, puisque les problèmes que l'on pourrait trouver ici induiraient des problèmes là, nous devons nous élever collectivement contre certains aspects. Et je ne critique pas les personnes, je ne critique même pas un Ministère, mais j'attire l'attention de l'État sur le fait que la somme des initiatives rationnelles, disent les économistes, peut aboutir à une décision collective irrationnelle, et ce serait en l'occurrence le cas.

Voilà, mes chers collègues, l'introduction que je voulais faire mais je vous donne bien entendu la parole.

Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, merci. Juste une petite réflexion, elle vaut ce qu'elle vaut, mais qui va donner au moins le tempo. On se pose la question, nous et certains de nos concitoyens, si Hyères n'avait pas subi depuis un certain temps une forme de séisme, je ne sais lequel, qui le réduirait à devenir Hyères Val des Rougières. Le Val des Rougières est au cœur de tous les débats depuis les différents Conseils Municipaux qui se succèdent. On prend acte effectivement de ce que vous avez dit. Mais beaucoup de nos concitoyens se demandent quand même s'il n'y aurait pas, entre guillemets, un excès, je dirais, d'intérêt pour un quartier de la ville plus que pour un autre.

Voilà, c'était juste pour rebondir sur vos propos, tout en prenant acte bien évidemment des différentes difficultés que vous avez évoquées.

En ce qui concerne ce dossier, on en parlera tout à l'heure, de ZEP, nous avons découvert dans la presse hier le problème. Nous en reparlerons au moment de la motion.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Ce que je voulais vous dire, dans une métaphore qui bien entendu est à mettre entre guillemets, c'est : « quand il y a un cancer, il y a des métastases ». Et le problème du Val des Rougières n'est pas un problème ponctuel au Val des Rougières. Les difficultés ne sont pas, ne concernent pas que les habitants du Val des Rougières.

Et puis la deuxième réflexion, c'est que quand on est Maire d'une Commune, on a en charge toute la communauté et les effets directs et indirects doivent être pris en compte et tous les habitants traités de la même façon. Aujourd'hui, il y a un problème tout à fait particulier qui intéresse donc directement le Val des Rougières mais aussi l'ensemble de la Commune, et je crois donc que votre analyse mériterait de ce point de vue d'être révisée.

Monsieur SEEMULLER ? Monsieur POLITI ?

**M. POLITI** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, en ce qui concerne le classement en ZEP de l'école Excelsior et du collège Marcel Rivière, nous nous joindrons bien entendu à l'unanimité qui me semble nécessaire autour de ce dossier. J'ose espérer que cette notion, cette motion pardon, aura une certaine utilité parce que si j'en juge par le nombre de motions que nous avons eues au cours des années précédentes, et je dirai presque décennies, nous avons votées au sein de cette noble assemblée, souvent ces motions malheureusement sont restées lettre morte auprès des services de l'État et ceci est bien regrettable.

Je tiens à préciser d'autre part qu'en tant que Conseiller Général, j'ai sollicité le Président Horace LANFRANCHI afin que de son côté il appuie lui aussi cette demande, même si chacun sait que le Département n'est en charge que de la construction et l'entretien de ces établissements, mais il est normal que nous portions aussi un intérêt à la politique éducative de ces établissements.

Donc, ce qui aujourd'hui est une économie sur le papier risque demain, je le pense, de coûter beaucoup plus cher. Et c'est d'autant plus une décision qui est symbolique, qui est d'autant plus forte alors que le Val des Rougières, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, semble connaître une recrudescence dans ses problèmes et que William SEEMULLER vous a saisi de cette question il y a quelques jours.

Donc en ce qui concerne ce quartier, il me revient deux souvenirs.

Le premier, c'est celui du 31 décembre 2012 où j'ai passé aux côtés des forces de l'ordre la soirée à être le témoin de nombreux incidents et de nombreux actes d'incivisme. Et puis en 2008, j'avais souhaité que le Comité Vacances et Loisirs, qui avait en charge à l'époque la gestion du périscolaire, se mette à gérer l'école du Val des Pins avec un accueil sur Excelsior. Résultat : personne n'y est allé. Je crois que c'est ici en fait une remarque symptomatique du mal-être qui règne là-haut.



Je pense que nous sommes tous d'accord, et vous l'avez dit tout à l'heure : il faut que la continuité républicaine s'exerce sur ce quartier et je pense qu'une réponse forte, ferme est nécessaire. Donc vous avez parlé de l'ouverture d'un point d'accès. J'y souscris bien sûr totalement. Vous avez parlé de la présence de la police municipale sur le quartier, j'y souscris aussi avec un bémol : seront-ils là la nuit ? Mais enfin on verra. Mais je suis aussi d'accord avec vous pour dire qu'il serait indispensable que la police nationale elle aussi ait enfin...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Accomplisse.

**M. POLITI** : S'accomplisse, pardon, accomplisse les missions qui lui sont dévolues. Et sur ce sujet, j'ai travaillé à l'époque avec Fabrice WERBER, votre directeur de la sécurité, et je sais qu'il saura mettre toute sa compétence et quelle que soit la Municipalité en place.

Mais au-delà des missions de prévention qui sont nécessaires, il faut constater et assister – nous sommes unanimement d'accord – au désengagement de l'État, qui est spécialiste des grandes réunions, et vous devez les connaître comme je les ai connues en son temps, où on vous dit « faites ceci, faites cela », puis à la fin : « Qui va payer ? On n'a pas d'argent. Nous n'avons pas de moyens. »

C'est là que nous avons peut-être, de mon point de vue, quelques leviers qui tiennent à la spécificité géographique de ce quartier. Celui-ci, nous l'avons tous constaté, il est enclavé. Et cela est dû notamment à la configuration du territoire. Je pense que dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU que vous êtes en train de mettre en place, il conviendrait peut-être de réfléchir à savoir comment ouvrir ce quartier au reste de la ville, notamment en termes de voirie. Il faudrait aussi peut-être réfléchir, et vous l'avez un peu abordé tout à l'heure, pour ouvrir dans le cadre du PLU à créer des zones ou des mesures, des initiatives pour amener des entreprises qui seraient elles aussi génératrices d'emplois.

Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. En tous les cas, il faut, c'est vrai, ouvrir le Val des Rougières et ouvrir les cœurs. Et je crois que cela, c'est très important, de faire vivre la petite flamme qui ne s'est pas éteinte.

Monsieur SEEMULLER ?

**M. SEEMULLER** : Merci Monsieur le Maire. On va s'associer bien entendu à cette démarche, qui est une démarche qui doit rassembler l'ensemble des forces politiques. Je vous avais écrit le 25 octobre à ce sujet-là pour une question de méthode. J'ai en mémoire deux ouvrages. Le premier, c'est celui de Pierre BOURDIEU sur *La Misère du monde*, et j'invite mes collègues à le lire attentivement parce qu'il est parti d'une expérience américaine de ghettoïsation d'une partie de la société et des conséquences d'une ghettoïsation, c'est-à-dire un enfermement absolu d'un groupe d'hommes exclu de la communauté et qui finit par devenir de la barbarie.

Le second, c'est une conférence qui a été donnée avant-hier par Jean-Louis SANCHEZ qui s'appelle *La Promesse de l'autre*, qui est une forme de réponse, je dirais, humaniste en tout cas à ces problématiques d'intégration.

Pourquoi est-ce qu'on parle du Val des Rougières ? Parce qu'on parle d'Hyères. Parce qu'on parle de notre Ville et on parle d'une communauté de Hyérois qui ont bien l'intention de vivre ensemble et d'affronter ensemble, l'ensemble des problèmes auxquels on est confrontés, qu'ils soient des problèmes d'urbanisme, des problèmes d'économie, des problèmes sociaux ou des problèmes de religion et donc de laïcité. Et la démarche que nous avons entamée et sur laquelle nous restons, c'est bien de se réunir, l'ensemble des forces politiques, sociales, économiques et religieuses, et de poser un problème extrêmement complexe dans sa nature.

C'est vrai qu'on est inquiets de voir la disparition de l'association AACCS. On est aussi très inquiets de voir l'absence de mixité sociale. Et je vous invite à discuter avec le directeur de l'école Excelsior, qui est derrière vous, pour qu'il vous raconte son quotidien. On est préoccupés aussi, on l'a dit et vous l'avez souligné combien de fois, le cloisonnement de ce quartier, l'absence de transports, la difficulté pour implanter des commerces, la difficulté, je dirais, de tout ce qui peut toucher à la sécurité de la population. Et nous sommes révoltés devant un trafic qui ne se cache pas et progressivement, je dirais, un communautarisme qui s'impose.

Ce sont des questions graves qui ne sont pas seulement les problématiques hyéroises, mais qui sont d'abord les nôtres en tant que responsables. Et donc je souhaiterais, et je vous remercie en tout cas, Monsieur le Maire, de prendre cette initiative, mais peut-être d'associer plus largement l'ensemble des acteurs. C'est une réflexion que je vous fais : combien d'entre nous, autour de cette table, responsables politiques, sont d'origine musulmane et confrontés à cette réalité ? Combien sont exemplaires pour pouvoir porter à un moment donné ce dialogue nécessaire entre nous ? Et je pense que le manque de représentation de cette partie de la population nous manque cruellement. Il nous interpelle sur la manière dont la représentation doit pouvoir s'exercer. Premier champ de réflexion.

Deuxième champ de réflexion, celui sur cette décision en instance d'être prise au regard des zones d'éducation protégée. Nous étions auprès des enseignants du collège Marcel Rivière, des enseignants de l'école Excelsior, du Val des Pins, des parents d'élèves, des associations. Et je pense que chacun d'entre nous s'associe au grand danger que courent les enfants de ces quartiers. Et je voudrais me faire l'interlocuteur bien entendu de l'ensemble de ces responsables pour dire combien cette décision, de pouvoir retirer ce statut de ZEP en tout cas, parce qu'il n'y aurait plus de raison de bénéficier des mêmes efforts de la nation tant les situations sociales ont pu évoluer favorablement, peut être à haut risque pour l'avenir de ces écoles. C'est tout le travail qui a été effectué par les enseignants dans ces écoles-là qui a pu faire évoluer ces enfants et leur donner une perspective qui va être remise en cause. Ces élèves, qu'ils soient à l'école ou au collège, ont besoin d'attention, de projets, d'encadrement et de considération. Si on leur impose des classes surchargées, on les privera des moyens matériels et humains nécessaires à leur épanouissement.

Donc je souhaite, en association avec ces enseignants, signer bien sûr, et je vous invite à signer la pétition en ligne, à rejoindre leur site Facebook – je m'en fais l'interlocuteur – et bien entendu à s'associer à votre démarche, Monsieur le Maire, de signer cette lettre adressée au Premier Ministre.

Merci de votre attention.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Mes chers collègues... Oui, Monsieur FELTEN ?

**M. FELTEN** : Merci Monsieur le Maire de m'accorder la parole. Je vais être très rapide.

Donc évidemment, je vais souscrire à cette motion puisqu'on est tous effectivement solidaires sur ces questions-là et en particulier dans les quartiers dits sensibles.

Pour ma part, j'avais eu accès aux statistiques de la délinquance sur les mois de juillet/août. Je n'étais pas au CLSPD et pour cause. Néanmoins, Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois, je vous invite à vous faire re-communiquer ces chiffres par la police nationale qui en est le comptable, puisque si je me souviens bien, en vols à la tire, en juillet et en août, nous avons zéro pointé sur Hyères. Donc dès lors que la population double, voire triple, je suis très surpris que ces chiffres soient restés à zéro en juillet et en août. Donc si effectivement le CLSPD s'est déroulé sur la base de chiffres qui me semblent très suspects, peut-être faudrait-il creuser la question des statistiques de la délinquance. Par-dérrière, il y a toutes les conséquences que vous avez évoquées, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je n'ai pas dit zéro, je dis simplement que le directeur de la Sécurité Publique du Var nous a indiqué comme argument, pour ne pas trop nous inquiéter, que sur le Val des Rougières, il y avait presque moins d'actes de délinquance qu'ailleurs. Je lui ai répondu que ça me paraissait d'une évidence biblique. Voilà.

Mais pour le reste, je n'ai pas mesuré le niveau de la délinquance. Mais c'était dans la hiérarchie, il tirait argument du fait qu'il y avait moins de délinquance à l'intérieur du Val des Rougières. Je lui ai dit que c'était bien entendu normal. Voilà. C'était un peu difficile à entendre et je crois que vous partagez ce sentiment.

Madame ? Par courtoisie, Monsieur COLLET.

**Mme CARASENA** : Moi, je vais être brève, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez expliqué tout à l'heure, oui, le Val de Rougières doit être traité comme tous les autres quartiers d'Hyères. Pas moins mais pas plus. Et je remarque qu'on a commencé le débat pour la ZEP et on est arrivés entièrement sur le problème du Val des Rougières sans plus se préoccuper de cette ZEP. Pour ma part, je viens de relever sur *Var Matin* seulement que 5 % des enseignants ont fait grève, alors que c'est eux qui sont les premiers...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non Madame, je crois qu'il y a une faute de frappe. Je peux vous dire, pour avoir participé au Conseil d'Administration, l'unanimité existe là-bas bien entendu, même si je regrette qu'elle ne semble pas totalement exister ici.

Non mais écoutez, laissez *Var Matin*, je vous dis. Il y a unanimité. Enfin laissez *Var Matin*, gardez *Var Matin* ! Les autres pages. Non, vraiment, Madame. D'ailleurs, si vous voulez participer mardi après-midi, moi je serai à Paris, mais mes Adjointes seront présents à une manifestation place Clemenceau, vous verrez qu'ils seront nombreux. Je ne fais pas de pub pour la manif mais...

Monsieur COLLET ?

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, avant de laisser la parole à ma collègue, Madame COLLIN, juste, effectivement, petit aparté concernant *Var Matin*. Effectivement, c'est inquiétant, c'est le journal de référence pour nous. Si effectivement il y a, comme vous semblez le dire, des coquilles, on est ennuyés. Souvenez-vous d'un débat que nous avons eu ensemble à une époque, c'était aussi une coquille de *Var Matin*. *Var Matin*, bon... On prend acte de ce qui vient d'être dit.

Juste en deux mots : concernant cette ZEP, est-ce qu'on peut connaître les raisons qui ont fait que le Gouvernement, parce que j'imagine que ça ne vient pas d'une autorité locale, a pris cette décision ? Sachant que ce Gouvernement, je ne vous l'apprends pas, est un Gouvernement de gauche plus enclin à mettre en avant ce genre de politiques que de les supprimer. Donc quelles sont les raisons qui ont fait que nous en sommes là aujourd'hui ? Est-ce que ça n'est pas éventuellement un constat d'échec des différentes politiques qui se sont succédées, qui bien évidemment ont eu un coût pour la société et le contribuable, et qui aujourd'hui fait peut-être ouvrir les yeux en se disant, au regard des nombreux plans banlieue qui depuis tant d'années ont coûté des millions voire des milliards à la collectivité et qui aujourd'hui ont montré leur insuffisance ? Voilà, donc si vous voulez, les raisons, est-ce qu'elles existent ? Est-ce que vous les connaissez ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il y a des raisons fondamentales.

**M. COLLET** : Elles sont peut-être d'ordre économique. Je ne sais pas.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pardon ?

**M. COLLET** : Elles sont peut-être d'ordre économique. Elles sont d'ordre économique.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non pas du tout puisque je vous ai indiqué, si vous me permettez, je vous ai indiqué qu'il y a une ZEP de plus dans l'Académie de Nice, donc de ce point de vue ce n'est pas pour des raisons économiques. Je veux dire, ce n'est pas un constat d'échec. C'est paradoxalement un constat de succès. C'est-à-dire qu'on est dans ce paradoxe que quand on met en place une politique et qu'elle réussit, on vous punit. Enfin, les statistiques bêtes et méchantes vous punissent. C'est un peu comme dans les solidarités urbaines. Sur le principe théorique, c'est bien que les communes riches, enfin riches, dites riches, aident par solidarité les communes pauvres. Mais il y a une autre traduction : c'est dommage que les communes qui sont bien gérées aident les communes mal gérées. Parce qu'à ce moment-là, il y a une prime à la mauvaise gestion.

En l'occurrence, le collège Marcel Rivière est totalement exemplaire : ses résultats sont très positifs, les capacités d'intégration sont remarquables, la mixité sociale y est assurée, il est élargi. L'école Excelsior, qui est en amont, est absolument exceptionnelle. Je peux vous dire que j'avais été ému, je le dis devant le directeur : je rencontre pour la Fête du Val des Rougières au début de l'été dernier Monsieur TESSEREAU au Val des Rougières, je lui dis : « Vous vous êtes perdu ? » Pas du tout : il prenait ses fonctions deux mois après et il venait reconnaître non pas les lieux mais les personnes pour assurer cette osmose, cette harmonie entre la population, les parents et les futurs enfants dont il aurait à s'occuper. C'est ça l'école aussi ! C'est cette médiation. Et je crois qu'il y a là une volonté exemplaire et républicaine de ces écoles de réussir. Bon, c'est là qu'il faut faire attention.

Et le deuxième élément, vraiment j'insiste beaucoup, Monsieur COLLET, il faut, que l'on prenne conscience : toutes les politiques sont bonnes prises séparément. Tous les critères peuvent être pertinents pris séparément, mais quand ils sont contradictoires, on aboutit à des incongruités comme celles que l'on voit aujourd'hui. Et c'est pourquoi, là encore je me permets de le dire, c'est la décision globale de l'État, du Premier Ministre, du Préfet. Mais pas du Recteur. Enfin, que ce soit le Recteur qui la signe, mais que la décision soit collective. Autrement on va encore nous renvoyer au visage les statistiques comme on l'a fait quand on a supprimé le CUCS aux Maurels, ce qui est un gag ! On a entendu ces derniers mois des difficultés complémentaires aux Maurels, et bien entendu, comme on a enserré trois lotissements de qualité dont je me réjouis qu'ils existent, dans la périphérie... Demain si l'Émir du Qatar vient habiter au Val des Rougières, c'est le quartier en moyenne le plus riche d'Hyères. C'est le fameux problème des statistiques de revenu par tête. Le Koweït est le pays le plus développé du monde puisqu'il y a quatre riches et des centaines de milliers de pauvres.

Donc, faisons très attention aux statistiques et attirons l'attention de l'État dans sa globalité sur ce problème. Autrement, on va passer par la fenêtre dans tous les cas. Et j'ajoute, si vous permettez : qu'est-ce qui va se passer si on supprime la ZEP ? Beaucoup de collectivités ou d'institutions diverses vont dire : mais pourquoi aider pour la politique sociale, il n'y a même pas de ZEP dans la Ville d'Hyères ? Et on rentre dans un phénomène totalement pervers qui va nous conduire où ? Et ce n'est pas la Commune, avec ses petits bras et ses petites mains, qui va pallier à toutes les carences et à tous les abandons. C'est ça, la difficulté.

Donc je crois qu'il y a là une dimension exceptionnellement symbolique contre laquelle nous devons nous élever et je veux dire ici que la décision n'est pas prise et que nous allons tout faire pour qu'elle ne le soit pas.

Madame ?

Mme COLLIN : Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Après, on essaie quand même, si vous voulez, par groupe d'être un intervenant parce qu'autrement on est 45 dans l'assemblée. Mais je vous en prie, c'est un plaisir.

**Mme COLLIN** : Merci. Ne vous méprenez pas sur nos intentions. Nous militons pour que les Français issus de l'immigration ne soient pas plus égaux que d'autres, tout simplement. Quand on parle d'accès au logement social, parce qu'il s'agit d'égalité des citoyens devant l'accès au logement social, au Val Des, est-ce qu'il est réalisé ? Non.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame, vous vous rendez compte de ce que vous dites ? Le drame, c'est qu'il y a 80 % effectivement de gens d'origine maghrébine au Val des Rougières, mais c'est une catastrophe. Nous souhaiterions qu'il y ait plus de mixité. Mais aujourd'hui, plus personne ne veut aller au Val des Rougières. Même les gens d'origine maghrébine veulent quitter le Val des Rougières. Enfin, on ne va pas quand même aller dans cette direction-là ! Je crois que vous dites le contraire de...

Je vous en prie, excusez-moi.

**Mme COLLIN** : L'accès des citoyens quant au travail. On va parler tout à l'heure des contrats d'avenir. Bien sûr, il y a une restriction dans l'alinéa 3 pour favoriser un jeune du Val des Rougières, comme si habiter le quartier de la gare ou habiter dans un autre quartier d'Hyères c'était être riche et ne pas avoir de difficultés face à l'emploi quand on a entre 16 et 25 ans.

L'accès au territoire, tout le monde sait que la visite de la police est considérée comme une provocation au Val des Rougières ; que lorsque nous y allons, nous entendons : « Cassez-vous, ici c'est chez nous ! » Chez nous mais chez qui ?

L'accès à l'éducation, eh bien la ZEP, ça veut dire quoi ? Plus de moyens, des classes moins nombreuses, plus de personnel, plus de sorties. Voilà. Nous militons juste pour l'égalité des citoyens devant la loi.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Donc vous voulez supprimer la ZEP.

**Mme COLLIN** : Et si toutes ces intentions louables avaient fait la preuve qu'il y avait un résultat favorable qui allait dans le bon sens, ce serait bien. Seulement, c'est un constat d'échec tout de même dans la mesure où le problème existe encore aujourd'hui et vous le dites vous-même. Donc est-ce qu'il n'y a pas lieu de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre que de continuer à repeindre des cages d'escalier, une fois de plus ; que de continuer à réparer des interphones ; que de continuer à mettre de l'argent sans pour autant de résultats ? Puisqu'il y a toujours un problème apparemment de violence au Val des Rougières.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien Madame, je veux dire, chacun est responsable de ses paroles et donc je les respecte. Mais c'est vrai que quand il y a 4 millions de chômeurs, on peut aussi supprimer toute politique d'emploi puisque le résultat n'est pas à la hauteur des espérances. En tous les cas, je respecte complètement votre... enfin pas ce que vous dites, mais enfin, le fait que vous le disiez.

Je veux proposer, si vous permettez... je préfère un projet de lettre, mes chers collègues, qu'une motion. Les motions, on en a marre.

On écrit au Premier Ministre, copie sera envoyée à Monsieur le Préfet, à Madame le Recteur et à l'Inspecteur d'Académie. Essayons de nous appuyer collectivement. Et si vous en étiez d'accord, elle serait signée par le Maire et le Conseil Municipal unanime.

« Monsieur le Premier Ministre,

La situation des quartiers défavorisés de la Ville d'Hyères est grave.

Par décision de l'État, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ne porte plus désormais que sur deux quartiers (la vieille ville et le Val des Rougières) quand il en comptait au moins quatre précédemment.

L'exclusion du CUCS des quartiers des Maurels, de la Blocarde et des Bosquets est fondée sur un critère principal : le revenu moyen des habitants de la zone. Or les problèmes sociaux de ces quartiers n'ont pas disparu, ils se sont même aggravés. Ce n'est que la construction de lotissements prestigieux voisins des cités et peuplés de personnes à plus hauts revenus qui ont changé les statistiques et donc l'imputation en CUCS de ces territoires. Cette mécanique froide et infondée ferait sourire si elle n'imposait pas à la Ville de pallier cette carence de l'État pour sauver l'essentiel.

Dans le quartier du Val des Rougières, l'évolution est tout aussi dramatique. L'association AACS, emblématique et issue d'initiatives d'habitants du quartier a dû fermer du fait de la difficulté pour l'État et quelques collectivités d'honorer leurs engagements en temps utile. Là encore la Commune se substituera.

L'association APS, exemplaire en matière d'intégration des publics marginaux de jeunes adultes connaît de graves difficultés du fait des restrictions budgétaires programmées de certaines collectivités.

Un assassinat en plein jour devant des dizaines d'enfants et de mamans est venu ponctuer, il y a quelques semaines, cette évolution catastrophique sous forme de trafic d'armes et de drogue. C'est le deuxième assassinat en un an.

Et au terme de tout cela, alors que les habitants commencent à réagir positivement, que la commune s'investit plus que jamais dans des travaux de réhabilitation de bâtiments, dans des animations et des financements, que le bailleur social est prêt à un partenariat renforcé, voilà que l'on apprend que le rectorat risque de supprimer la seule ZEP sur la Ville d'Hyères, une ZEP qui constitue l'un des rares repères positifs pour ces quartiers avec le collège Marcel Rivière et l'école primaire Excelsior.

Cela pourrait être le coup de grâce, avec des effets psychologiques dévastateurs. Certes, le rectorat, qui fait son métier justifie cette éventuelle décision-là encore par des statistiques.

Mais, Monsieur le Premier Ministre, le problème est plus global. Il ne s'agit pas d'appliquer les critères par thèmes au risque qu'ils soient contradictoires. Par exemple, quand on demande à un établissement classé en ZEP de tout faire pour favoriser la mixité sociale, sait-on que l'on condamne à terme l'existence de la ZEP par l'affaiblissement des statistiques sociales ?

Monsieur le Premier Ministre,

Nous ne doutons pas que vous partagez, avec nous, la volonté de réussir une politique de la ville efficace en matière d'emploi, d'éducation, de cohésion sociale et de sécurité.

Chaque décision doit donc être pesée à l'aune du service qu'elle rend à cette ambition. Or fermer la ZEP des Rougières serait le contre-exemple parfait de cette nécessité communale et nationale.

Nous comptons donc sur vous pour que ne se développe pas un désengagement de l'État qui contrasterait cruellement avec la volonté politique dont nous ne doutons pas qu'elle soit la vôtre.

Comptant sur votre compréhension et votre investissement pour l'intérêt général, nous souhaitons que Madame le Recteur d'Académie et Monsieur le Préfet du Var puissent prendre les décisions qui s'imposent en allant au-delà d'analyses administrativement partielles du fait de leurs responsabilités.

Veuillez agréer, etc. »

Voilà. S'il n'y a pas d'observations, j'ai essayé de résumer de façon, je l'espère, convenable. Je sou mets donc à votre approbation à la cosignature de principe de cette lettre qui sera donc envoyée dès cet après-midi avec les doubles que je vous ai indiqués et dont vous aurez bien sûr communication.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Eh bien, je vous remercie. Donc, je ne pourrai pas mettre à l'unanimité. C'est dommage. Honnêtement, c'est dommage. C'est très dommage.

**M. SEEMULLER** : Ce que je vous propose peut-être, c'est que ce soit les responsables de groupe qui signent auprès de vous. Auquel cas, chaque groupe prendra sa responsabilité et cela sera bien de savoir...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, mais enfin là, le Val des Rougières a un problème local. Bon, le problème, ce n'est pas celui-là. Le problème, c'est de voir arriver sur la table du Premier Ministre et en renforçant l'appel le fait que toute la Ville...

Oui, je vous en prie, Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, écoutez, je pouvais imaginer qu'en prenant cette position, on pourra surprendre voire peut-être même déranger. J'en suis navré.



**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Choquer, éventuellement.

**M. COLLET** : Choquer, éventuellement. Vous savez, la langue française est très riche.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, bien sûr.

**M. COLLET** : Pour autant, Monsieur SEEMULLER, comment dire ? Nous faisons face à nos responsabilités, ça ne nous dérange pas. Je voudrais quand même préciser que nous ne sommes pas pour, bien évidemment, la suppression de cette ZEP. Loin de là. Il ne faudrait pas qu'il y ait d'amalgame. (*Brouhaha*) Non, non, non, attendez ! Nous nous abstenons sur le fait que nous prenons conscience que face aux difficultés que vous avez évoquées, , qu'à un moment donné, il va peut-être falloir, au lieu de ne faire que du constat, , se poser la question pourquoi telle ou telle situation existe. Pourquoi la force publique, pourquoi les services de l'État, etc., etc. ne peuvent pas ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Nous nous posons tous la question, Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Il n'y a pas d'implantation de commerces, ils ne peuvent pas s'implanter au Val des Rougières. Pourquoi ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais il y a deux commerces qui viennent de s'implanter, il faut les aider.

**M. COLLET** : On est entièrement d'accord !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien on va boire un café ensemble...

**M. COLLET** : Mais à un moment donné, au bout de tant et tant et tant d'années...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais qu'est-ce que vous voulez y faire ?

**M. COLLET** : Bon, moi j'ai discuté récemment avec un locataire du Val des Rougières, puisqu'on a vu cela – je me méfie en citant *Var Matin* – de locataires qui se plaignaient en disant que : « On ne vient pas nous réparer les digicodes, les portes d'entrée qui sont vandalisées ». Il faut appeler un chat un chat.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous venez d'entendre que Var Habitat vient de s'engager.

**M. COLLET** : Var Habitat intervient de manière récurrente. À un moment donné, c'est quand même de l'argent public qui fait qu'on répare une fois, c'est normal, deux fois, trois fois, quatre fois, et on continue ! Jusqu'à quand on continue ? Le problème, il est là ! Vous voyez ? Bon, c'est pour cela que je disais tout à l'heure : peut-être est-ce que ceux qui ont décidé un certain nombre de politiques ont pris conscience de l'échec de ces politiques ? Voilà. Pour autant, on veut s'associer sur des démarches...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, Monsieur, bon, moi je respecte, vous vous abstenez. Je propose de signer la lettre avec unanimité des élus sauf des élus du Front National. Comme ça, c'est clair.

**M. COLLET** : Bien évidemment.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Voilà, OK. Pas de problème. Comme ça, ça pourra être un encouragement supplémentaire. Bien.

Chers collègues, je vous remercie en tous les cas de ce débat.

**ADOPTÉE par 42 VOIX**

**3 ABSTENTIONS : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET**

**AFFAIRE N°1 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget principal -  
Décision modificative n°1**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et nous allons donc passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal avec la décision modificative n° 1. Je donne la parole à Robert DESERVETAZ.

**M. DESERVETAZ** : Merci, Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous remercie. Chacun a bien compris qu'au-delà des opérations d'ordre habituelles lors des décisions modificatives, elle est dictée par, je dirais, la rigueur qui s'impose. Je voudrais revenir sur deux ou trois éléments.

Le premier élément c'est sur les recettes d'investissement, c'est la volonté d'aller de plus en plus vers la sincérité (vocabulaire budgétaire), la sincérité du budget et des recettes. Comme nous avons enlevé environ 10 millions d'euros de recettes d'investissement incertaines au budget primitif, nous enlevons encore pour que les choses soient clarifiées 1 600 000 euros. Cela correspond au fait que la vente de Weldom n'est pas encore faite ou que de Lattre de Tassigny n'est pas encore réalisée. À l'avenir, nous essaierons dans les budgets successifs de ne mettre que les recettes dès lors qu'il y a eu au moins un compromis signé pour éviter ces va-et-vient parce que si on n'enlève pas ces sommes et que l'on a les investissements en face, on est obligés d'emprunter pour combler la difficulté.

Deuxième réflexion, c'est sur la préemption. Je l'ai évoquée en Conseil Municipal. Je suis tout à fait favorable à la politique de préemption, du droit de préemption dans la ville pour un certain nombre de magasins de telle façon qu'on puisse maintenir une harmonie et une complémentarité des commerces qui s'installent et qu'on n'ait pas dans une avenue 25 commerces identiques successifs qui puissent être créés.

Néanmoins, soyons très vigilants parce que lorsque la préemption a lieu, quand on ne replace pas dans des délais raisonnables le bien, qu'on ne trouve pas un preneur plus adapté, eh bien on paie le loyer du logement et on a un coût, et au bout de trois ans, cela revient à celui qui a été évincé. Donc, soyons vraiment très sélectifs, très vigilants. Nous avons deux cas pendant à l'heure actuelle. J'espère bien sûr que l'on trouvera des destinataires. C'est avenue des Iles d'Or, un grand magasin que nous avons transformé temporairement en galerie éphémère, et également l'ancien Marionnaud sur Gambetta que nous avons temporairement loué, sous-loué à un acteur économique local, mais il y a toujours ce problème pendant.

Donc voilà, politique très positive mais à gérer avec circonspection compte tenu de l'expérience qui se produit.

Et troisième élément, qui est de mon point de vue le plus important et qui est très significatif : vous savez que dans le cadre du CFA qui est donc à la vente et on essaie de trouver un preneur, en tous les cas qui doit avoir une destination, et qui avait été estimé par le service des Domaines à 8 millions d'euros, il y avait parallèlement, et c'était inscrit au budget par la Municipalité précédente, 3,7 millions pas de pénalités mais de remboursements à la Chambre des Métiers pour des travaux qu'elle avait effectués il y a une dizaine d'années.

Le premier élément que je veux commenter, c'est que la convention qui avait été passée était quand même un peu originale puisqu'en général quand un bail emphytéotique vient à échéance, on en prend acte. Mais là cette convention avait à un moment donné conclu au fait qu'il fallait s'acquitter des travaux réalisés lorsque le preneur du moment partait.

Le problème, c'est qu'il y a eu une surévaluation par les Domaines des travaux qui avaient été réalisés parce que ce n'est pas le métier des Domaines. Les Domaines évaluent la valeur d'un bien dans son contexte. Là, ce n'est pas le problème. C'est l'expertise de la valeur des travaux réalisés. Parce que le contexte, il n'a pas changé. Qu'il y ait des bâtiments ou qu'il n'y en ait pas, on est toujours dans une pinède de 4 hectares en bord de mer dans un site absolument extraordinaire. Et évaluer 1 500 m<sup>2</sup> à la moitié de la valeur globale du bien, qui a 5 500 m<sup>2</sup> plus la pinède plus l'accès à la mer, c'était bien entendu là encore une incongruité. J'avais donc écrit en son temps au directeur des services fiscaux du Var pour lui rappeler ce qu'était par exemple une aménité au plan économique, c'est-à-dire l'avantage que l'on tire d'un contexte mais qui n'a rien à voir avec les travaux réalisés. Si ces travaux avaient été réalisés au bord d'une voie de chemin de fer dans un quartier très difficile, le coût aurait été le même. Mais il n'y a pas eu de valorisation. Nous avons donc écrit au directeur des services fiscaux, qui nous a répondu et donné raison, qu'il n'était en réalité pas compétent pour cette estimation. Nous avons saisi un expert foncier qui vient de nous rendre – d'ailleurs, l'évaluation que nous avons faite était convenable – hier sa copie et a évalué à 1,7 million le montant des remboursements requis. Donc je suis donc heureux que nous ayons pu par cette analyse économiser 2 millions d'euros potentiels pour la Commune.

Voilà, sur ce sujet, est-ce qu'il y a des observations sur cette décision modificative ? S'il n'y a pas d'observations, je la soumets à votre vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Bien, contre le groupe de Monsieur POLITI.

**ADOPTÉE par 34 VOIX**

**8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI,  
Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT  
3 ABSTENTIONS : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET**

**AFFAIRE N°2 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Débat sur les  
orientations budgétaires 2015**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Nous passons maintenant, si vous voulez bien, au débat d'orientations budgétaires. Vous savez que les communes et les collectivités doivent présenter avant le vote du budget et le débat budgétaire, un débat d'orientations budgétaires, mais il est vrai que la proximité des deux réunions fait que beaucoup d'informations sont aujourd'hui disponibles.

Je voudrais donc vous rappeler le contexte dans lequel nous nous situons, le contexte national et le contexte hiérois.

Le contexte national, c'est que nous savons tous qu'il y a une situation économique très tendue qui a conduit le Gouvernement à mettre en place une politique d'économies – et on peut le comprendre – et qu'on peut constater – et ça c'est plus délicat – que les collectivités locales ont été la cible la plus facile et la cible principale. Je rappelle qu'avant les élections municipales dernières, le Gouvernement avait prévu une diminution de la dotation globale de fonctionnement limitée. Mais que mi-avril, après les élections municipales, il a décidé une réduction historique de la DGF de 30 % pour 2015, qui doit encore s'aggraver en 2016 et 2017. Au total, c'est près de 28 milliards d'euros de baisse cumulée de dotations de l'État pour les collectivités locales entre 2014 et 2017. C'est une situation sans précédent à laquelle s'ajoute de façon parallèle la réforme des rythmes scolaires. Nous sommes heureux qu'ait été pérennisée pour 2015 la contribution de l'État qui était prévue uniquement en 2014. J'espère que la pérennité sera définitive mais il y a quand même un coût et il peut être très important à l'avenir ; la baisse de la dotation de solidarité urbaine ; et j'ajoute l'amende, entre guillemets, logement social, celle qui est perçue par l'État lorsque les communes, et c'est le cas de presque toutes les communes, ne satisfont pas aux obligations qui leur sont faites en termes de pourcentage de logement social.

Et tout cela (baisse des dotations et missions supplémentaires et j'en oublie) met les communes dans une situation extrêmement difficile. Ce jugement n'est pas un jugement de droite ou de gauche, c'est un jugement unanime de toutes les collectivités de France. Et s'il était nécessaire, je le préciserais. Je note quand même que c'est une vieille habitude, mais là elle est particulièrement marquée, que lorsqu'il y a des problèmes, l'État transfère volontiers aux collectivités le soin de faire des économies, voire de lever les impôts et donc d'assumer l'impopularité.

Deuxième contexte sur lequel je vais être plus complet, c'est le contexte hyérois. Je voudrais dire que ces décisions pour Hyères sont d'autant plus dommageables que la Ville ne dispose pas aujourd'hui, toutes choses égales ailleurs, de marge de manœuvre. Notre épargne est trop limitée. Je voudrais rappeler que l'épargne moyenne entre 2008 et 2014 s'est élevée à 2,1 millions d'euros, soit un niveau très faible. Alors quand je dis « niveau très faible », pour en convaincre chacun, je voudrais qu'on le relativise. Lorsqu'on prend simplement les communes de TPM : Ollioules, 467 euros d'épargne par habitant ; La Garde, 327 ; La Crau, 246 ; Saint-Mandrier, 225 ; Toulon, 203 ; Le Pradet, 203 ; La Seyne, 145 ; Six-Fours, 121 ; Le Revest, 116 ; Hyères, 73 ; et Carqueiranne, 24. Nous ne sommes pas lanterne rouge mais nous n'avons pas de marge de manœuvre. Ce sont les dernières statistiques connues données par la DGCL, la Direction Générale des Collectivités Locales.

Quel est le problème que cela pose ? C'est que lorsqu'on n'a pas ce genre de marge de manœuvre, on a un niveau d'autofinancement qui n'est pas suffisant pour financer largement la politique d'investissement. Et je voudrais ajouter que lorsqu'on indique que l'épargne est de 2,1 millions en moyenne, cela signifie que si on perdait ces 2 millions et que l'épargne devenait donc nulle ou négative, on ne pourrait plus assurer le paiement des charges courantes, c'est-à-dire salaires plus intérêts d'emprunt plus dépenses obligatoires. Et que dans ces situations-là, c'est la Préfecture qui gère le budget. Donc nous sommes d'ores et déjà dans une situation compliquée, et une situation dont on va voir qu'elle va être encore rendue plus difficile par l'évolution de la dotation de l'État.

Je voudrais également insister sur le fait qu'il y a des évolutions récentes qui ont conduit à cette situation et qui sont néfastes et qui ne sont pas, je le dis, obligatoirement dues à des phénomènes de gestion.

Les charges courantes, là on a des services externalisés, mais on peut les baisser. Il y a eu à un moment donné dans la commune un glissement régulier des travaux en régie vers les services externalisés. Et c'est vrai que cette augmentation n'a cessé de se produire. C'est de l'ordre de 400 à 500 000 euros dans les années qui viennent de s'écouler.

Je voudrais noter que les droits de mutation, ont baissé de 700 000 euros de 2012 à 2014. 2 points d'impôt, les droits de mutation. Et là c'est la dynamique économique globale mais aussi la dynamique locale et il faudra donc, je le crois, mettre le paquet sur les zones d'activités, sur des créations de logements dans les grandes zones pour retrouver des droits de mutation. 2 points d'impôt. C'est la chute des droits sur les casinos. On a perdu depuis 2008 1 million d'euros. Et tout indique que la concurrence des jeux en ligne et tout un ensemble de problèmes ne permettront pas d'arrêter facilement cette hémorragie.

Enfin, dans ce contexte, nous ne sommes pas seuls dans l'espace économique et politique, et les autres collectivités et l'État bien entendu ont des problèmes. Ce qui veut dire que les subventions que l'on peut attendre du Conseil Général, du Conseil Régional, de TPM et de l'État n'iront qu'en diminuant.

Nous partons donc d'une situation compliquée, d'une évolution régulière compliquée au moment, et c'est le deuxième aspect, où, pour des raisons de politique globale que l'on peut respecter mais si nous ne sommes pas visés, nous sommes atteints, l'État décide d'impacter de façon très forte les dotations de l'État.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement qui a été déjà en 2014 de 700 000 euros (2 points d'impôt) sera de 1 700 000 euros en 2015 et de 1 800 000 euros en 2016 et 2017. J'attire votre attention sur le fait que la baisse totale de la DGF, qui est la dotation de l'État, de 2014 à 2017 va représenter environ 6 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près 16 points d'impôt. C'est comme s'il y avait une diminution des rentrées fiscales de 16 %.

Vous observerez d'ailleurs que la chute est récente. Il y avait des évolutions marginales. C'était une facilité pour chacun des Maires, et je l'ai été, de dire : « Ah ! l'État nous veut du mal », mais c'était 30 000 ; 50 000 euros. Il ne nous veut pas de mal, mais il nous fait du mal puisque, vous le constatez, depuis 2014 et cela s'amplifie, 6 millions d'euros vont manquer. Et bien sûr, je ne compte pas ici – c'est la DGF uniquement – la totalité puisque la dotation de solidarité urbaine va baisser en 2015 de 300 000 euros et disparaître ensuite ; ni les pénalités qui pourraient être liées au fait que nous n'améliorons pas, mais ce sera compliqué d'améliorer rapidement, le quota de logements sociaux. Je rappelle que la Préfecture nous demande 900 logements sociaux en trois ans. J'ai envie de dire 900 promesses en trois ans parce que bien entendu vous imaginez que cela n'est pas possible et que pour y parvenir un jour, il faut que des zones importantes, que ce soit Les Rougières, La Crestade, etc. soient réalisées.

Dans ce contexte (contexte local tendu, contexte national qui vient charger la barque dans des conditions extrêmement fortes) quelle politique suivre ? Je crois qu'il y a deux exigences. Et je voudrais – oui, ce graphique est important – vous dire ce qui se passerait si on ne faisait rien. Ce sont les programmations du service des finances et de l'audit que je vous avais communiqué qui l'indiquent. S'il y avait statu quo, nous serions dès 2015 en situation d'épargne nette totalement négative, c'est-à-dire dans la situation impossible où il y a, au-delà d'une perte d'autonomie, d'un autofinancement négatif, de l'incapacité à gérer, le fait qu'il y a transfert de responsabilités. La volonté que nous avons, c'est de passer à la courbe bleue qui nécessite des efforts importants, je vais vous les indiquer, mais qui nous permet pourtant en 2017 d'être à la marge de la situation puisqu'on a en économie des effets d'écho, si vous voulez, qui ne permettent pas de résoudre le problème en une fois. Et je rappelle qu'en 2016 et 2017, nous allons perdre de nouveau 1 800 000 euros de dotations de l'État.

J'ai envie de dire d'ailleurs de façon très générale que dans ce contexte, on ne fait pas de choix, on répond à des obligations et des exigences. C'est un problème de responsabilité. Le reste, c'est un peu de la littérature. Mais il faut d'une part, restaurer une bonne santé financière pour la Commune et donc pour les Hyérois parce que si on ne fait rien, la facture à terme sera elle colossale. Je veux dire, on a parlé un jour d'un État en faillite, ce serait un vocabulaire plus qu'adapté à la Commune s'il y avait le statu quo. Et la deuxième chose, c'est bien entendu d'aboutir pour ce faire à une épargne nette positive pour les années à venir.

Quelles sont les priorités ? Je crois qu'il y en a deux de priorités. C'est maintenir un niveau de service et d'activité qui soit compatible avec l'idée que nous nous faisons tous du service public – ce sont les dépenses courantes minimales – et de l'activité économique et de l'emploi. Je rappelle que nous sommes les principaux donneurs d'ordres économiques et qu'il faut un niveau minimal d'investissement. Sans doute par distraction, mais en tous les cas par le fait qu'il ne s'intéressait qu'aux comptes, les premières simulations qui avaient été faites dans l'audit imaginaient un niveau d'investissement de 8 millions d'euros. 8 millions d'euros, c'est uniquement l'amortissement, l'entretien. Je crois que cela n'est pas acceptable.

Et deuxième priorité, c'est respecter la sincérité du budget. Je ne construirai pas un budget avec des recettes de fonctionnement ou d'équipement qui ne seraient pas fondées parce que ce processus de cavalerie à un moment donné apparaît d'une part, et au plan éthique il peut être contestable. Il faut donc, je crois, avoir la vérité des chiffres.

Si ces priorités sont remplies, quelles sont les actions que je propose de mener avec bien sûr l'assentiment de toute mon équipe ?

La première chose, c'est de chercher des économies nous aussi et donc de baisser les dépenses de fonctionnement. Je voudrais d'ailleurs vous dire que ce qui compte, c'est de baisser les dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas telle ou telle dépense. C'est toutes celles qu'on peut baisser. Et c'est ça le résultat qu'on regarde, quelle que soit la politique qui est menée. Devrait-on par exemple embaucher du personnel ? Si cela fait baisser le total des dépenses de fonctionnement parce que par exemple ça permet de travailler en régie plutôt que d'être pénalisé par des services extérieurs, ce n'est pas grave. Je ne suis pas de ceux qui vont s'accrocher désespérément au fameux ratio dépenses de personnel sur dépenses totales de fonctionnement, dépenses réelles de fonctionnement. Pourquoi ? Parce que si vous faites des économies sur les dépenses courantes, vous réduisez le dénominateur et de toute façon vous faites augmenter la fraction. Donc je crois qu'il faut vraiment tout faire pour baisser le total des dépenses de fonctionnement, et c'est notre intention.

Eh bien ce que j'indique, c'est qu'il y aura en 2015 une baisse historique des dépenses de fonctionnement dans la Commune puisqu'elles vont baisser de 2,6 millions d'euros, 2,6 millions d'euros par rapport au budget total 2014. C'est sans précédent. Mais c'est sans précédent, ce n'est pas du tout pour dire : c'est mieux que les autres. C'est que le contexte est différent de ce qu'ont pu connaître d'autres Municipalités. Mais, c'est un effort colossal. Pendant un mois ou deux, et je rends hommage à l'Adjoint aux Finances notamment et à Madame DAVIS, nous avons assuré à peu près quatre ou cinq réunions par semaine avec l'ensemble des services. Des notes leur avaient été envoyées pour rechercher toutes les économies possibles de fonctionnement et je crois qu'il faut aussi ici leur rendre hommage pour les résultats qui ont été obtenus.

Il y a deux dépenses de fonctionnement. Première idée, on fait des dépenses, des économies de dépenses de personnel. Le problème, c'est que ce n'est pas possible. Enfin, bien sûr il peut y avoir moins d'heures supplémentaires, moins d'embauches de saisonniers, mais le personnel communal en place, qu'il soit chez nous ou au CCAS, il est là. Et même si vous réduisez la voilure des activités, il est là. Et il pèse la même chose. Je prends l'exemple caricatural du CCAS. Quand on voit que le budget du CCAS, pour des raisons diverses souvent vertueuses, a explosé littéralement ces dernières années, ces dernières décennies, on se dit : on va retourner un peu en arrière dans la mesure où on n'était pas quand même en très grande difficulté. Le problème, c'est que 85 % du CCAS, ce sont des dépenses de personnel. Et donc ce n'est pas la peine de diminuer les activités puisque le personnel, de toute façon, devrait être employé à d'autres activités. Donc il faut bien prendre conscience de la difficulté de limiter cet effort. Ce que nous ferons, c'est bien sûr de ne pas remplacer les départs à la retraite et essayer du mieux possible d'avoir une évolution des dépenses de personnel qui corresponde simplement au Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire que mécaniquement, chaque année, le personnel vieillit et donc a une bonification ou a passé un examen ou franchi un échelon de compétence et donc en trouve la légitime rémunération.

L'économie doit donc porter essentiellement sur les dépenses courantes, c'est-à-dire les dépenses à caractère général. Et elles baisseront de 2,3 millions en 2015, ce qui est vraiment considérable. Je vais prendre quelques exemples, mais ce n'est pas du tout pour cibler. On va faire un effort particulier pour réduire les dépenses d'animation, qui même si elles avaient des raisons d'être ne sont plus adaptées aujourd'hui pour certaines à la situation économique. C'est d'ailleurs une évolution dans laquelle vont toutes les communes. Vous savez que les Voix du Gaou ont été supprimées à Six-Fours et que d'autres activités ont été supprimées à Solliès-Pont. Le Festival d'Hyères, je ne juge pas son contenu, il était de qualité. On est bien obligés de constater que 600 000 euros de déficit, ça ne peut plus être aujourd'hui supporté.

Deuxième exemple : nous attendons beaucoup, mais bien entendu la contribution des services sera essentielle en la matière, dans le passage services extérieurs - régie pour faire des économies. On juge à peu près à 800 000 euros les économies qui pourraient être réalisées cette année de ce point de vue.

Et bien entendu, il y a une troisième politique, mais j'attire votre attention sur le fait qu'elle produira, je l'espère, des économies mais qu'il faut du temps, c'est tout ce qui est rationalisation et mutualisation. Il faut mutualiser par exemple beaucoup d'activités et de services de la Commune et du CCAS, et peut-être même de la Commune et de TPM parce que quand il s'agit de la paye, un ordinateur peut faire l'affaire pour douze communes. Nous avons parfois des situations originales. J'en ai découvert une que je ne connaissais pas – il y a beaucoup de choses que je ne connais pas – concernant une délégation de service public pour la restauration. Nous avons donc un marché avec la société Elior pour la restauration de la Commune, pour les repas, qui se situe dans des locaux municipaux.



Très bien. Eh bien la société Elior fournit également grâce à ces locaux, et dans le cadre de la convention, des repas pour d'autres demandeurs extérieurs. Déjà une petite difficulté, je pense, même juridique. Mais au-delà, je vous en parle pour la raison suivante, c'est que le CCAS a passé un marché pour les repas avec la même entreprise mais pas au même moment, et elle fait faire ses repas dans les locaux communaux. Là encore je ne juge personne, il y a des chronologies, les contrats viennent à terme à un moment donné, etc., etc. Mais tout ce qui pourra être fait pour globaliser les appels d'offres, pour mettre la pression sur les candidats et donc pour réduire nos coûts devra être fait. C'est la mutualisation.

Et puis, un quatrième élément, alors ça ce n'est pas des charges courantes, mais c'est bien entendu la réflexion sur les tarifs. Donc, baisse des charges courantes, baisse des dépenses de personnel, réflexion sur les tarifs. J'ai été Maire et on perd l'habitude d'indexer chaque année l'ensemble de tarifs. Mais quand... On perd l'habitude, ou les services perdent l'habitude, ou même il peut y avoir des choix politiques qui sont tout à fait respectables. Le problème, c'est qu'au bout de deux ou trois ans, la Commune a perdu en pouvoir d'achat si les différentes indexations liées à une faible inflation ou à une augmentation de TVA n'ont pas été appliquées mais que nous devons payer ou autre chose ne sont pas répercutées. Donc désormais, je souhaite, je l'ai indiqué à tous les services même si c'est un peu lourd, que la totalité des tarifs de la Commune soient indexés chaque année. Alors bien sûr, à la troisième décimale, il faudra ajuster un peu en haut ou un peu en bas selon les années, mais c'est une obligation pour qu'on n'ait pas des à-coups et que l'on ait cette rémunération.

Quand on a fait tout cela, quand on a également sollicité, je crois de façon très forte, la Communauté d'Agglomération et je vous l'indiquerai... Mais le problème, c'est que la Communauté d'Agglomération, quand on la mobilise, c'est en matière d'investissement. Ce n'est pas en matière de fonctionnement. Il y a très peu d'aides de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération au profit des communes. Les aides, c'est en matière de voirie, en matière de zones d'activités, etc. Donc cela ne vient pas résoudre notre problème qui est un problème de fonctionnement et d'épargne.

Mais même quand on a fait tout cela, je tiens à attirer votre attention sur le fait que cela ne suffit pas à être sur la courbe bleue et donc à frôler la limite qui n'est pas acceptable, par exemple en 2017. Et c'est pourquoi moi j'assume totalement mes responsabilités. Ayant été jusqu'au bout de la logique d'économies, nous proposerons une augmentation de la fiscalité locale entre 4 et 5 % – c'est en train d'être finalisé – l'année prochaine.

J'attire votre attention sur un point. Les taux d'imposition, Mesdames, Messieurs, chère Madame, sont élevés dans la Commune. Sauf qu'il y a par exemple la taxe d'habitation concernant les résidents permanents, c'est le gros morceau de nos rentrées fiscales, un taux d'abattement à la base à Hyères qui est de 15 %. Si nous avions un taux d'abattement, je ne juge pas, de nos voisins de La Crau, ça serait comme si du jour au lendemain on augmentait de 15 % la taxe d'habitation. Donc nous avons par cette politique traditionnelle, récurrente, répétée, mais peut-être aujourd'hui qui mérite une réflexion, une réduction initiale de l'assiette par le taux d'abattement qui impose de monter les taux pour avoir les recettes qui conviennent. Voilà la réalité. Je souhaitais vous l'indiquer.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler pour que l'information de chacun soit complète, cette augmentation des taux d'imposition qui se produira entre 4 à 5 %, ce n'est pas un événement historique. J'ai connu, nous avons connu, par exemple en 2009-2010, dans un contexte beaucoup plus apaisé où l'État maintenait ses dotations, et je les respecte, des augmentations de 2,9 % en 2009 et 2010, soit 5,8 ou 5,9 % plutôt au total. C'est parfois une nécessité et je les respecte. Je voudrais rappeler aussi que s'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts dans la Commune d'Hyères, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 1 million d'euros par an en 2010, 2011, 2012. 3 millions, c'est convenable, ça fait à peu près 7 ou 8 % de points d'impôt.

Donc voilà, ce n'est pas une révolution, c'est une obligation et une nécessité, et je laisse à chacun la responsabilité de la contester.

Dans ce contexte, on fera une politique d'investissement dont la voilure sera réduite en essayant d'être au plus près des réalités. On peut tout afficher en investissement. On peut mettre 28 millions, on l'a vu de façon très récente, ou 22 millions, etc. On proposera des dépenses d'équipement de l'ordre de 18 600 000 euros. Elles permettront, mais on y reviendra, tout un ensemble d'aménagements qui pourront faire naître, je dirais, une revitalisation par exemple de l'activité commerciale, en centre-ville puisqu'on commencera la réfection et les travaux sur la place Clemenceau et des jardins Denis qui achèveront la réalisation de la basilique Saint-Paul ; pas mal de travaux de voirie ; des opérations structurantes comme l'avenue Decugis qui me paraît devoir être entreprise, où nous recevrons une aide très importante de la Communauté d'Agglomération ; la Maison du Commandant à Porquerolles parce qu'on ne peut pas définitivement constater que cette maison qui a été achetée en son temps par Léopold RITONDALE, elle est aujourd'hui à l'état d'abandon ; des bâtiments scolaires, etc. Donc je crois que la Commune pourra fonctionner.

J'attire votre attention sur un point encore sur ce dernier tableau. Si on enlève les cessions d'immobilisations, c'est-à-dire les ventes de domaines publics, nous allons avoir dans ce contexte-là un financement des équipements sur ressources propres qui n'a jamais été atteint, extrêmement important. Il est de 74 % pour les ressources définitives au total par rapport à 80 % l'année précédente. Mais si on enlève les cessions d'immobilisations, ça change bien entendu tout puisque les cessions d'immobilisations qu'on a réduites au maximum pour être dans la vérité budgétaire, on les a inscrites à 3,8 millions. C'est tous les baux emphytéotiques, toutes les ventes qui pourraient se produire. Elles étaient, je vous le rappelle, à 10,7 millions au BP 2014, avec les conséquences auxquelles on a pu assister ensuite.

Si je résume, en espérant ne pas avoir été trop long. C'est important d'avoir un investissement suffisamment dynamique parce que je rappelle, nous sommes donneurs d'ordres, il faut que l'effet d'entraînement puisse se maintenir. Au total un très gros effort de gestion, de rationalisation et d'économies pour le fonctionnement municipal qui avait, je vous le rappelle, déjà commencé. Et chacun a subi cette contrainte pour les indemnités d'Adjoints, de Maire et de Conseillers Municipaux ; un maintien à francs constants des différents tarifs puisque l'indexation, c'est le maintien à francs constants ; un appel le plus limité possible à la fiscalité ; et le maintien d'une dynamique d'investissement suffisante.

Si cette politique est mise en œuvre et réussit parce qu'il faudra être très contraignant pendant toute l'année et vigilant pour qu'elle soit réussie, l'épargne sera restaurée. On passera d'un peu plus de 2 millions en 2014 à 5,6 millions en 2015. Mais vous avez vu qu'il y aura un effet d'écho qui la baissera de façon significative en 2016-2017. L'endettement sera raisonnable. Il passera de 6,9 années à 4,6. Les investissements indispensables seront réalisés. Et nous saluerons collectivement de bonnes nouvelles lorsque des ventes se refont. On mettra une décision budgétaire modificative à ce moment-là en place. Et on prépare l'avenir qui est sombre dans la mesure où la DGF baissera encore d'1,8 million en 2016 et 2017.

Voilà, nous n'avons pas voulu, pour ce budget, ne pas assumer les responsabilités qui s'imposent vis-à-vis des citoyens. Nous n'avons pas voulu pratiquer une cavalerie mortelle pour l'avenir. Il y avait une exigence aussi morale, c'est ne pas tomber dans je ne sais quel clientélisme qui nie les réalités et trompe l'électeur. On les trompe une fois, on ne les trompe pas deux fois. Eh bien nous espérons, mes chers collègues, que ce devoir et cette exigence sont partagés et je vous donne la parole. Monsieur POLITI.

**M. POLITI** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je suis heureux que cinq ans après, vous preniez acte favorablement de l'augmentation du taux que j'avais fait voter en son temps, en 2009, de 2,9 %. Mais la grande différence, c'est que moi en 2008, je n'avais pris aucun engagement de ne pas augmenter les impôts. Alors, permettez-moi en préambule de lire deux extraits des programmes électoraux de Messieurs GIRAN et ROUX avant la fusion : « Stabilité des impôts, c'est une priorité absolue » et vous continuez en disant : « Les taux d'imposition communaux seront gelés pendant six ans ». Je cite, c'est le programme de Jean-Pierre GIRAN. « F comme fiscalité, comme une fiscalité maîtrisée parce que notre projet ne prévoit aucune augmentation d'impôts ». C'est le projet de Francis ROUX et je pense que Monsieur ROUX, c'est bien votre texte et vous n'allez pas dire une fois de plus que je suis un menteur ou que j'ai inventé. Vous l'avez écrit, c'est là.

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui et pour ceux qui en douteraient encore : l'aboutissement de semaines, voire de mois de mensonges vis-à-vis des Hyéroises et des Hyérois car souvenez-vous, mes chers collègues, on nous dit depuis des mois que les finances sont dans le rouge – vous l'avez tous entendu –, que ce qui se passe à Hyères est exceptionnel. J'ai demandé en son temps un audit, Monsieur le Maire m'a suivi, merci. Mais j'étais sûr de moi.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : J'apprécie vraiment votre humour ! Mais continuez. Comme cela. Cela nous fait rire.

**M. POLITI** : On peut voir les procès-verbaux.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, mais il n'y a pas de problème.

**M. POLITI** : Le cabinet d'audit...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il faut toujours feindre d'organiser ce qui nous échappe. Allez-y.

**M. POLITI** : Vous vous rappelez quand... Et vous aviez raison parce que je reconnais dans la vie, il faut toujours reconnaître ses torts. Je reconnais qu'à l'époque, vous me reprochiez systématiquement de vous couper la parole. Et aujourd'hui, c'est vous qui le faites ! C'est le coup de l'arroseur arrosé et vous avez raison !

*(Rires)*

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je ne vous couperai plus la parole. Mais vous avez remarqué que je le fais avec courtoisie là où peut-être elle n'était pas toujours au rendez-vous. Mais allez-y !

*(Rires)*

**M. POLITI** : Je reviens donc à ce cabinet d'audit que vous avez choisi, que vous avez présenté comme le numéro un dans sa spécialité, qui est venu confirmer avec certes trois mois de retard – c'est-à-dire qu'en fait, je pense qu'on a eu du mal à trouver des cadavres dans les placards – que les finances, eh bien elles étaient tendues. Mais que les finances soient tendues, je pense que c'est le cas – et vous le savez et on est tous d'accord sur ce point – de toutes les collectivités territoriales en France et qu'Hyères ne déroge pas à la règle. Depuis, le discours s'est d'ailleurs assoupli. Avant, c'était la faute à POLITI. Maintenant, c'est plus modestement la faute de l'État et surtout nous n'étions pas au courant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, rassurez-vous, je vous coupe encore une fois, mais c'est simplement pour confirmer, compléter votre information. Il y a une facture de l'État, elle est lourde mais il y a aussi une facture POLITI. Il y a une facture politique et une facture POLITI.

**M. POLITI** : Alors en fait, de qui se moque-t-on ? Je ne vous ai pas... On va dire que Monsieur le Maire, qui est un économiste de profession, a eu accès, me semble-t-il, à tous les budgets depuis 2001 qu'il siège au Conseil Municipal. Et j'ose penser que bien entendu, vous n'avez pas découvert le budget de la Ville qu'en 2014. Je rappelle aussi, et vous le disiez vous-même, que vous avez été Maire d'une ville certes beaucoup plus petite, Saint-Cyr-sur-Mer, et vous avez aussi en tant que Député, participé à l'élaboration du budget de la France pendant plus de dix ans lorsque vous étiez dans la majorité. Francis ROUX, chacun le sait, n'est pas économiste mais je pense...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et vous-même ?

**M. POLITI** : Pardon ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous-même ?

**M. POLITI** : Moi je suis quand même chef d'entreprise.

**M. ROUX** : Et moi aussi !

**M. POLITI** : Pas tout à fait quand même ! Moi, vous savez, j'ai une petite PME, j'ai une petite PME qui fait 20 employés en centre-ville.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais ce qui serait super, c'est que sur des sujets aussi importants, on évoque des argumentations, des principes, des contradictions et moins des noms de personnes, ce que j'ai évité de faire.

**M. POLITI** : Ce n'est pas des noms de personnes.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous faites ce que vous voulez après.

**M. POLITI** : Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Chacun juge.

**M. POLITI** : Donc, je disais que Francis ROUX, qui n'est pas un économiste, a accès depuis 1995, puisque nous avons eu la joie et le bonheur de siéger côte à côte, je crois, de 1995 à 2001 puisqu'ensuite je n'ai plus siégé au Conseil Municipal avant 2008. Et malgré cela, vous n'étiez pas au courant visiblement de la gestion des finances de la Ville et visiblement vous n'étiez pas au courant que les communes allaient subir la réforme des rythmes scolaires, que les communes allaient subir des baisses des aides de l'État.

Je voudrais simplement rappeler qu'il y a quasiment un an jour pour jour, dans cette même salle, je tenais déjà ce discours sur les rythmes scolaires, sur la baisse des aides de l'État. Alors, peut-être ne m'écoutiez-vous pas ? Ce n'est pas impossible. Mais il y a aussi un an jour pour jour, le Congrès des Maires de France s'ouvrait à Paris et tous les médias français n'ont parlé que de ces sujets pendant trois jours. Tout le monde attendait les déclarations du Premier Ministre. Alors peut-être que vous ne lisez pas non plus les journaux. Mais alors, en fin de compte, de qui se moque-t-on ?

Toute cette mise en scène, elle n'avait qu'un seul but : faire avaler la pilule d'une augmentation des impôts que vous avez prévue pendant des mois. En fait, c'est un peu la méthode du pompier pyromane. C'est mettre le feu en affolant tout le monde en disant que la Commune est aux abois financièrement, puis on se pose ensuite en sauveur face à un ennemi imaginaire créé de toutes pièces.

Mais revenons un peu sur la campagne électorale. Il y avait cinq listes de candidats, il y avait cinq candidats qui ont annoncé, chacun des cinq, qu'ils ne toucheraient pas à la fiscalité pendant les six ans à venir. C'est d'ailleurs de mon point de vue le seul point commun qu'il y avait entre vos deux programmes. Trois candidats étaient des élus sortants qui avaient accès aux documents budgétaires. Alors, n'allez pas me dire qu'en tant qu'élu de l'opposition, vous n'aviez pas accès à ces documents. Parce que non seulement, bien sûr c'est faux, mais en plus un certain nombre d'élus de la majorité sortante qui maintenant ont été recyclés par vous et siègent en face de moi, à commencer par l'Adjoint aux Finances, parti donc aux côtés de Francis ROUX. J'en suis sûr, vous avez eu accès à ces documents, vous étiez pratiquement aussi bien renseigné que moi.

Donc je vous annonce – cela ne va pas trop vous étonner – dès à présent que vous pouvez compter sur les élus de mon groupe pour dénoncer le plus vigoureusement possible cette manœuvre, je dirais même ce mensonge.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous élevez le débat. Continuez, cela me plaît, c'est superbe.

**M. POLITI** : Bien sûr, bien sûr !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** :.....dans la stratégie budgétaire.

**M. POLITI** : On peut rire de tout. Je suis très sérieux parce qu'il s'agit des affaires de la Ville.

Je reconnais dans le document que vous nous avez commenté tout à l'heure les grands principes et l'esprit de la Directrice des Finances dont je voudrais saluer, une fois de plus, le professionnalisme et lui dire combien nous allons regretter son départ de la collectivité.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien écoutez, pourtant elle a été sévère sur la situation quand je suis arrivé ! Mais enfin, continuez, je vous en prie.

**M. POLITI** : Je dois dire qu'en changeant de camp, qu'en changeant plus exactement de fonction, pas de camp, vous avez radicalement changé votre discours. Il y a un an de cela, rappelez-vous, vous m'expliquiez qu'il ne fallait pas vendre, qu'il ne fallait pas emprunter, qu'il fallait à tout prix augmenter l'excédent de fonctionnement – bien sûr pour pouvoir investir –, qu'il ne fallait pas augmenter les impôts, qu'il ne fallait pas toucher aux avantages du personnel, qu'il ne fallait pas réduire le service des Hyérois. Bref, c'était la formule miracle. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on découvre ? Vous m'accusiez de vendre, vous allez vendre pour près de 5 millions d'euros. Je ne vous condamne pas, je suis d'accord avec vous. Cela fait partie aujourd'hui des leviers qui sont à votre disposition.

**M DÉPUTÉ-MAIRE** : 3,5 millions, je crois, Emmanuelle ?

**M. POLITI** : On avait dit 5, il me semble.

**M DÉPUTÉ-MAIRE** : La somme, c'est 3,5 millions, je crois. Les ventes de cessions d'immobilisations.

**M. POLITI** : Il me semble qu'on avait dit 5 à la Commission des Finances.

**M DÉPUTÉ-MAIRE** : En 2015, oui. 3,5, voilà. Il faudra que vous relisiez.

**M. POLITI** : Si vous voulez.

**M DÉPUTÉ-MAIRE** : Ah ! Ce n'est pas si je veux ! C'est écrit.

**M. POLITI** : C'est bien sûr les chiffres. C'est réel, absolument. Alors, excusez-moi.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais je vous en prie, vous savez.

**M. POLITI** : Vous m'accusiez d'emprunter – accusation certes plus modérée, je l'avoue. Vous empruntez, c'est normal. Vous m'accusiez d'avoir un investissement trop faible. Eh bien le vôtre, il est pire. Vous m'accusiez de ne pas avoir assez d'excédent de fonctionnement. Je vous rappellerai que le montant de l'excédent voté au compte administratif était de plus de 9 millions d'euros. D'ailleurs, je me réjouis que nous ayons pu constater la vente de Riviera Residence malgré toutes les péripéties auxquelles nous avons assisté. 6 millions d'euros, ça fait du bien et je voudrais rappeler que ces 6 millions d'euros, cette vente, nous l'avions votée il y a à peu près un an à l'unanimité. Donc nous nous en réjouissons tous.

Au niveau du fonctionnement, vous nous parlez de la baisse des dépenses à caractère général et cela, je pense que c'est un signe encourageant. Bien sûr que j'y souscris totalement. Il faudra néanmoins attendre l'année prochaine pour voir si ce n'est pas simplement un effet d'annonce ou si au contraire cette baisse est réellement caractérisée. Je vous rappelle que nous sommes au stade du budget primitif, que viendra ensuite un budget supplémentaire et des décisions modificatives. Car même s'il est écrit dans votre document qu'il n'y aura pas de nouvelles dépenses au BS, je ne peux m'empêcher de rappeler que vous aviez écrit qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts et que vous l'avez fait.

Le dernier point, comme cela je vais arrêter de vous laisser comme on dit.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous laissez tout le monde mais allez-y. Il n'y a pas de problème.

**M. POLITI** : Je ne pense, je ne pense pas.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Allez-y, il n'y a pas de problème. C'est un plaisir.

**M. POLITI** : Le dernier point en matière de dépenses du personnel. Ce que je dois constater là aussi, ce sont des chiffres donnés par la Direction des Finances. En 2008, les frais de fonctionnement liés au personnel, c'était 54 % du budget de fonctionnement. Début 2014, nous sommes passés à 49 %, soit cinq points de moins en six ans. Début 2015, vous annoncez un pourcentage de frais de fonctionnement dus au personnel de 50,7 %, c'est +1,7 %. Je sais que vous allez me répondre que cela va permettre de faire des économies en matière de régie. Je n'y crois pas. Plus concrètement, entre 2012 et 2014, ce sont 2,3 millions euros qui ont été économisés en matière de dépenses de personnel et ce, je voudrais le rappeler, sans toucher au moindre avantage que le personnel avait acquis grâce à la politique paritaire. C'est un point sur lequel il faut faire attention. Parce que lorsqu'on dit que les finances sont tendues, et c'est vrai, le premier poste sur lequel on doit concentrer ses efforts, c'est le personnel. C'est le poste sur lequel vous n'avez, et vous l'avez dit tout à l'heure, aucune marge de manœuvre. Lorsque vous embauchez quelqu'un, vous l'embauchez pour quarante ans. Il sera difficile de lui dire que cette année, pour des raisons budgétaires, eh bien il travaillera à titre gracieux.

En conclusion, je terminerai mon propos en vous disant qu'il va de soi que les collectivités traversent des heures sombres. Il va de soi que nous sommes tous d'accord dans cette noble assemblée que la pression fiscale étouffe de plus en plus les Français. Ce que je dois constater malheureusement, c'est qu'alors que François HOLLANDE, Président de la République, a annoncé il y a quelques jours – on n'est pas sûr de le croire – qu'il n'y aurait plus de nouvelles taxes en 2015, les Hyéroises et les Hyérois vont remercier la Mairie UMP-UDI qui vient de prendre le relais du PS.

Par ailleurs, et les chiffres le prouvent, il y avait d'autres méthodes que le levier fiscal pour préparer le budget 2015. Et ce n'est pas la menace d'un déficit structurel qui viendra justifier cette augmentation. Prenez le cas d'autres collectivités, TPM par exemple : Hubert FALCO s'est refusé à augmenter les taux des taxes. Pourtant l'Agglo connaît elle aussi des difficultés liées à la baisse des aides de l'État. On aurait pu penser que c'était une question de philosophie politique : préférer faire payer le contribuable par rapport à l'usager. Eh bien ici on fait mieux : on cumule. Les impôts augmentent, les tarifs des services augmentent. Deux exemples : + 15% pour les aides ménagères pour nos aînés ; + 21% pour la cantine scolaire pour nos enfants. Et en plus, les services régressent : disparition festivalière des Estivales, du Festival du Cinéma, de Jazz à l'Anglicane, réduction des plages horaires du périscolaire de nos enfants et j'en passe.

Bref, aujourd'hui pour les Hyéroises et les Hyérois, c'est la triple peine : les impôts augmentent, les tarifs des services augmentent et les services régressent ! Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci de nous avoir indiqué vos pistes d'économies. Monsieur ?

**M. ROUX** : Le Conseil Général, augmente de combien ? Monsieur POLITI, le Conseil Général, est obligé d'augmenter de combien les impôts ? Cela vous ne l'avez pas dit.

**M. POLITI** : On parle d'Hyères.

**M. ROUX** : Oui mais le Conseil Général, c'est l'extension de la Ville d'Hyères quand même.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur COLLET ?

**M. COLLET** : Oui, merci Monsieur le Maire. Bon ben écoutez, tout d'abord, juste un aparté : en ce qui nous concerne, Monsieur POLITI ne nous a pas lassés. C'est une première chose. Deuxième chose, je le remercie de me donner l'occasion de faire court. Il a été très long. Pour autant, je voulais faire part de notre position puisque ce qui a été dit, nous comptons le dire également.



Pour autant, nous nous associons tout à fait à votre préoccupation, à l'analyse que vous avez faite de la situation actuelle. Nous sommes d'accord avec vous là-dessus. Le regret que nous avons malgré tout, c'est que ce document aurait dû être un document de campagne de manière à dire aux Hyérois durant la campagne : voilà ce qui nous attend, il est bien évident, Monsieur le Maire, je vous vois hocher du chef, il est bien évident qu'il aurait fallu l'actualiser, bien évidemment. Mais qui aujourd'hui peut dire, encore moins que vous qui êtes parlementaire, qu'on ne savait pas ce qui nous attendait dans les mois à venir, qu'on ne savait pas que la DGF allait continuer à chuter, qu'on ne savait pas que la réduction, etc ? On le savait tout cela. Autant on s'associe, je me répète, à votre analyse, autant ce qui nous reste un peu en travers de la gorge, ce sont ces promesses, ces projets qu'on mettait en avant en disant, et je réagis, Monsieur POLITI : « On n'augmentera pas les impôts ». On l'a tous dit. Nous on a dit honnêtement à certaines personnes : « Ça on ne pourra pas le faire ou on ne sait pas si on pourra le faire ». Bien évidemment, on n'a pas été élus. Voilà.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, la contrainte parfois nous rend plus intelligents et j'ai l'impression qu'on va progresser dans la crise et que ça va prendre un petit peu de temps. Mais ce qui paraît en tout cas important pour notre groupe, c'est la parole publique, c'est-à-dire ce que nous avons décidé les uns et les autres pendant cette campagne. Et c'est ce sur quoi les Hyérois vont nous juger. Et le mot important, c'était « pas d'augmentation des impôts » pour des raisons évidentes qui sont celles de la situation du pays.

Je voudrais revenir sur l'analyse que vous avez faite en introduction. Effectivement, on ne peut pas comprendre les contraintes qui sont soumises à Hyères si on ne mesure pas que la dette de l'État a doublé en dix ans (2000 milliards, soit le résultat de trente années de déficit) ; que le remboursement de la dette est le premier poste budgétaire, plus important que l'Éducation Nationale, plus important que la Défense. C'est normal que dans un premier temps, pendant cinq ans, le Maire de Neuilly puis le Maire de Sablé-sur-Sarthe, puis le Maire de Tulle, le Maire de Nantes et le Maire d'Evry se soient attachés à trouver des solutions. Et si cela n'était qu'une question d'endettement, on pourrait le résoudre. À cela se rajoute une spécificité qui est la situation de l'industrie française, l'incapacité de créer de la valeur et donc la nécessité aussi pour l'État dans le même temps d'investir durablement pour que la France continue de participer à cette très grande révolution industrielle et continue de conserver surtout sa souveraineté.

Je voudrais juste nuancer votre propos sur cet aspect-là en disant que la France a des atouts et qu'il ne faut pas tomber non plus dans une forme de pessimisme ou de déclinisme qui nourrit bien entendu les extrêmes. Nous avons des qualités : qualité de la formation, des infrastructures. La France a une vraie vitalité démographique. La recherche française a été honorée récemment par des prix : Prix Nobel, Médaille Fields. Nous bénéficions de prix d'électricité très bas, qui est un avantage concurrentiel important ; d'infrastructures numériques ; de services publics de grande qualité. Et je pense que c'est important d'avoir confiance dans nos talents et dans nos valeurs à ce moment-là de la crise.

Et je voudrais juste rajouter, si je peux me permettre, le poids de l'Europe qu'on sous-estime toujours et sa capacité à investir et à relancer et à participer à cette modernisation de l'appareil politique pour lutter contre le chômage de masse.

Dans ce contexte, le Gouvernement français fait preuve de fermeté, de pragmatisme et de justice.

Revenons sur Hyères. Je pense que l'on ne peut pas rester que sur Hyères. Je pense qu'à un moment donné, on s'inscrit dans un contexte. Et c'était important de vous le rappeler.

Sur Hyères, nous n'avons rien appris. Dans la construction de nos propositions électorales, nous avons tenu des budgets 2012, 2013, 2014 avec sérieux et prudence. Cette baisse de la DGF, même si elle est plus forte que prévu, elle était prévisible. Je vous renvoie au rapport de la Cour des Comptes. J'observe avec intérêt que les NAP (les Nouvelles Activités Pédagogiques), l'État décide de reprogrammer encore un an une dépense entre 400 à 500 000 euros. Et que l'application de la loi SRU, c'est malheureusement ce décalage qu'il existe entre les 13 % de logements sociaux de notre ville et les 25 % qui sont dans la loi, mais c'est le fruit d'une politique de logement très déficitaire sur l'ensemble d'ailleurs de ce département.

Dans le rapport d'audit que nous avons examiné avec grande attention, on a observé que depuis un certain nombre d'années, on a vu une augmentation moyenne des contrats de prestations de service, en particulier les ordures ménagères et la restauration scolaire. On a vu une augmentation du CCAS. On a vu une augmentation des subventions aux associations (plus de 11 % dont 4 % des associations bénéficieraient à peu près de 70 %). Et on a vu une augmentation aussi et le poids de ce que représente le personnel. Donc, on a vu une situation budgétaire qui était en augmentation significative dans un contexte qui ne l'était pas. Et on a observé quand même, malgré ce contexte-là, la stabilité des taux, et même si la situation était difficile, elle a été réalisée.

Mais ce que, ne dit pas l'audit, et j'insiste sur ce point, c'est que la Ville assume aussi des responsabilités qui ne sont pas forcément les siennes. On en a parlé en Commission des Finances. Je parle du transport et des navettes. Je crois que c'est de l'ordre de 500 000 euros que la Ville paie pour assurer un service de transport qui relèverait de la compétence de TPM ou du Département.

Et puis, de manière peut-être moins dynamique, je pense que dans le rapport d'audit, il ne fait pas mention de ce qui devient quand même pour nous toujours une très grande préoccupation, c'est-à-dire la capacité d'investir dans des dépenses d'avenir comme la transition énergétique ou les pépinières d'entreprises, c'est-à-dire la capacité de créer de la richesse.

Et c'est un des principaux reproches que je ferai à votre rapport, c'est qu'il ne met pas la Ville en situation dynamique. Il ne l'inscrit pas d'une part dans cette capacité de mettre en valeur son patrimoine et son potentiel et deuxièmement, de s'inscrire dans la réalité de ce que peut être TPM pour nous. On va y revenir. Et j'observe dans un des rapports qui nous a été remis : avec 6 % d'augmentation de la facture électrique et 62 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, on est très loin du compte pour une Ville comme la nôtre.

Donc, votre projet d'augmenter les taxes locales de 4 à 5 % (c'est à peu près 2 millions d'euros), sachant que les bases ont déjà augmenté par la loi de finances, ne nous convient pas. Je propose de revenir à votre rapport d'audit. Il y avait un scénario dont vous n'avez pas tenu compte, qui était de réduire les charges à caractère général, au lieu de les réduire de 10 à 12 ; de baisser les dépenses d'équipement de 18 à 14. Peut-être de mieux regarder les recettes supplémentaires puisque vous venez de libérer la vente des baux emphytéotiques et on peut estimer que compte tenu de la situation, on peut avoir de bonnes surprises sur ce plan-là. De même que vous avez été peut-être très prudent dans l'estimation de produits de cessions.. La Ville a aujourd'hui un certain nombre de potentialités sur ce sujet-là. Est-ce qu'on n'est pas en dessous de l'estimation ? Et puis, vous ne parlez pas du tout de l'application d'une taxe de 20 % sur les résidences secondaires qui est à votre discrétion et qui permettrait là aussi d'apporter une contribution à la Ville. Et de même que les compétences de TPM en matière d'assainissement ou au Conseil Général de transport ne sont pas assez exploitées. Et si on tient compte de cet ensemble de mesures, je pense qu'on peut geler les taux pendant deux ans pour avoir une meilleure connaissance de la situation, une meilleure maîtrise de nos comptes. Et peut-être ce que je disais au début et ce que l'on voit bien d'ailleurs dans vos propos : la contrainte nous rend intelligents.

Pas d'augmentation d'impôts. Pourquoi ? Parce que je pense que c'est important d'adresser à la population un signe qui est celui d'un changement culturel, dans la gestion de l'argent public. Pourquoi ? Parce que nous avons, malgré l'abattement, des taux élevés. Ce que je vous propose peut-être, c'est de supprimer l'abattement et à ce moment-là de baisser les taux, de manière à pouvoir avoir un élément comparatif. Mais on est, je pense, dans cette situation-là non pas, je dirais, dans une position qui nous permettrait de les augmenter mais au contraire, compte tenu de la nature de la population hyéroise, parce que je rappelle : un salaire annuel moyen de 20 000 euros, 13 % de chômeurs, une activité tournée vers les emplois saisonniers. Est-ce qu'il est utile de rappeler la situation des horticulteurs, des maraîchers, des artisans, des commerçants ? Et de voir que la pression qui s'exerce sur leurs revenus aujourd'hui est considérable. Le signe que nous enverrons en augmentant les impôts risque de créer une vraie fracture.

Je rappelle également que la fiscalité, c'est l'attractivité de la Ville. Vous avez noté la baisse des droits de mutation. J'ai observé que TPM gelait ses augmentations. Que feront les investisseurs qui souhaitent s'installer à Hyères ? Ne négligeons pas les cadres qui sont amenés à quitter la ville, les jeunes cadres, parce que c'est trop cher ou parce que les loyers sont trop chers. Et si les loyers sont trop chers, c'est parce la fiscalité est trop chère. En plus, je dirai que ce gel des taux permettrait d'anticiper et peut-être d'accélérer ces transferts de compétences et les moyens qui seront fixés par la réforme territoriale qui est en discussion et qui s'opère. Et on le verra bien dans le rapport de TPM, les marges de manœuvre qui sont les nôtres.

Donc, la crédibilité politique, c'est de faire face avec courage à une situation très sérieuse ; de tenir nos engagements en assurant l'essentiel : la qualité du service public.

Je referai la même remarque que j'ai faite en Commission : je regrette de ne pas avoir pu travailler plus dans les Commissions sur ce rapport. Vendredi, nous avons vu sur nos ordinateurs 1000 pages de rapport débarquer. Nous nous sommes réunis deux heures lundi et nous sommes aujourd'hui devant vous pour exposer nos réflexions sur cette orientation stratégique sur les quatre ou cinq années qui viennent. Je pense que le budget et la vision de la Ville méritaient mieux. Je rappelle que pour nous la démocratie doit être participative et continue. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, Madame. Monsieur COLLET s'est déjà exprimé. On ne va pas avoir plusieurs intervenants par groupe. Autrement, on ne s'en sort pas. Bien.

Cela me permet quand même de répondre et de rectifier un certain nombre de choses. D'abord, sur un problème très simple, que la population soit très clairement au courant. Sauf si Monsieur POLITI, c'est Madame IRMA et d'autres, Madame SOLEIL, se permettent de dire qu'avant les élections tout le monde savait que l'État allait faire cette ponction fantastique sur les collectivités, c'est ou vous êtes des voyants ou vous êtes, vous avez dit quoi ? des menteurs. C'était absolument impossible de le savoir. Il y avait une petite diminution de prévue comme l'année précédente. Là, cela a été une taxation monumentale. Ce qui veut dire d'ailleurs, Monsieur SEEMULLER, au passage que la parole de l'État, elle ne vaut pas grand-chose. Et c'est vrai que l'on peut se tromper. On peut dire par exemple aujourd'hui : on va stabiliser les impôts dans les années à venir. Si c'est la même efficacité que l'inversion de la courbe du chômage, cela nous conduirait à penser que c'est paroles, paroles. Mais pour le reste, aucune décision, aucune hypothèse, et vous comprenez bien pourquoi, avant les élections n'avait été formulée par quiconque au niveau du Gouvernement ou ailleurs pour cette taxation fantastique et cette baisse de la DGF qui s'est produite. En d'autres termes, quand on fait des engagements... Et je parle exactement, je pourrais citer deux personnalités incontestables : d'un côté Alain JUPPÉ, de l'autre côté Anne HIDALGO qui ont dit la même chose que moi : les engagements se font sur un périmètre donné. Et sur le périmètre qui était le nôtre, effectivement je tenais ces engagements. Mais quand le lendemain, on vous met une sorte de tempo monstrueux, vous avez deux attitudes : c'est ou faire de l'opportunisme électoral, bien entendu, qui va dire : oui, il faut... Oui d'accord, on s'est compris. Ou réciter je ne sais quel bréviaire. Ou assumer ses responsabilités.

La différence entre vous et moi, mes chers collègues de l'opposition, c'est que j'ai la responsabilité des finances de la Commune d'Hyères et de son avenir. Et aujourd'hui, même si vous apportez une contribution éminente, vous n'avez pas les mêmes obligations qui sont quotidiennes et qui pour l'avenir nous engagent. Alors, je sais bien que certains ont dû s'en dispenser dans le passé.

Je reviens sur les déclarations de Monsieur POLITI. Je veux dire, c'est une plaisanterie permanente. Quand on donne des conseils et que l'on oublie que l'on a mis 12 millions d'euros complètement insincères dans un budget, il vaut mieux être... Mais ne dites pas que ce n'est pas vrai ! Écoutez Monsieur, j'ai une hésitation à votre égard : c'est soit effectivement l'aveuglement, soit l'incompétence. Mais là, il y a des faits. Quand on enlève 10 millions d'euros à un budget parce que l'on n'a pas les ressources parce que tout ce qui avait été prévu ne s'est pas vendu, il faut bien parer à toute éventualité.

En d'autres termes, on a présenté un budget sympathique mais c'est aux autres après de payer la facture. On pourrait se passer de tas de choses parce qu'on avait eu d'énormes excédents. Mais vos excédents, ils étaient dus à une politique de vente systématique des biens de la Commune, des cessions d'immobilisations. Ce n'est pas parce que nous avons pris une délibération pertinente qui permettra, je l'espère, de débloquent le problème des baux emphytéotiques qui sont une sorte de dimension archéologique de la Ville d'Hyères, que l'on va pratiquer cette cession. Jamais nous n'aurions vendu la place Joffre ! Heureusement que nous ne vendons pas le parking Denis, etc. C'est deux politiques diamétralement opposées : celle de la facilité et celle de la responsabilité.

Vous évoquiez de façon assez étonnante un certain nombre de choses, mais j'ai l'impression que là vous êtes en campagne électorale pour les élections cantonales et non pas en train de juger un budget. La différence, c'est le problème du courage et le problème de l'opportunisme. À aucun moment, Monsieur, les électeurs Hyérois et les citoyens – je m'en fous, les électeurs ce n'est pas le problème, les citoyens c'est important – jugent : aucune proposition d'économies de ceux qui disent : « Il ne faut pas augmenter les impôts » dont je rappelle, permettez-moi de le dire, que ça correspond simplement à 1,4 million d'euros. 1,5 million d'euros l'augmentation des impôts, vous vous rendez compte ! C'est une somme colossale qui est à comparer à la baisse des dotations de l'État, c'est-à-dire qu'on amortit presque tout le choc : le choc de l'incurie précédente puisque maintenant, il faut dire les choses, et le choc de l'augmentation de l'État. 1,5 million d'euros et on est en train de vouloir accréditer le fait qu'il y a une sorte de massacre d'un méchant ! Mais cela ne me fait pas plaisir d'augmenter les impôts. Simplement, on nous met devant cette exigence et je fais confiance non pas aux facilités mais à l'intelligence des Hyérois et je suis sûr que nous serons de ce point de vue entendus.

On me parle de TPM. Jamais la Commune n'a des perspectives aussi positives avec TPM. Je vous les donne puisqu'elles sont récentes. Nous avons obtenu de TMP pour, jusqu'en 2018, 880 000 euros pour les routes. Jamais cela n'a été obtenu. 760 000 euros pour les zones d'activités. Jamais cela n'a été obtenu. Mais le problème, Monsieur SEEMULLER, c'est là qu'il faut être extrêmement prudent parce qu'on ne peut pas tout confondre. Notre problème, c'est un problème de fonctionnement et quelles que ce soient les ventes, on vendrait toute la Commune, le problème resterait le même : c'est la différence entre les recettes de type fiscal et autres et les dépenses de fonctionnement. Et elles ne sont pas alimentées par les cessions, autrement on aurait pu avoir quelques facilités. Cela ne sert à rien, simplement à se doter d'une capacité éventuelle d'investissement de 30 ou 40 millions si on vend la Commune. Ce n'est pas le problème. Notre problème, c'est un problème d'épicier. Nous devons sauver ce qu'il y a dans le tiroir-caisse, ce qui rentre chaque jour, ce qui sort. On ne s'en sort plus. Il faut donc pallier à toutes ces éventualités et dans ces cas-là, eh bien on éteint la lumière, on ferme les compteurs, on rationalise. Nous on ne peut pas licencier, et je ne le souhaite pas, mais on reconditionne, on reprogramme et si c'est nécessaire, bien entendu, nous on a la capacité d'ajuster. C'est cela la réalité.

Là non plus je n'ai pas entendu une seule proposition, de quiconque d'ailleurs, sur les économies supplémentaires qui pourraient être faites. Par exemple, on peut, je vais le dire très simplement, on peut fermer la piscine : 1,5 million de déficit. Je n'augmente pas les impôts. On peut fermer la médiathèque, c'est à peu près pareil. Je n'augmente pas les impôts. Vous voulez quoi ? Supprimer toute la politique de la ville ? C'est cela le problème.

Nous avons donc fait des choix qui évitaient ce genre de caricature, dans laquelle vous n'êtes pas entrés puisque vous n'avez donné aucune hypothèse, pour un choix de responsabilité.

Vous savez, dans cette affaire je suis tranquille comme Baptiste. Je ne demande pas à être jugé par des personnes qui, vous l'avez souligné, n'ont pas de compétences particulières en économie et qui dans leur gestion ont démontré que l'expérience ne leur avait pas beaucoup apporté. De ce point de vue, Monsieur SEEMULLER, j'ai beaucoup de respect pour vos analyses, mais parfois je trouve que vous prenez tellement d'altitude, qu'il faut être prudent. C'est vrai qu'il faut aller vers les économies d'énergie, c'est vrai que le changement climatique, c'est important. Mais c'est vrai aussi que je ne peux pas du jour au lendemain mettre des panneaux photovoltaïques sur une piscine qui est chauffée comme au temps de ZOLA et de *Germinal*. C'est cela le problème. Cela prend du temps. Et ce n'est pas au moment où on est obligés de réduire la voilure, de faire des économies, d'être un peu plus groupés que l'on peut lancer de grandes hypothèses, de grandes envolées en tous les cas, je n'ai pas la capacité vers l'avenir.

Oui, Monsieur ?

**M. SEEMULLER** : Si vous me permettez juste sur ce point-là parce que je ne veux pas que ce soit un sujet de polémique entre nous. Il existe aujourd'hui en France un certain nombre de collectivités confrontées à des problématiques budgétaires extrêmement lourdes qui en quelques années ont permis de renverser la facture énergétique et de produire de l'énergie et de produire des recettes. La question de la création de valeur est une vraie question.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous avez raison.

**M. SEEMULLER** : Ce n'est pas une question de vol plané très haut, c'est une question de réalité. Si vous voulez des noms de villes, je vous donnerai les noms de villes et je vous donnerai même...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais j'en suis très heureux, Monsieur. Nous essayerons d'aller dans cette direction. Mais Monsieur, c'est un rapport sur le budget 2015, sur une situation conjoncturelle. Ce n'est pas une autorisation de programme pour vingt ans, ce n'est pas une stratégie pour vingt ans. Le problème, quand il y a une hémorragie, on ne se demande pas si on va entraîner le guéri futur pour les Jeux Olympiques. Il y a une hémorragie financière dans la Commune. Ceux qui ne veulent pas le comprendre sont soit des irresponsables, soit des incompetents. C'est cela la réalité. Et je n'ai pas peur des termes et je n'ai pas peur des débats là-dessus.

Permettez-moi de dire que chacun comprenne que ce n'est pas par plaisir que l'on fait des coupes ; que ce n'est pas par plaisir que l'on augmente la marge des impôts. C'est par nécessité. Si j'étais aussi clientéliste que certains, je ne l'aurais pas fait. Mais je suis responsable et c'est pourquoi j'ai proposé cela et j'en suis fier.

Je peux vous dire qu'il n'y a pas un économiste responsable, il n'y a pas un service des finances exemplaire à qui on a rendu hommage et qui je crois a enfin satisfaction sur un certain nombre de directions, il n'y a pas un auditeur de compétence qui pourrait dire que cette orientation n'est pas fondée. Alors bien sûr, à la marge on peut modifier, on aurait pu obtenir peut-être un tout petit peu plus de diminution de charges courantes. Je ne sais pas comment. Peut-être qu'il y aura un certain nombre de personnes qui seraient embauchées pour des raisons de rationalisation qui ne devraient pas l'être. On peut débattre de tout cela. Mais les orientations, je ne vois pas comment on aurait pu diminuer. Et réduire encore, par exemple, vous l'évoquiez –c'est une alternative que je respecte – baisser encore les investissements, quand on sait que le taux de réalisation, Monsieur SEEMULLER, il faut être honnête, ne sera pas de 100 %, c'est-à-dire que sur 18,5 millions d'euros, si on a un taux de réalisation de qualité, c'est-à-dire des trois quarts, 75 %, cela fera en réalité 12-13 millions d'euros d'investissement. Il ne faut pas aller en deçà. C'est cela le problème, il faut maintenir quand même la dynamique.

Sur toutes ces contraintes, moi je rends vraiment hommage à l'ensemble de mon équipe et des services administratifs. Je crois que nous sommes allés non pas à l'idéal – qui aurait la prétention de le croire ? – mais dans la direction exigée et exigée non pas pour l'intérêt politicien, vous l'avez bien compris. Ce serait tellement plus facile de dire : demain on bosse gratis. Mais pour l'intérêt d'Hyères et des Hyérois.

Bien Mesdames et Messieurs, je crois que chacun s'est exprimé... Non, je crois, écoutez, ce n'est pas parce que...

Monsieur FELTEN, je vous en prie.

**M. FELTEN** : Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que je ne compte pour pas grand-chose mais je voudrais quand même dire trois mots.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Chaque personne compte autant que l'autre.

**M. FELTEN** : J'entends bien mais on avait failli m'oublier, donc c'est pour cela que je me permets cette remarque amicale.

Monsieur le Maire, simplement pour vous dire qu'au-delà de tout ce qui a été dit, et je ne vais pas être très long, la population qui pour la plupart des personnes qui paient des impôts à Hyères n'est pas forcément une population aisée, il y a aussi une population qui en très grande détresse. Vous le savez très bien puisque je sais que vous allez dans certains quartiers. Moi je pense que politiquement, au sens noble du terme, c'est un message qui est très lourd à porter. Et vous l'avez dit que c'était lourd pour vous à porter effectivement parce que vous aviez annoncé de ne pas faire d'augmentation d'impôts. Pour ces personnes-là, ce n'est même pas un message qui va être lourd, c'est un message qui sera impossible à remplir.

Donc moi, je pense qu'il faut quand même y réfléchir sur la portée de ce que l'on va voter. Personnellement, je ne le voterai pas. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'il y a certainement d'autres moyens. Alors quelles pistes ? Effectivement, plein de pistes ont été évoquées. Moi j'en vois deux. Quand on est en situation de combat, on part à la guerre. Alors, peut-être on peut se faire un peu hara-kiri pendant un an ou pendant deux ans sur des morceaux de métal qu'on va mettre dans une rue pour faire beau, sur Patrick POIVRE D'ARVOR qui va venir faire des courbettes sur un site historique, sur un magnifique piano qui va jouer à Valbonne ou à Sauvebonne. Donc tout cela, je pense que ce sont des choses qu'on doit absolument supprimer, faire un moratoire pendant un an et je pense que le 1,5 million d'euros, on ne sera pas loin d'y arriver.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, je vous remercie, Monsieur FELTEN. Je retrouve là votre sens de la rigueur. Vous êtes témoin néanmoins que l'élaboration d'un budget, en tous les cas des prospectives de notre liste avaient été faites de façon transparente et que nous avons été surpris par le changement. Ce n'est pas le seul changement qui nous a surpris.

Je voudrais attirer votre attention : quand on supprime 700 000 euros de déficit du festival d'Hyères et qu'on fait venir Monsieur POIVRE D'ARVOR et Jean-Philippe COLLARD, le plus grand pianiste du monde, pour 5 000 euros, je pense qu'on n'est pas obligé de rester dans une commune inanimée. Ce n'est pas trop mal, vous voyez, ce que je veux dire. Vous n'êtes pas obligé de venir, vous pouvez détester la musique classique et ne pas aimer PPDA. C'est votre problème. 5 000 euros à la personne présente, c'est de qualité. Et d'ailleurs, ça vous permet aujourd'hui de l'évoquer, ce qui veut dire qu'en termes de notoriété et d'image pour la Commune, c'est mieux de mon point de vue PPDA que l'un des quatre frères JACKSON qui reste. Voilà, peu importe. Le reste, je respecte votre analyse.

Je vais vous demander maintenant de ne pas passer au vote, puisque c'est un débat et que chacun a pu s'exprimer. Mais véritablement je souhaite que les citoyens hyérois en aient pleinement connaissance pour voir les propositions alternatives qui ont été faites et qu'ils en tirent toutes les conséquences au sens des responsabilités.

#### **Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

#### **AFFAIRE N°3 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Débat sur les orientations budgétaires 2015**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Débat d'orientations budgétaires sur les ports d'Hyères, Monsieur DESERVETAZ.

**M. DESERVETAZ** : Merci Monsieur le Maire. Dans la continuité, il y a un changement important désormais sur les ports parce que les ports sont soumis à l'impôt sur les sociétés. L'impôt sur les sociétés, je vous le rappelle, qui est de 33 %, et ainsi que de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui est évaluée autour de 100 000 euros. Cette nouvelle charge fiscale impacte considérablement le budget, ce qui nécessite certains aménagements. Il est proposé une augmentation de redevance. Celle-ci reste toutefois contenue pour être fixée à 3 % pour toutes les catégories et les services.



**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est-à-dire que l'on prend la moitié de l'augmentation fiscale transférée par l'État.

**M. DESERVETAZ** : On était à plus de 5 %

Un effort sera d'autre part opéré par la réduction des charges sur chacun des postes de fonctionnement pouvant générer une économie de 100 000 euros équivalente à la dépense de la cotisation sur la valeur ajoutée.

Le second élément contextuel réside dans une régularité, voire une baisse des recettes d'exploitation de l'exercice 2014. On s'aperçoit que la fréquentation du port n'est pas en augmentation. Le port enregistre en effet une légère diminution de la fréquentation supplémentaire ainsi que toute possibilité de recettes supplémentaires pouvant absorber les nouvelles dépenses.

Dans les dépenses d'équipement, pour l'exercice 2015, afin de limiter le taux d'endettement, on note une diminution des dépenses d'équipement de l'ordre de 43 % par rapport au budget primitif 2014. Sur l'exercice concerné, les principaux travaux nécessaires pour une bonne exploitation du port, je n'énumère pas tout, sont environ de 1 200 000 euros.

L'état de la dette. L'état de la dette au 31 décembre 2014, sauf nouvel emprunt contracté en fin d'année, s'élève à 8 897 685 euros. L'inscription budgétaire concernant le montant des emprunts, prévision pour 2015 : 500 000 euros.

Voilà pour le port d'Hyères, Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pour le port d'Hyères, est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur.

**M. SEEMULLER** : ... je crois que c'était, et puis la question des bateaux du patrimoine aussi. La possibilité aussi pour les bateaux de patrimoine de pouvoir exposer, les bateaux patrimoniaux.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je réponds très vite. Je réponds très vite. Sur les bateaux de patrimoine, il n'y a aucun problème. Il y a donc une exonération pour les BIP et demi-prix pour les autres. Donc je crois que ce problème est résolu.

Pour le stationnement, on est en train de réfléchir. C'est très compliqué. Si on donne la gratuité par exemple aux commerçants du port et aux Iliens, on fait le contraire de ce que nous souhaitons, c'est-à-dire donner de la fluidité sur le port Saint-Pierre. Donc, l'idée ce serait d'abord de chercher un parking éventuellement gratuit à immédiate proximité. L'autre hypothèse sur laquelle nous travaillons, c'est celle d'une carte à l'année, si vous voulez, sur ces parkings qui soit donc payante mais qui couvre le fait qu'il y a cette nécessité de continuité territoriale. C'est sans doute la direction sur laquelle on essaie d'aller.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°4 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Débat sur les orientations budgétaires 2015**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Deuxième débat.

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. SEEMULLER** : Une question technique : lorsqu'il y a un excédent, que devient cet excédent ? Est-ce qu'il est laissé au sein du... Pardon ?

**M. ROUX** : Il est reporté.

**M. SEEMULLER** : Il est reporté l'année suivante. D'accord.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°5 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Débat sur les orientations budgétaires 2015**

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. ROUX** : Pas de questions ? On passe au port Auguier.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°6 - PORTS - PORT AUGUIER - Débat sur les orientations budgétaires 2015**

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Donc sur les ports, pas d'observations ?

Juste un complément de réponse à Monsieur FELTEN parce que j'ai un problème auditif. Je crois que vous avez évoqué aussi les sculptures, sauf erreur.

**M. FELTEN** : Oui, c'est un exemple parmi tant d'autres.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : D'accord. Un exemple parmi tant d'autres. Très bien. Or sur cet exemple-là, je vous donne une réponse très claire : 1 500 euros de transport. Point. C'est-à-dire que cela peut ne pas être totalement inutile d'avoir quelques réseaux qui permettent d'attirer des gens sans avoir à dilapider les deniers publics.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe de l'EAU - Débat sur les orientations budgétaires 2015**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Alors, sur le budget de l'eau.

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Pas d'observations ? Oui, Madame.

**Mme DEL PERUGIA** : Oui, merci. C'est à propos du transport d'eau sur Porquerolles et des projets pour que ces transports d'eau n'aient plus lieu et pour que Porquerolles soit alimentée de façon autonome. Nous croyons savoir que le projet d'usine de désalinisation qui faisait partie du contrat avec la SEERC n'avait pas vraiment l'assentiment de la nouvelle majorité et qu'il était question de renégocier cette usine de désalinisation peut-être pour installer un pipeline. Or, dans les différents rapports que je lis, je vois toujours ce projet d'usine de désalinisation. Alors est-ce que l'on peut savoir aujourd'hui où est-ce que nous en sommes ? Quel est le projet qui va être définitif ? Qu'est-ce que vous avez décidé ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, le projet définitif, je ne peux pas le connaître mais j'ai demandé à la SEERC de réfléchir sur les deux projets parce qu'ils sont très conscients des difficultés de la mise en place d'une usine de désalinisation. Je rappelle que le sea-line c'était une décision qui était pratiquement arrêtée par la Municipalité de Monsieur RITONDALE et par le Parc National de Porquerolles à l'époque. C'est le moindre impact sur l'environnement. Mais on n'est pas certain des effets de rejets de l'usine de désalinisation. Donc j'ai demandé, puisque c'est dans le contrat, qu'on approfondisse dans cette direction l'usine de désalinisation mais qu'on relance la réflexion sur le sea-line de telle façon qu'on puisse comparer et décider. Voilà, on en est là. On n'a pas encore de décision définitive.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière - Débat sur les orientations budgétaires 2015**

**LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Les caveaux.

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'observations ?

On poursuit et on finit les travaux de Giens bien entendu à l'heure actuelle. Il n'y avait pas de vote puisque c'étaient des débats d'orientations.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION- BUDGET PRINCIPAL -**  
**Reprise sur provision**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On reprend les délibérations sur la reprise de provisions. Si vous me permettez, je vais le faire rapidement parce que le temps passe et c'est un peu mécanique. Il y a d'abord une reprise sur provision pour Monsieur Robert ALONSO pour un montant de 60 000 euros. C'était une admission en non-valeur. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reprise sur provision pour un montant de 60 000 euros. C'est purement comptable. Toutes les délibérations qui suivent sont des délibérations à l'initiative de Madame le Percepteur. S'il n'y a pas d'observations ?

**Mme DEL PERUGIA** : C'est juste pour essayer de comprendre comment ça fonctionne.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cela fonctionne de la façon suivante, Madame. Vous avez par exemple des gens qui, à un moment donné, n'ont pas payé ce qu'ils devaient payer. Et puis, à titre d'exemple, ils sont décédés. On regarde. Les héritiers ont refusé l'héritage. Donc, il n'y a plus personne et donc on se trouve dans une situation où on est obligé de mettre en non-valeur.

**Mme DEL PERUGIA** : Il y a des valeurs en non-admission qui datent de 1994.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Complètement.

**Mme DEL PERUGIA** : Ensuite, je vois des dates de prise en charge de 2008 à 2013. Donc, on a l'impression qu'on apure maintenant les comptes mais est-ce que c'est fait régulièrement chaque année ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Complètement. Chaque année, vous avez des admissions en non-valeur. Simplement, en fonction des cas si vous voulez, ils viennent... La conclusion qu'en tire le Percepteur n'est pas, je dirais, dans une chronologie parfaite. Mais c'est systématique. C'est une sorte de dépoussiérage, si vous voulez, des comptes publics parce que le coût de recherche administrative ou l'impossibilité de recherche l'emporte sur l'éventuelle rentrée.

Alors bien entendu, ce sur quoi il faut attirer l'attention et vous avez raison d'en parler, c'est qu'il faut intervenir le plus rapidement possible quand il y a une difficulté de non-paiement pour ne pas se retrouver ultérieurement dans ces situations. Je peux vous dire : je suis absolument scandalisé que certains acteurs économiques de la Commune, parfois très importants, qui ont pignon sur rue n'ont pas payé depuis trois ans leur terrasse. Et je suis bien convaincu que la plupart d'entre vous ont eu à y déjeuner ou à y dîner dans l'année qui vient de s'écouler. Ça fonctionne. Voilà. Bon, cela, je crois qu'il faut intervenir très rapidement. J'ai demandé d'ailleurs au service foncier de le faire. Ce n'est pas très populaire non plus, Madame. Vous voyez ce que je veux dire. Mais c'est nécessaire parce que l'on peut comprendre les difficultés temporaires de quelqu'un, différer, proposer un étalement aux services, etc., mais quand il s'agit parfois de deux ou trois des établissements qui fonctionnent le mieux de la commune, je vous laisse le soin d'en tirer les conclusions. Donc, il faut être vigilant au départ. Après, c'est beaucoup plus compliqué.

Merci pour votre remarque. Donc pour Monsieur ALONSO, pas d'observations ? C'est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL**  
**- Admission en non-valeur**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous avez tout un ensemble d'admissions en non-valeur à la fois pour le budget principal et pour le port d'Hyères. Effectivement, cela date parfois de près de 25 ans. C'est vrai que l'espoir de retrouver est devenu une utopie et donc, je vous propose d'accepter ces propositions pour l'ensemble des mises en non-valeur proposées. Pas d'observations ? Elles sont donc acceptées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°11 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - PORT D'HYERES -**  
**Admission en non-valeur**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - PORT DE**  
**L'AYGUADE - Admission en non-valeur**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°13 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création de**  
**postes dans le cadre du dispositif des "Emplois d'Avenir"**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La délibération n° 13 concerne la création de postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir. C'est une faculté qu'a ouverte le Gouvernement pour des jeunes sans diplôme qui ne travaillent pas et ne suivent pas une formation, aux jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP qui ont des difficultés importantes pour trouver un emploi, et aux jeunes qui ont atteint un niveau allant jusqu'au 1<sup>er</sup> cycle du supérieur et qui ont des difficultés importantes pour trouver un emploi. C'est donc relativement ouvert.

Ce sont des contrats qui sont passés pour trois ans au terme desquels aucun engagement de la Commune n'existe pour une embauche définitive parce qu'il ne faut pas transformer une solution temporaire en décision définitive. Et donc, nous insisterons auprès des personnes recrutées pour qu'elles prennent acte de cette exigence. Ce qui ne signifie pas qu'au bout de trois ans, certains ne seront pas embauchés dès lors que ce sera une nécessité. Mais il n'y a pas d'obligation et je rappelle que l'État prend en charge 75 % du taux horaire brut du SMIC, ce qui représente pour la Commune une charge de 7 000 euros par agent. Pourquoi est-ce que c'est important ?

Parce que nous comptons beaucoup sur ces emplois d'avenir pour mettre en place et réussir cette politique de transfert services extérieurs/régie. Et c'est là que je dis que nous sommes pratiquement indifférents au niveau de la masse salariale si cette politique permet de diminuer la totalité des dépenses de fonctionnement. C'est une autre modalité et je crois qu'elle peut réussir. Il faut que vous sachiez quand même qu'il n'y a pratiquement aucun travail de désherbage, de faucardage, etc. dans la commune qui ne soit pas fait par des entreprises. Je pense qu'il y a tout un ensemble de jeunes et de services qui pourraient le faire de façon plus efficace. C'est en tous les cas ma politique.

Oui, Monsieur.

**M. KBAIER** : Merci Monsieur le Maire. Notre groupe pense qu'il s'agit d'emplois pour personnes sans formation. C'est bien le cas ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas tout à fait. Je crois que vous avez mal entendu puisqu'il est prévu aussi que ce soit des jeunes qui ont un CAP, un BEP ou des jeunes qui ont atteint un niveau allant jusqu'au 1<sup>er</sup> cycle du supérieur, ce n'est pas pour les docteurs ou les agrégés qui ont des difficultés importantes pour trouver un emploi.

**M. KBAIER** : Enfin bref...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas bref, je vous réponds !

**M. KBAIER** : Oui mais à la fin de ces trois ans, ils n'auront pas de formation pour autant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pourquoi ? Il y a une sorte de tutorat. Ils ne sont pas lâchés dans la nature, ils sont accompagnés par un tuteur, un contremaître de la Commune qui d'une part, leur rappelle que le principal pour l'insertion, c'est d'avoir un horaire où on se lève et un horaire où on arrête c'est déjà l'essentiel. Et qui ensuite leur permet de se familiariser à une activité économique importante.

**M. KBAIER** : Mais ces emplois est-ce qu'ils ne vont pas être en concurrence justement avec des élèves formés par exemple au lycée agricole et qui pourraient eux aussi...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas du tout. Puisque si au lycée agricole, ils ont un CAP ou un BEP, qu'ils ont obtenu par exemple au lycée agricole, eh bien ils pourront tout à fait être pertinents dès lors qu'on aura observé que dans les douze mois, ils n'ont pas trouvé un emploi. C'est quand même quelque chose qui a une dimension, c'est vrai, un peu social.

**M. KBAIER** : Oui, c'est tout à fait louable.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce n'est pas obligatoirement...

**M. KBAIER** : Mais vous disiez tout à l'heure aussi qu'il n'y avait pas d'obligation pour vous au bout des trois ans de les embaucher. Mais moralement, vous serez probablement obligé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas du tout. Je le dis d'autant plus volontiers aujourd'hui. Écoutez, la morale cela consiste à déjà trouver une solution pour trois ans, une formation, une fréquentation du travail, un curriculum vitae qui permettra aux jeunes d'avoir un avenir. Ce n'est pas obligatoirement d'embaucher systématiquement tous ceux qui n'ont pas d'emploi pour les garder pour l'éternité. Ce n'est pas cela le problème. La morale, c'est de faire cet effort et d'avoir cette action.

**M. KBAIER** : Mais il faut voir la suite aussi.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien là, c'est encore un problème, Monsieur KBAIER, de responsabilité. Il y a bien sûr les faibles qui disent : « Allez, on dit que c'est trois ans mais dans trois ans on prend les 35 ». Cela, c'est les faibles.

**M. POLITI** : On verra dans trois ans.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais, Monsieur, j'ai été Maire douze ans. À l'époque, c'était les CES ou les TUC. Je vous garantis que c'était un stage magnifique où on s'apercevait qu'il y avait des personnes tout à fait éminentes et on les gardait parce que leur productivité légitimait l'embauche, et d'autres qui étaient éliminées dans l'intervalle des trois ans aussi, ce qui est tout à fait possible. Je vous garantis qu'il n'y aura pas de pérennité pour ceux qui démontreraient que c'est simplement un subterfuge. Voilà. Donc, je vous rassure. Mais c'est vrai, c'est un problème de responsabilité et de courage. C'est peut-être nouveau.

**M. KBAIER** : Oui mais si vous voulez, dans l'incertitude notre groupe s'abstiendra.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas de problème.

**M. KBAIER** : Parce que nous pensons que c'est uniquement un pansement des différents gouvernements pour essayer de masquer l'importance du chômage.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Alors là, honnêtement c'est un pansement. Mais si vous voulez, un pansement cela permet d'éviter au sang de couler, donc c'est déjà au médecin que je m'adresse. Ce n'est pas un inconvénient. Mais cela a un deuxième effet, c'est que de façon très égoïste, cela peut permettre à la Commune d'avoir une approche plus productive et économique que de faire appel à des entreprises. Donc, il y a deux éléments positifs. Ce n'est pas une solution définitive pour eux, je suis d'accord avec vous. Mais c'est un moment d'espoir qui n'est pas négligeable.

**M. KBAIER** : Ce sont des emplois sans avenir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce sont des emplois qui n'ont pas tous un avenir définitif dans le cadre de la Commune d'Hyères ; la Commune d'Hyères qui n'est pas le seul employeur potentiel de la ville et cela, il faut peut-être un peu changer de culture. Quand vous rencontrez quelqu'un dans notre ville, il vous dit : « Vous ne pouvez pas m'embaucher ? » Eh bien j'espère qu'un jour on pourra leur dire : « Écoutez, on va vous aider vers des entreprises qui s'installent ». Par exemple demain, à la ZAC du Roubaud, quand elle sera enfin livrée à sa destination de zone d'activités, là ce sera positif. Mais on ne pourra pas résoudre tous les problèmes en embauchant tout le monde dans la Commune. Vous voyez ce que je veux dire. Autrement, la démonstration ou plutôt l'absence de démonstration qui a été faite sur les dépenses de personnel en prendrait un sacré coup.

Madame, je vous en prie.

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, que notre Ville ouvre à des jeunes des emplois d'avenir, nous y sommes bien entendu très favorables, et à la mise en régie également. Toutefois, notre groupe s'abstiendra de voter car nous sommes consternés de constater une fois de plus la restriction géographique qui est faite à l'alinéa 3 qui exclut du champ de ce recrutement, et de manière discriminatoire, les jeunes Hyérois n'habitant pas dans une zone dite sensible.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas du tout, Madame ! Mais c'est faux.

**Mme COLLIN** : Mais si Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, c'est complètement faux !

**Mme COLLIN** : Mais si. « À condition qu'ils résident dans une zone urbaine sensible ou une zone de revitalisation rurale ». C'est marqué noir sur blanc. Ce n'est pas faux.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, je peux vous dire que...

**Mme COLLIN** : Simplement, si c'est le cas, vous dites non parce que l'on rappelle ici que le travail pour les jeunes à Hyères doit être accessible à tous les Hyérois sans distinction.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais Madame, vous avez tout à fait raison. C'est ouvert à tous les Hyérois et ça n'exclut pas ceux qui sont dans les zones sensibles.

**Mme COLLIN** : Ce n'est pas ce qu'il y a écrit là, Monsieur le Maire. Alinéa 3.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, alinéa 3, Madame, il faut lire jusqu'au bout, il faut essayer de comprendre. Dans le cas n° 3, qui n'est pas le cas n° 1 et qui n'est pas le cas n° 2, pour les jeunes qui ont un 1<sup>er</sup> cycle du supérieur, pour ceux-là, il faudra que ce soit une zone sensible. Mais pour tous les autres, les jeunes sans diplôme, les jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP, ce n'est pas le cas.

**Mme COLLIN** : J'ai bien compris, je ne vous ai parlé que de l'alinéa 3. Il constitue une restriction, c'est-à-dire qu'il existe des jeunes...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame, vous avez raison. Il y a un critère particulier pour les jeunes qui ont un relatif diplôme, c'est vrai. Mais pour tous les autres, ce n'est pas le cas. Et je peux vous dire pour vous rassurer que sur les... il y a eu 80 ou 90 candidatures. Un jury auquel n'appartient aucun élu, sauf le délégué au personnel que je remercie, s'est réuni, a fait une présélection d'une cinquantaine ou 55 candidats. Et c'est au terme d'entretiens personnalisés qu'ils seront sélectionnés. Je peux vous dire, ce n'est pas pour vous rassurer, que sur les 50 ou 55 il n'y en a pas plus de 20 à 25 % qui relèvent de ces quartiers sensibles. Nous appliquons des critères très stricts, notamment il faut avoir par exemple un casier judiciaire vierge parce que je crois que cela peut poser des problèmes ensuite, comme cela s'est produit déjà une fois.

Monsieur SEEMULLER.



**M. SEEMULLER** : Écoutez, on applaudit cette initiative qui va dans le bon sens. On parle de choses qui sont gravissimes puisque 13 % de chômage sur la ville, cela veut dire 25 % pour les jeunes. À la question : « Qu'est-ce que tu fais ? » si un jeune peut dire : « Je travaille dans les espaces verts de la Ville », c'est déjà un point marqué, c'est déjà regagner la confiance, une forme de dignité. Alors, je pense que le débat politique au fond, c'est quoi ? C'est être capable de répondre concrètement à des sujets qui concernent notre jeunesse. Et là, on a une initiative qui va dans le sens.

Donc, je pense qu'il ne faut pas chercher une polémique ou une petite phrase. Il faut dire : c'est très bien, c'est un moyen par lequel on peut remettre au travail. Et moi j'insiste aussi sur les appels d'offres, on en a parlé, sur la nécessité de cette clause sociale et de pouvoir mesurer l'effort que fait la collectivité. J'insiste aussi sur l'apprentissage et le fait que les entreprises qui travaillent avec notre Ville doivent pouvoir aussi participer à l'apprentissage. Tout ce qui doit aller dans le sens de la remise au travail, de la remise en activité de la jeunesse est la bienvenue.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Bien, écoutez, je vais vous faire délibérer donc sur ces emplois d'avenir. Qui est pour ? Monsieur SEEMULLER, je repose ma question : qui est pour ? Parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de contradiction trop marquée ! Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je n'ai pas entendu, excusez-moi. Abstention ou contre ? Abstention, je vous remercie.

**ADOPTÉE par 34 VOIX**

**11 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET**

**AFFAIRE N°14 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Détermination du nombre de représentants du personnel et de l'administration, et décision du recueil de l'avis du collège employeur**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Délibération 14. Direction des Ressources Humaines. Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions du Travail. C'est simplement l'application d'un décret pour la création d'un Comité d'Hygiène qui doit fixer le nombre de représentants du personnel à ce comité. On a quatre titulaires et quatre suppléants. On applique comme on le fait toujours le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à quatre titulaires et quatre suppléants et on recueille l'avis des représentants de la collectivité. Pas d'observations ?

**M. KBAIER** : Y aura-t-il un représentant de l'opposition ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je ne sais pas, Monsieur. On n'a pas encore réfléchi à cela. Mais pourquoi pas ? Ce n'est pas une difficulté. Pas de toute l'opposition parce qu'autrement, comme il n'y en a que quatre, vous voyez le problème. On risquerait de ne pas y être.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°15 - DIRECTION EDUCATION - Mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction de l'Education, mise en place d'un projet éducatif territorial. Madame MARINO s'il vous plaît.

**Mme MARINO** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Merci beaucoup. Donc, il faut m'autoriser à signer cette convention. Oui, Monsieur DONZEL.

**M. DONZEL** : Monsieur le Maire, merci. Comme on vient de nous le souligner, la Mairie a mis en place depuis la rentrée scolaire des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. On a entendu qu'il y avait une baisse de fréquentation des enfants à ces activités périscolaires, une baisse qui ne correspond pas forcément à la hauteur des espérances gouvernementales. Est-ce qu'on pourrait avoir une idée, Monsieur le Maire, de ce que représente cette baisse de participation et quelle serait l'incidence de cette baisse sur l'enveloppe qui était envisagée en 2014 et en 2015 ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Sur les conséquences en termes d'enveloppe, je ne peux pas vous répondre parce qu'au-delà du nombre, nous sommes soumis à des critères d'encadrement, si vous voulez, très particuliers. Donc je ne suis pas sûr que cela ait l'effet que l'on pourrait imaginer. Mais sur les chiffres, Madame MARINO va vous répondre.

**Mme MARINO** : Nous étions partis sur une fréquentation de 70 % des enfants. Aujourd'hui, nous avons 4 000 enfants à peu près sur la ville d'Hyères. Nous avons 2 000 enfants, donc 75 %, d'inscrits. Et en présence 65 %. Ce n'est pas vraiment dû à une désaffection, c'est plutôt dû au fait que d'une semaine sur l'autre, les enfants sont un peu souffrants, un peu en vacances, un peu pas là, autre chose à faire, etc. Donc non, il n'y a pas de baisse de fréquentation des nouvelles activités.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Étant bien entendu que s'il y avait, je ne dis pas une baisse mais une moindre présence que prévue au départ, on est un peu dans l'habitude des cantines, du transport scolaire. Qui veut ? Tout le monde lève la main ! Pour assurer le coût. Mais je trouve aussi, si ces chiffres sont fondés et je n'ai pas de raison de les contester, que si on avait de 75 à 65, ce n'est pas trop mal. Je veux dire qu'il y a plutôt une adhésion. En tous les cas, merci pour la question.

Donc, vous m'autorisez à signer la convention. Pas d'obstacles ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°16 - ANIMATION - Casino des Palmiers - Saison artistique 2013/2014 de la ville d'Hyères. Avis du conseil municipal**

**LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Délibération n° 16. C'est la saison artistique au Casino des Palmiers. Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. En tout cas, je... Oui, Madame, je vous en prie.

**Mme CICOLETTA** : Merci Monsieur le Maire.

Si vous permettez, je voudrais tout simplement souligner le travail qui a été accompli ces dernières années au niveau de la saison artistique du Casino des Palmiers. Une programmation populaire et de qualité a été mise en place, allant de la chanson française à l'imitation, du théâtre de boulevard au classique au one-man-show. Mais cela n'était pas suffisant. Nous avons également mis en place une billetterie spécifique à cette saison avec une ouverture sur Internet, comme maintenant cela se fait partout, avec un tarif intéressant à 22 euros et un tarif passe à 18 euros pour quatre spectacles, permettant ainsi à tout un chacun d'en profiter.

Ainsi, nous avons pu répondre à une attente certaine de nombreux Hyérois qui maintenant achètent dès septembre/octobre leurs billets pour toute l'année. Comme par exemple lors de la représentation, si vous vous souvenez, l'année dernière de *Cher Trésor* avec Gérard JUGNOT qui affiche complet dès le mois d'octobre alors que la représentation n'a lieu qu'en janvier. C'est d'ailleurs le cas pour la majorité des spectacles. Cette saison rencontre un franc succès.

Aussi aujourd'hui, en ces temps de crise profonde, les gens éprouvent plus que jamais le besoin de s'amuser, de rire, d'oublier quelques instants leurs soucis.

Alors Monsieur le Maire, non seulement il ne faudrait pas revoir à la baisse la saison artistique qui affiche très souvent complet, mais il faudrait aussi aller plus loin en proposant quelques dates supplémentaires afin d'avoir une véritable saison digne de notre ville.

Et pour terminer mon propos, nous sommes tout à fait d'accord quand vous écrivez dans l'éditorial de votre programme au sujet de la saison artistique, je cite : « Un spectacle peut être, doit être, à la fois populaire et de qualité » et cela était notre objectif principal ces dernières années en termes d'animation. Merci Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci Madame. En tous les cas, écoutez, juste avant de vous donner la parole, je voudrais dire la même chose et rendre hommage à l'action qui a été menée notamment par vous dans le cadre du Casino. La programmation est exceptionnelle. Il y a encore eu récemment un concert formidable. Nous la poursuivons mais dans les mêmes conditions. C'est émouvant, ce n'est pas très onéreux, c'est positif. Véritablement, c'est une direction vers laquelle il faut aller. La difficulté que nous pouvons rencontrer, mais on essaiera de la dominer, c'est dans la renégociation de la DSP avec le Casino. Tout cela est un peu compliqué mais pour nous c'est une priorité. En tous les cas, merci pour votre intervention.

Bien donc on a pris, on constate, donc on vote. Oui Madame ?

**Mme CARASENA** : Excusez-moi, juste un renseignement. Est-ce que les spectacles s'autofinancent avec les entrées ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, mais si vous voulez... Je vous en prie. Si vous pouvez....

**Mme BERNARDINI** : Merci. Non, cela ne s'autofinance pas. Cela s'autofinance à partir du moment où on a la réversion du Casino, point sur lequel on est en train de...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il faut garder cette réversion, autrement il y a un léger déficit. Mais si vous voulez qui n'a pas... Honnêtement, je le dis, il n'y a pas... Quand on voit le nombre de spectacles, la qualité et la fréquentation des spectacles, le déficit est ridicule par rapport à des opérations beaucoup plus importantes, qui ne sont pas pour l'essentiel fréquentées par les Hyérois. Je dis pour l'essentiel. Je veux dire, il y a une zone de chalandise. On peut faire les choses pour La Crau, etc. La Londe, etc. Là, ce n'est que des Hyérois pratiquement. On a rencontré quelqu'un qui n'était pas hyérois, donc ce ne sont pas que des Hyérois mais une majorité des Hyérois, et si vous voulez c'est presque toujours plein. Donc c'est vraiment intéressant.

Très bien merci beaucoup.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°17 - ANIMATION - Saison artistique 2014 / 2015 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de co-organisation entre la S.A. CDTH et la commune**

**LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Autorisation de signer la convention de co-organisation entre la Société du Casino et la Commune. Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci, c'est un peu la réponse à votre question. Si vous voulez, cela vient compléter le déficit par la récupération des sommes sur le Casino. Pas d'observations ? Bien c'est approuvé, je vous en remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention entre la Commune d'Hyères les Palmiers et la SARL « Cinémas Olbia » - Avenant n°1. Programmation jeune public - Autorisation à Monsieur le Député- Maire de signer**

**LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Convention de la Commune d'Hyères et la SARL « Cinémas d'Olbia », un avenant. Monsieur CARRASSAN.

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette convention dont on va parler est une très ancienne convention qui a plusieurs années, qui avait été mise en place du temps de Léopold RITONDALE, entre la Ville et le cinéma Olbia.

L'objectif de cette convention, évidemment, est de soutenir un double objectif ; est de soutenir l'activité du cinéma et de permettre l'accès au jeune public à des films d'une façon très pratique.

Un avenant vous est proposé qu'il faut autoriser le Maire à signer. Cette action en faveur du cinéma et de l'accès au cinéma porte sur deux secteurs, ce que l'on appelle le jeune public et le ciné jeune. Le jeune public c'est jusqu'à 10 ans et le ciné jeune c'est jusqu'à 25 ans. Dans les deux cas, la Commune participe au prix du billet.

Qu'est-ce qui est modifié dans cet avenant ? Simplement, l'action jeune public qui était diffuse va être recentrée sur la période de Noël. Et pendant cette période, le jeune public, donc jusqu'à 10 ans, pourra assister gratuitement, ce qui n'était pas le cas précédemment à cinq séances de cinéma qui vont se dérouler pendant la période de Noël. Voilà la modification. Cette gratuité évidemment, elle est obtenue par le prix de la place que la Commune paie, c'est-à-dire 4,50 euros pour cinq films qui sont en exploitation, donc ce ne sont pas des vieilles toiles. Cinq films en exploitation et 4,50 euros dans la limite des 252 places de la grande salle du cinéma Olbia.

Donc on peut autoriser, je crois, le Maire à signer cet avenant qui favorisera le jeune public pendant cette période de Noël.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas d'observations ? Je vous remercie pour votre approbation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°19 - AMENAGEMENT - Avis de la Commune sur la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Aménagement. Avis de la Commune sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Monsieur CARRASSAN.

**M. CARRASSAN** : Bien, mes chers collègues, vous avez certainement jeté un coup d'œil sur cet énorme pavé : SRADDT, un sigle barbare. C'est un schéma donc, un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Plus de 200 pages. C'est un modèle de littérature bureaucratique et de jargon technocratique. Je vais vous en donner un seul exemple pour ne pas vous accabler.

Ce schéma date de 2006, c'est ce que vous avez lu. Il a été mis en révision par délibération du Conseil Régional en 2011. On en a débattu pendant trois ans et ce schéma révisé a été arrêté en février 2014. Donc la Région soumet ce schéma aujourd'hui aux communes de la Région pour leur demander leur avis.

De quoi parle ce schéma ? Il parle d'un sujet extrêmement difficile puisqu'il parle de l'avenir. J'ai en mémoire une formule que Jacques CHIRAC affectionnait : « La prévision, disait-il, est un art fort difficile, surtout lorsqu'il concerne l'avenir ». Et pour une raison simple, c'est que l'avenir cela n'existe pas, évidemment. Comment vous dire ? Il parle de l'avenir et c'est très étrange, mais tout à la fin du document ou peut-être dans les trois dernières pages, ce schéma est défini. On a la définition du schéma.

Qu'est-ce que c'est que ce schéma ? Eh bien voici la définition : ce schéma c'est « un processus, écoutez bien, c'est un processus continu de reformulation du futur ». C'est à retenir. « Un processus continu de reformulation du futur ». Pourquoi ? C'est l'aveu de ce que je viens de dire : le futur n'existe pas. Donc, il faut sans cesse le reformuler. Donc autrement dit, ce document que vous avez de 200 pages, il est hypothétique puisque le futur n'existe pas.

Le schéma propose l'horizon 2030. Pourquoi pas ? Mais pareillement, l'horizon 2030. Retenez le terme « horizon ». L'horizon n'existe pas non plus. Au plus on avance vers cette ligne imaginaire au plus elle se recule. Donc un document hypothétique. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

Ce document répond à deux ambitions très simples. 1) L'ambition de penser l'avenir à 2030, ce que je viens de dire. Pourquoi pas ? Et simplement dans le paragraphe qui affiche cette ambition, le Conseil Régional avec son Président et puis ceci, il lie à cette ambition, c'est particulier, il lie à cette ambition de penser l'avenir à 2030, il dit ceci : « Il s'agit bien d'affirmer notre confiance dans le redressement de notre économie ». Il lie les deux choses. Je n'ai pas pu m'empêcher d'y voir, comment dirais-je, un soutien à la politique du Gouvernement. Cela paraît presque naturel sachant qui est le Président de la Région. Mais franchement, on peut penser l'avenir à 2030, on peut souhaiter le retour d'une économie prospère, sans pour autant soutenir le Gouvernement.

Deuxième ambition : évidemment, réaliser et mettre en œuvre des opérations, qui permettent d'améliorer la situation du territoire. Bien, deux ambitions.

Ce document comprend trois parties. Je vais résumer. Première partie : un diagnostic prospectif. Il consiste en quatre défis. Donc, suivez : deux ambitions, trois parties. Première partie : quatre défis. Le défi des évolutions démographiques et sociales. À ce propos, le document nous dit qu'il faut que la région s'attende, et donc tout le monde de cette région, toutes les communes, il faut s'attendre à 600 000 habitants de plus, à l'horizon 2030. On verra bien. Donc le défi de l'évolution démographique, le défi de la transition écologique, le défi des transformations du modèle économique, le défi de la place de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le monde. Très bien, aucune surprise entre parenthèses. Tous ces défis sont toujours à relever, particulièrement à présent.

Deuxième partie : une charte. Elle, comprend quatre paris. Le terme de pari correspond bien à la situation puisqu'on ne sait pas ce que sera l'avenir. Sur quoi parie-t-on ? Je lis, je cite : « Une région qui fait société et qui accueille, qui fait donc le pari de l'égalité ; une région qui anticipe, pari de la transition écologique ». Les paris correspondent aux défis, cela paraît normal. Pari n° 3 : une région qui innove pour développer l'emploi. Et pari n° 4 : une région qui s'inscrit dans le monde et s'engage en Méditerranée, le pari de l'ouverture.

Donc un diagnostic avec quatre défis, une charte avec quatre paris et ensuite dernière partie, une mise en œuvre avec trois chapitres. Je vais attirer votre attention sur le premier, qui est celui de la territorialisation, où l'on verra que la Ville d'Hyères n'apparaît quasiment pas dans ce document, ce qui peut gêner les Hyérois.

Un chapitre de la territorialisation, ensuite un chapitre sur l'évaluation et ensuite un chapitre qui s'appelle, c'est le schéma permanent, mais c'est ce que je vous disais : c'est au dernier chapitre de la dernière partie qu'est défini le schéma, à savoir ce processus continu de reformulation du futur. Autrement dit, le document à la fin appelle à sa reformulation d'une certaine manière, et ainsi la boucle est bouclée.

Sur la territorialisation, le document distingue, c'est important, huit territoires. Je vais vous les dire. Il faut que je les retrouve. Excusez-moi, le document est très volumineux. Où est-ce que j'ai pu les mettre ? Dans 200 pages, on se perd. Je suis désolé, c'est mon cas. Je connais le numéro des pages. Je vais trouver le document. Voilà, excusez-moi. Voici quels sont les huit territoires. 1) Un territoire avec un nom que la technocratie a eu le génie d'inventer, cela s'appelle l'OIN. L'OIN, c'est l' O I N. OIN ça veut dire Opération d'Intérêt National. Pourquoi pas ? C'est l'OIN Euro Méditerranée, 1<sup>er</sup> territoire ; le 2<sup>ème</sup> le secteur Fos-Etang de Berre ; le 3<sup>ème</sup> territoire, l'OIN, pareil, Eco-Vallée Plaine du Var, du côté de Nice et de sa métropole ; 4) la technopole de Sophia-Antipolis ; ensuite l'aire urbaine de Toulon en n° 5 ; ensuite l'aire urbaine d'Avignon en n° 6 ; ensuite le Centre-Var en n° 7 et ensuite l'opération d'intérêt général du Val de Durance. Voilà les huit territoires.

En plus de ces huit territoires, la territorialisation distingue dix espaces. C'est pour simplifier. Voici les dix espaces : Arles, Aix-Marseille-Provence, Toulon-Centre-Var, Draguignan-Fréjus-Saint-Raphaël, Cannes-Grasse-Antibes, Nice-Menton-Roya, Avignon-Orange-Cavaillon-Apt, Manosque, Digne et en 10, Gap-Briançon-Embrun-Barcelonnette. Huit territoires, dix espaces et pour simplifier trois grands territoires. Les trois grands territoires sont le massif des Alpes, la vallée du Rhône et le littoral méditerranéen. Où apparaît Hyères ? Hyères étant incluse dans l'aire urbaine de Toulon. Voilà donc de quoi est fait ce schéma.

Simplement, chacun pourra dire ce qu'il en pense. La Région demande de l'approuver, de dire si on est d'accord, enfin de donner un avis favorable ou pas. Les services proposent de donner un avis favorable avec une réserve. Sous réserve. Laquelle ? Sous réserve que soit prise en compte l'inscription du projet Ceinturon réalisé dans le cadre de l'appel à projets sur la recomposition spatiale des activités et des biens menacés par les risques littoraux. Donc c'est une étude, sur les risques littoraux de la plaine du Ceinturon et ce qu'elle permet d'évaluer. Cette étude est en cours. C'est un enjeu assez considérable pour la Commune et on demande que cette requête, le projet Ceinturon, soit pris en compte dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Pardon d'avoir été un peu long, de m'être un peu perdu dans ce dédale bureaucratique. Voilà ce que je voulais dire en vous demandant d'apprécier.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : On va se mettre à deux parce que c'est un rapport de 256 pages. Je serai très court et j'interrogerai donc le Deuxième Adjoint, manifestement philosophe sur l'avenir, avec cette phrase de SÉNÈQUE qui dit : « Il n'y a pas de vent favorable pour ceux qui ne savent pas où aller ». Je propose qu'au prochain Conseil on en parle et je vais laisser la parole à Madame PERUGIA.

**Mme DEL PERUGIA** : À l'origine, je n'avais pas vraiment l'intention d'intervenir mais, Monsieur CARRASSAN, vous m'avez quand même interpellée, je vous ai trouvé un peu caustique sur le sujet.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il est toujours caustique, sur tous les sujets.

**Mme DEL PERUGIA** : Donc, je me sens obligée de répondre. Le SRADDT, c'est un projet pour le territoire régional en termes de développement durable. C'est donc un projet important. Il s'agit à la fois de préserver les ressources et de créer des richesses dans une optique de mieux vivre ensemble et d'équilibre des territoires.

Il me semble quand même important pour un Conseil Régional de définir des orientations, de se donner des objectifs pour définir sa politique pour les années à venir. C'est un peu ce que nous faisons aussi quand nous définissons les orientations budgétaires. Donc, je trouve important ce travail qui a été réalisé.

Alors bien sûr, le point de vue est macroscopique et de ce point de vue, nous faisons partie de l'aire toulonnaise. Vous dites : « Hyères n'a pas vraiment sa place » mais bon, Hyères est quand même dans l'aire toulonnaise. Nous existons de façon reconnue dans ce rapport en tant que pôle urbain avec l'évocation du SCOT de 2009 qui affiche des intentions fortes de recentrage de la population sur Toulon, La Seyne et Hyères. Nous y existons également dans ce rapport en tant que pôle viticole et arboricole. Sont évoqués aussi les contrats de baie afin de préserver la qualité de l'eau et les espaces naturels du littoral. Enfin la spécificité insulaire de notre littoral est abordée, mais bien sûr il n'y a pas que nos Iles d'Or, c'est tout le littoral. Nous sommes au niveau régional. Donc c'est abordé avec les risques d'érosion dus aux changements climatiques et le nécessaire partenariat avec les territoires de projets comme le Parc National. Il y a également les enjeux qui sont posés par la pression touristique.

Donc je considère que les objectifs du SRADDT sont conformes à ceux dont nous pouvons avoir l'ambition sur notre propre territoire.

Vous émettez des réserves. Ces réserves, je les approuve mais je les trouve un peu limitées. Certes, il est important que soit reconnue l'opération qui va consister à l'étude du recul de trait de côte sur le projet du Ceinturon, mais il y a également l'Opération Grand Site, et la charte du Parc National. Donc je crois que ces réserves que vous avez évoquées, nous pouvons les élargir d'une façon plus importante.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Autres interventions ? Madame.

**Mme COLLIN** : Le groupe Hyères Bleu Marine voudrait rappeler qu'il est opposé à l'intégration d'Hyères dans TPM car sa vocation est à l'opposé des intérêts de Toulon et de La Seyne.

Le SRADDT pour nous, c'est une usine à gaz qui marie la carpe et le lapin et oppose des communes aux intérêts divergents au travers d'un pari d'égalité et de solidarité appuyé sur cette charte. De toute façon, ce projet est utopique. Comment imaginer d'aligner avec cohérence un PLU, un SCOT, un OGS, une charte de Port-Cros sur le SRADDT ?



La prévision d'autre part d'augmentation de population de la zone SRADDT est de 20 %, ce qui amènerait Hyères à peu près, à 70 000 habitants. Et nous sommes fermement opposés à cette hypothèse car notre ville, notre belle ville n'a pas vocation à un développement aussi important qui conduirait à ce qu'elle devienne une banlieue-dortoir de Toulon.

Les Hyérois verraient ainsi la maîtrise de leur avenir et leur identité leur échapper encore un peu plus au profit d'une métropole qui ressemblerait tragiquement à la situation de la France, vassale de l'Europe. Nous n'aimons pas pour notre part faire des paris suicidaires et donc nous voterons contre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien, merci beaucoup. Pas d'autres interventions ?

Puisqu'on n'est pas avares de citations, les économistes les plus simples comme KEYNES disaient : « Dans le long terme on sera tous morts et ce n'est pas la peine de se préoccuper de l'avenir ».

Oui, un mot.

**M. CARRASSAN** : Madame DEL PERUGIA, je n'ai rien à opposer à ce que vous avez dit. Toutes les orientations qui sont dans ce rapport, ce sont les nôtres, peuvent être les nôtres très facilement dans la mesure où elles sont le plus souvent des évidences ou des portes ouvertes qu'on enfonce très souvent. Mais je force un peu le trait. Si vous voulez, j'ai voulu mettre un peu de légèreté dans un document fort lourd et souvent indigeste, objectivement.

Quant à la belle citation de SÉNÈQUE, je l'approuve évidemment et dans la continuité de celle que Jean-Pierre GIRAN vient de dire à propos de KEYNES, je reviens sur l'horizon. Comment vous dire ? Le bonheur ce n'est pas une affaire d'avenir. Comme l'avenir n'existe pas, si nous nous attendons à être toujours heureux, nous ne le serons jamais. Donc le bonheur ce n'est pas pour demain, c'est pour maintenant. Donc il y a aussi cette dimension. C'est PASCAL qui disait : « Comme nous attendons toujours à être heureux, il est inévitable que nous ne le soyons jamais ».

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas d'autres observations ? Je soumetts aux voix l'avis sur ce rapport. Qui est pour avec la réserve introduite ? Qui s'abstient ? Je vais prendre individuellement. Tout le monde s'abstient ? D'accord. Monsieur DONZEL s'est donc abstenu. Qui est contre ? Très bien. Merci beaucoup.

**ADOPTÉE par 34 VOIX**

**3 CONTRE** : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET

**8 ABSTENTIONS** : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI,  
Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT

**AFFAIRE N°20 - AMENAGEMENT - Approbation de la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) entre la SEMEXVAL et la SPL Méditerranée**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Approbation de la création d'un groupement d'intérêt économique entre la SEMEXVAL et la SPL Méditerranée. En deux mots, nous sommes membres depuis 2011 de la SPLM, qui est un groupement d'intérêt public avec la SEMEXVAL. Comme on est membre, on doit donner notre avis. Donc notre avis est d'approuver. Est-ce qu'il y a des... Oui, Madame.

**Mme DEL PERUGIA** : Oui, nous allons voter contre. J'avais cru comprendre que vous étiez aussi également un peu rétif à notre adhésion, à notre participation à la SPL Méditerranée, et là on va enfoncer le clou un peu plus. Pour moi, cela me pose problème parce qu'on va rentrer dans un montage complexe dont les finalités ne seront peut-être pas toutes transparentes. Je m'explique. Il y a là des sociétés qui ont des statuts juridiques différents. Depuis le départ, la SPLM est adossée à la SEMEXVAL : les locaux, le personnel, le matériel. Pourquoi avoir créé cette SPLM alors qu'il y avait déjà la SEMEXVAL ? Nous sommes toujours dans des sociétés qui s'occupent d'aménagement. Donc pourquoi ? Parce que le statut n'est pas le même et qu'on peut faire des choses avec l'une qu'on ne peut pas faire avec l'autre. La SEMEXVAL, les collectivités territoriales n'y sont représentées au maximum qu'à 85 %. Le reste, c'est du privé. La SPLM par contre, ce n'est que des collectivités territoriales. Il faut savoir que la SEMEXVAL a également une filiale qui s'appelle Corse Aménagement Développement.

Donc nous sommes là dans des espèces de montage qui moi me gênent un peu. C'est un peu comme l'optimisation fiscale. Cela reste légal mais au niveau de la transparence et de l'éthique, parfois c'est douteux. Et là, je trouve qu'on enfonce le clou. Il faut savoir qu'avec ce GIE, tous les membres seront solidairement responsables des dettes. Donc cela va nous engager encore plus. Donc moi, je ne vois vraiment pas la nécessité pour la Commune d'Hyères de continuer à participer à ce montage.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame, je crois qu'il y a deux réflexions. Qu'elles fusionnent ou qu'elles ne fusionnent pas, notre décision éventuelle un jour d'en sortir reste entière. Le problème c'est de savoir si on fait appel à eux pour tout ce qui se passe ou si on fait appel à eux uniquement quand cela nous paraît intéressant et avec une vigilance qui peut être justifiée. Mais pour le reste, le fait qu'il y ait cette fusion ne change rien au problème.

Bien, sur ce sujet que je propose à votre approbation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Contre ? Très bien, merci.

**ADOPTÉE par 43 VOIX**

**2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°21 - ENVIRONNEMENT - Rapport 2014 sur la situation en matière  
de développement durable de la Ville d'Hyères - Communication au Conseil  
Municipal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Situation en matière de développement durable de la Ville d'Hyères, communication au Conseil Municipal. Peut-être un mot. Chacun a dû le consulter. Ce que je voudrais souligner, c'est la très grande qualité du rapport qui a été rédigé par Monsieur BELLON dans nos services, sauf si Madame conteste cette qualité. Non véritablement, je crois que c'est... Oui, eh bien écoutez... Mais alors contestez mais pas trop longtemps. Allez-y.

**Mme DEL PERUGIA** : Je vous remercie, je vais essayer d'être brève. Oui, c'est un rapport qui se défend d'être un catalogue exhaustif mais qui pourtant relève un peu de l'inventaire à la Prévert où l'anecdotique côtoie des projets d'envergure. Je pense que la Ville d'Hyères est aspirée par le sens de l'Histoire qui va vers le développement durable. Cela me paraît une évidence. Mais parfois dans ce mouvement, nous ne sommes certainement pas moteurs et nous avons même pas mal de retard.

Alors les points positifs du rapport, il y a quand même...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : De retard par rapport à l'idéal ? Parce que de retard par rapport à d'autres communes, je ne crois pas.

**Mme DEL PERUGIA** : Non, du retard par rapport à ce que réalisent d'autres communes. Mais ce retard est général dans le Var, je ne jette pas forcément la pierre à la Ville d'Hyères. Mais je pense qu'on n'a pas fait quand même ce qu'on aurait pu faire, le maximum, depuis plusieurs décennies.

Les points structurants du rapport, les points positifs, ce sont bien sûr l'opération OGS, la charte du Parc National de Port-Cros.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On a rendez-vous bientôt pour l'OGS. Vous apprécierez la transparence.

**Mme DEL PERUGIA** : Lundi matin, c'est pour le Ceinturon, oui. Le projet de contrat de baie des Iles d'Or et le projet de recomposition spatiale au Ceinturon. Mais je vous fais remarquer que ce sont des projets. Oui, ce sont des projets là, tout cela.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On vient de parler d'un document qui vise 2030, sinon l'éternité, et là vous dites : « Ce n'est pas encore fait ».

**Mme DEL PERUGIA** : Ce que je veux dire, c'est que les points positifs du rapport, ce sont les projets que nous avons.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais tant mieux, c'est bien. On vit dans l'espoir.

**Mme DEL PERUGIA** : Tant mieux. Mais il faut quand même reconnaître que le vécu au quotidien à Hyères est moins enthousiasmant que ce dont nous parle le rapport, même s'il existe plein de petites choses qui vont dans le bon sens.

Alors maintenant les points négatifs.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Notamment une des choses positives, Madame, c'est que les responsables successifs de la Mairie d'Hyères dans l'Histoire font que le territoire d'Hyères est protégé à 75 ou 80 %, ce qui permet d'avoir un matériau disponible. Vous voyez ce que je veux dire. Imaginons que cela ait été urbanisé de façon anarchique, systématique et partout. Voilà 75-80 %, sauf erreur de ma part, est préservé.

**Mme DEL PERUGIA** : La commune est très étendue mais là il y aurait sujet à discussion.

Alors, les points négatifs malgré tout : l'absence de plan de circulation pour les modes doux.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pour les ?

**Mme DEL PERUGIA** : Pour les modes doux. Nous n'allons pas vers une réduction de la circulation routière en ville.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Quand je pense que j'ai fait rentrer « Changez d'air » dans le comité consultatif et vous me dites cela !

**Mme DEL PERUGIA** : L'inefficacité et l'incohérence de nos transports en commun. Alors bien sûr, nous ne sommes pas seuls responsables. Il y a TPM, il y a le Conseil Général. Mais nous avons parmi nous, je crois, huit Conseillers Communautaires et deux Conseillers Généraux, donc les choses pourraient avancer. Également en points négatifs, la médiocrité de nos résultats en termes de politique des déchets. Il n'y a pas aujourd'hui d'aides réelles à l'agriculture. Dire qu'on aide l'agriculture parce qu'il y a le marché paysan, c'est un peu léger. Il n'y a pas d'aides également au développement de l'agriculture biologique. Monsieur SEEMULLER parlait tout à l'heure des 62 m<sup>2</sup> de panneaux solaires à mettre en regard avec nos 180 000 m<sup>2</sup> de patrimoine bâti communal. Il y a encore de quoi faire, je crois.

Donc je vous dis, on est dans le petit. Nous annonçons des projets qui vont nous permettre d'avancer, c'est positif. Mais j'ai trouvé le rapport très optimiste.

Autre critique par rapport à ce rapport : il manque d'objectifs et il manque d'indicateurs pertinents. Les indicateurs qui nous ont été donnés montrent parfois nos déficiences. Par exemple, la consommation électrique des bâtiments communaux, elle a augmenté de 6,5 %. La distance parcourue des véhicules municipaux a augmenté de 13,4 %.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je pense que cela va être réduit bientôt.

**Mme DEL PERUGIA** : Si la consommation des désherbants est notée comme diminuée de 4,8 % entre 2012 et 2013, entre 2009 et 2013, elle a quand même augmenté de 9 %. Donc on fait dire aux chiffres un peu ce que l'on veut. Quant aux déchets, je vous rappelle que nous n'avons que 12 % de déchets recyclés quand le Grenelle en prévoyait 35 % pour 2012 et 45 % pour 2015. Donc, on est très loin du compte.

Pour ce qui est de la vie associative puisque le développement durable c'est aussi le mieux vivre-ensemble et la vie citoyenne... Pour ce qui est de la vie associative, alors on nous dit : oui vous avez des salles, les associations, pour vos assemblées générales mais nous n'en avons pas – je dis « nous » parce que je suis quand même partie prenante dans la vie associative hyéroise – nous n'avons pas de salle de réunion pour nos réunions ordinaires. La Ville a besoin de salles de quartier pour que les citoyens puissent se réunir.

Pour être dans un esprit constructif, je suggère quelques idées d'indicateurs qui sont en cohérence avec les objectifs nationaux. Par exemple, les parts différenciées des collectes en ordures en mélange, en collectes séparatives et en déchetterie, et voir comment nous progressons ; les taux de recyclage par type de déchets – cela n'apparaît pas dans ce rapport – ; la surface agricole utilisée en agriculture biologique ; les emplois développés dans les écoactivités ; la part des énergies renouvelables dans notre facture énergétique, la facture de la Mairie ; ensuite la part des transports en commun dans les déplacements au niveau de la ville ; le nombre de kilomètres des voies cyclables. Voilà, ce sont des idées.

Ce qui nous manque également et le rapport l'évoque, parce que le rapport, je le critique mais...

**LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Essayez d'accélérer.

**Mme DEL PERUGIA** : ... quand même il y a un travail qui a été fait intéressant. Le rapport évoque une évaluation financière sous forme de tableau de bord. J'aurais bien aimé qu'elle ait été jointe au rapport. Cela nous aurait apporté des choses parce que cela regroupe toutes les actions menées sur le sujet et cela permet de mesurer le coût net pour chaque type d'activité. Et le rapport nous dit qu'il y a la possibilité de faire également un tableau de bord des politiques menées au vu des finalités du développement durable. Je dis oui, faisons-le ce tableau de bord ! Et inscrivons-le dans le prochain rapport.

Donc je vous propose de mettre en place un groupe de travail qui travaillerait sur les indicateurs, sur la mise en place de ce tableau de bord pour suivre les évolutions.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup Madame de votre intervention. Il n'y a pas de vote sur ce rapport mais en tous les cas, on a bien noté la qualité de votre réflexion.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°22 - COMMERCE - PARC MUNICIPAL DU CASINO - Accès gratuit à l'occasion des festivités de fin d'année**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : N° 22, délibération. Parc Municipal du Casino. C'est l'accès gratuit à l'occasion des festivités de fin d'année comme chaque fois. Pas d'opposition?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°23 - COMMERCE - Régies de recettes et d'avances de la ville et des budgets annexes - Fixation des indemnités de responsabilité des régisseurs titulaires et suppléants**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Régies de recettes et d'avances de la Ville et des budgets annexes. Fixation des indemnités de responsabilité des régisseurs titulaires et des divers suppléants comme chaque année. C'est une décision mécanique. Pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°24 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé au 19 avenue du Couchant, cadastré section EV n° 30 formant le lot n° 48 au profit de Monsieur et Madame BAL Jean-François**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bail emphytéotique. C'est une aliénation d'un bien, si vous me permettez, de 224 000 euros sur Hyères. Donc voilà, nous levons donc. Pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°25 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Succession Madame Paulette FENIE - Acceptation de principe d'un legs**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La succession à Madame Paulette FENIE qui fait un legs à la Commune et on la remercie. Le seul problème c'est qu'à un moment donné le legs était de 20 000, mais il n'y avait que 3 600. Donc on en prend acte et de toute façon, l'intention vaut l'action et c'est très important d'avoir des personnes qui sont amoureuses de leur ville et qui y pensent jusqu'au dernier moment. Pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Plan du Pont - Elargissement - Cession par la SA ERILIA d'une emprise de terrain de 11 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle IO 114**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Chemin du Plan du Pont. C'est une cession d'une petite parcelle pour un élargissement d'emprise de 11 m<sup>2</sup>. Pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES -**  
**Acquisition de voirie - ZAC du Pré des Palmiers**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Porquerolles, acquisition de voirie, ZAC du Pré des Palmiers. C'est un passage simplement de voirie privée en voirie publique que nous souhaitons accepter. Cela facilitera l'entretien. Pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°28 - BATIMENTS COMMUNAUX - Construction d'une halle couverte**  
**place Vicomtesse de Noailles - Permis de construire**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Construction d'une halle couverte place Vicomtesse de Noailles. C'est une demande d'autorisation à déposer un permis de construire. Quelques indications puisqu'elles ont été posées en Commission. Quelques indications. Si vous voulez, ceux qui connaissent le terrain de boules savent qu'à un endroit il y a un balisage de 60 m<sup>2</sup> de 30 sur 20 avec des poteaux, enfin des traverses de chemin de fer. L'idée c'est d'avoir une halle couverte mais ouverte qui permette d'accueillir à la fois des marchés paysans, et nous avons eu l'adhésion enthousiaste de Madame PELLEGRINO, des festivités, des places et bien entendu un boulodrome qui permette à toute la population des boules de pouvoir y jouer par temps de pluie, etc. Le matériau, c'est du bois avec un toit transparent. Enfin on n'est pas encore au dépôt de permis, c'est une émission de principe. Couvert mais ouvert. Aucun arbre coupé, bien entendu, mais c'est organisé de telle façon. Et le prix, l'évaluation c'est entre 150 et 200 000 euros et cela permet en tous les cas de donner davantage de vitalité de ce côté de la médiathèque.

Oui Monsieur ?

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, merci. Écoutez, vous avez répondu effectivement à la question parce qu'on s'interrogeait un peu sur le projet de cette halle. Vous y avez répondu, donc c'est parfait. On est tout à fait favorables. Est-ce que pour autant ce projet « obère » le projet qu'il y avait quand même d'évoqué d'une halle concernant la place Denis ou Clemenceau ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La place ?

**M. COLLET** : Denis ou Clemenceau.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je n'ai jamais parlé de halle place Denis ou Clemenceau.

**M. COLLET** : Je savais que cela avait été évoqué.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, en tous les cas je vais vous dire le très grand inconvénient qu'il y aurait, mais je n'ai pas réfléchi avant, c'est que la place Clemenceau, je pense que chacun d'entre nous doit y imaginer des aménagements. C'est nécessaire et on a mis au budget déjà, on commence. Mais tout en gardant la disponibilité parce que l'on sait que ce forum naturel qui accueille des manifestations, si on met quelque chose au milieu on est carbonisé. Donc il faut qu'il y ait des aménagements, des améliorations, des embellissements mais une compatibilité avec une utilisation parfois importante. C'est mon sentiment. Mais je n'ai jamais parlé de halle à Clemenceau, Denis.

**M. COLLET** : On est bien d'accord. Pour autant...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est vous qui avez un projet de halle à Clemenceau Denis. D'accord. Non mais cela peut être une idée intéressante. Je vous dis le petit inconvénient, enfin le gros, à mes yeux.

Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, nous avons demandé en Commission d'avoir accès en tout cas à un document, à savoir ce qui avait été préparé, et nous ne l'avons pas eu. Nous le regrettons.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous ai tout dit parce que je n'en sais pas plus, Monsieur. Aujourd'hui...

**M. SEEMULLER** : Pourquoi l'inscrire à ce moment-là ? Pourquoi l'inscrire à ce Conseil ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Parce que nous avons l'obligation d'avoir une demande de permis de construire. Ensuite si vous voulez, quand le permis de construire est instruit et quand le projet sera finalisé, eh bien je serai à votre disposition pour vous le proposer, étant bien entendu que c'est un permis de construire.

**M. SEEMULLER** : Oui mais c'est le serpent qui se mord la queue, c'est-à-dire que vous nous demandez d'apprécier un projet sans qu'on ait d'autres éléments.



**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Parce que si vous votez non... C'est une autorisation de déposer un permis. Si je n'ai pas votre autorisation. Imaginez que vous la refusiez, je ne vais pas payer un architecte, une réflexion, par exemple, ou lancer un appel d'offres par exemple. Et, comment dirais-je, la prescription est obligatoire parce que c'est un bien public sur un terrain public. Autrement, on ne passe pas les permis de construire ici. Donc c'est l'autorisation de principe de déposer un permis de construire...

Pardon ? Je vous en prie.

Pas d'autres observations ? Je soumetts à votre voix. Qui est pour cette autorisation de principe ? Et deux abstentions. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE par 43 VOIX**  
**2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER,**  
**Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°29 - SIG - Dénomination de voie publique - Rue Léopold REMINDER**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Dénomination de voie publique. L'Adjoint Spécial de La Capte, notamment exploitant du cinéma des Iles d'Or. Il est proposé d'intituler une rue Léopold REMINDER. La localisation, on peut-on la préciser ?

**M. OZENDA** : Oui, il s'agit de dénommer une voie qui est entre la rue des Marchands et la rue de la Darse, donc du nom de Léopold REMINDER, qui a été un Adjoint Spécial de La Capte sous le mandat de Léopold RITONDALE. La place du jeu de boules continue à s'appeler le jeu de boules. Il n'y a que la rue donc entre rue des Marchands, la rue de la Darse où il n'y a pas d'adresse de maisons. Mais on est obligé au niveau de l'adressage maintenant d'avoir des des rues et non pas sur une place avoir toutes les rues autour qui s'appellent le nom de la place. Voilà en fait.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce qui permet d'ailleurs de compliquer la vie. Moi j'ai habité longtemps rue du Docteur Roux-Seignoret. Je suis convaincu que 95 % des Hyérois ne savent pas où c'est. C'est place Clemenceau. C'est-à-dire que moi j'étais, si on ne nous l'imposait pas, plutôt l'idée que quand on est autour d'une place, on est sur une place. On habite place Clemenceau à tel numéro. Alors, on habite Alphonse Denis, on habite rue Docteur Roux-Seignoret, ailleurs et puis après on cherche. Oui c'est sur la place Clemenceau.

Bien, merci beaucoup. On a bien sûr l'accord de la famille. Et c'est vrai qu'il y a une tradition dans cette commune d'anciens adjoints spéciaux. Je pense à notre ami de l'Ayguade. Comment il s'appelait déjà ? Monsieur GOURRIER. Pas d'observations ? Madame, je vous en prie.

**Mme ANFONSI** : Oui, je voudrais simplement poser la question à Monsieur OZENDA, Pour Monsieur REMINDER, c'est la rue où il y avait le cinéma ? Ce n'est pas celle-là ? Tu parlais d'une rue, la rue partait de...

**M. OZENDA** : La galerie marchande après la Darse.

**Mme ANFONSI** : D'accord. Et là il y a une place. D'accord. Au temps pour moi. OK, merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'observations ? Approbation. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°30 - SIG - Dénomination de voie publique - Rond-point du 54ème Régiment d'Artillerie**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur OZENDA, rond-point du 54<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie.

**M. OZENDA** : Le 54<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie, c'est le dernier Régiment d'Artillerie sol air de France et fête cette année le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa présence au sein de la cité hyéroise. Donc à cette occasion, la Municipalité souhaite donner son nom à une voie publique. Et il s'agit donc du rond-point qui est actuellement le rond-point du Moulin Premier sur la RD 559 et qui est entre les deux sites du 54<sup>e</sup>, entre le site de la caserne et du Plan du Pont là-bas Afin de rendre hommage, il est proposé de modifier l'appellation existante du rond-point du Moulin Premier par la dénomination du rond-point du 54<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et à côté du Golf Hôtel. Bien entendu, toutes ces demandes sont instruites et introduites souvent par les anciens combattants . Là le 30<sup>e</sup> anniversaire du 54<sup>e</sup>, c'est intéressant. Voilà, pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°31 - SIG - Autorisation à Monsieur le Député Maire de signer la « CONVENTION CADRE D'ECHANGES ET DE GEO-MUTUALISATION » avec la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Toujours Monsieur OZENDA, la géo-mutualisation.

**M. OZENDA** : Oui, pour le SIG, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a instauré et autorisé la signature d'une convention cadre d'échanges de géo-mutualisation entre les différents partenaires publics de son territoire afin de valoriser les échanges d'informations géographiques sur son territoire, réduire les coûts et utiliser au mieux les fonds publics dans ce domaine et partager l'expérience et le savoir-faire. Donc la présente convention a pour objet de définir la nature des informations transmises et les modalités administratives, juridiques et techniques des échanges. Il s'agit aussi donc de nommer Monsieur AUBERT qui est le chef du service Système d'Informations Géographiques comme correspondant de la Commune au niveau de TPM.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, tout ce qui va dans le sens d'une mutualisation est positif. Pas d'observations ? C'est approuvé. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°32 - COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS ET MOYENS GENERAUX -  
Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la ville  
d'Hyères-les-Palmiers - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2020 -  
Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Commande publique. Achats et moyens généraux, Monsieur DESERVETAZ.

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Quand on dit un marché commun, ce n'est pas une très grande ambition. Un marché commun des photocopieurs !

**M. DESERVETAZ** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous avez compris que CELA va dans le souci de regrouper, mutualiser et aussi de passer par l'investissement plutôt que le fonctionnement. Autant acheter que dépenser en fonctionnement. Pas d'observations ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES PUBLICS - VOIRIE ET  
RESEAUX DIVERS - Installation de pré-enseignes commerciales sur la voie  
publique - Années 2015 à 2020 - Procédure de mise en concurrence**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Voirie et réseaux divers, Monsieur OZENDA. Pré-enseignes.

**M. OZENDA** : Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Pas d'observations ? Madame.

**Mme DEL PERUGIA** : Oui, c'est juste une question. J'aurais aimé savoir si avant de lancer ce marché, la Municipalité avait réfléchi sur un... Ce n'est pas un marché, excusez-moi pour le terme qui n'est pas convenable. Mais est-ce que la Ville a auparavant défini une politique pour qu'il y ait un schéma sur la signalisation de façon à savoir qu'est-ce que la Ville veut prioriser et que les choses se fassent de façon homogène ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Harmonisée.

**Mme DEL PERUGIA** : Est-ce qu'il y a eu une... Mais harmonisée, ça...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Excusez-moi, homogène.

**Mme DEL PERUGIA** : Non. Quand vous dites harmonisée, moi j'imagine que les panneaux effectivement vont être harmonisés. Mais cela va plus loin, ce que je demande. Est-ce que la Ville a réfléchi à ce qu'elle veut prioriser de façon à ce qu'il y ait une politique de signalisation à laquelle devra se référer l'entreprise qui devra remporter le contrat ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je suppose, si vous voulez, comme dans tout marché, il y a un cahier des charges et que ces problèmes qualitatifs sont bien sûr précisés, Madame. Non, non, bien sûr ! En tous les cas, où vous avez complètement raison, c'est d'attirer notre attention. Mais on converge, on essaie d'harmoniser que ce soient les enseignes ou les indicateurs de ce type ou d'homogénéiser, en tous les cas que ce ne soit pas une sorte de dispersion généralisée. Voilà. Très bien.

Sur cette précision, pas d'observations ? Eh bien c'est réputé approuvé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°34 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES PUBLICS - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - Extension et rénovation du jalonnement directionnel routier - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Voirie et réseaux divers. Extension et rénovation du jalonnement directionnel routier. Bon, c'est des fournitures.

**M. OZENDA** : C'est le marché actuel qui arrive à échéance en décembre 2014 et il convient donc de lancer un marché de fournitures de mise en place de la signalisation directionnelle. Ce marché sera passé sous forme de marché à bons de commande pour l'année civile 2015 et renouvelable en 2016, 2017 et 2018. Avec un minimum de 5 000 euros TTC et un maximum de 50 000 euros TTC.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : OK, pas d'observations ? Je vous en remercie. Il est approuvé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°35 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITES PORTUAIRES - Travaux neufs et de réparations - Installations d'électricité, génie civil des réseaux électriques et hydrauliques, et alimentation en eau potable - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ports et activités portuaires, Monsieur OZENDA, pour des travaux.

**M. OZENDA** : Oui, le marché actuel arrive à échéance donc en décembre 2014 aussi. Il convient dès à présent de lancer une procédure en mise en concurrence pour les travaux neufs et de réparation des installations d'électricité, génie civil et réseaux électriques et hydrauliques et en alimentation en eau qui concernent les installations, ouvrages et équipements portuaires. Il convient de lancer la procédure pour 2015, renouvelable 2016, 2017, 2018. Pour ce faire, compte tenu de la récurrence des besoins et du montant des commandes de même nature, il convient d'avoir recours à un appel d'offres ouvert pour attribuer le marché à bons de commande affecté des montants annuels suivants : minimum : 100 000 euros TTC ; maximum : 550 000 euros TTC. Il est précisé que le marché sera scindé en trois lots techniques : lot n° 1, travaux de génie civil ; lot n°2, travaux et réparation d'installations d'électricité ; et lot n° 3, travaux et réparation des réseaux d'eau.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'observations ? Eh bien c'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°36 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES PUBLICS - Entretien des espaces verts de la Fraction de Giens - Marché réservé au titre de l'article 15 du CMP - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Entretien des espaces verts de la Fraction de Giens. Marché réservé. Monsieur DI RUSSO.

**M. DI RUSSO** : Oui, merci Monsieur le Maire. Les marchés d'entretien des espaces verts communaux, arrivent à échéance le 31 décembre. La Commune a décidé de passer pratiquement en régie tout l'entretien des espaces verts, ce qui est quelque chose d'important, on l'a vu avec évidemment le recrutement des contrats d'avenir. Donc, il nous restera simplement l'entretien au niveau de la Fraction de Giens et ensuite l'entretien des espaces communautaires. Voilà.

Pour Giens, on a souhaité dans le cadre de notre politique des handicapés, de réserver la procédure pour la Fraction de Giens à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail. Actuellement, l'entretien est effectué par l'ESAT des Palmiers. Il donne entière satisfaction mais nous sommes obligés de lancer une procédure d'appel d'offres qui sera donc appel d'offres ouvert. Voilà.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Pas d'observations ? Merci, c'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°37 - JURIDIQUE - Constitution d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Constitution d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux. Monsieur CORNILEAU.

**M. CORNILEAU** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la SARL ANIMAL FOCUS qui a introduit un recours indemnitaire contre la Commune. Cette société demande à la Commune de lui verser la somme de 226 929,50 euros dans le cadre de l'annulation d'un salon animalier organisé... qui devait être organisé du 4 au 6 mai 2012. Dans un cadre prudentiel, il convient de ponctionner la somme de 50 000 euros comme cela se fait habituellement dans ces cas-là. Voilà.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Ce n'est pas du tout qu'on n'aime pas les animaux mais il y avait eu une autorisation, puis le règlement intérieur démontrait que ce n'était pas possible pour un problème d'hygiène. Cela a été annulé. Et là ils ont fait un recours mais administrativement c'est un peu compliqué, donc on provisionne pour partie. Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°38 - URBANISME - Taxes - Reconduction de la taxe d'aménagement (TA)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Reconduction de la taxe d'aménagement, Monsieur CORNILEAU.

**M. CORNILEAU** : Oui, pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement, la PLE, et la participation pour aménagement de l'ensemble, la PAE, avait été créée en 2012. Par délibération n° 17 du 16 septembre 2011, la Commune d'Hyères avait instauré la taxe d'aménagement sur son territoire pour une durée de trois ans. Elle arrive... Elle expire au 31 décembre 2014. Il y a lieu de la reconduire dans les mêmes termes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée, ce coup-ci, indéterminée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : OK, très bien. Ce qui n'empêchera pas de la modifier si nécessaire mais on n'est pas obligé de refaire tous les trois ans la même chose. Pas d'observations ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°39 - LOGEMENT - Opération Cœur de Ville (OPAH - RU 2012/2017) - Cinquième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Opération Cœur de Ville. C'est une demande de remboursement. Madame GALLART.

**Mme GALLART** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'observations ? C'est une avance de trésorerie qui nous est remboursée. Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°40 - LOGEMENT - Modification du règlement d'attribution des subventions communales au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Modification du règlement d'attribution des subventions communales au titre de l'OPAH-RU. Madame GALLART.

**Mme GALLART** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Ce sont des ajustements qui nous paraissent nécessaires à nos services. Pas d'observations ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°41 - LOGEMENT - Convention de délégation des réservations de logements sociaux au titre du contingent préfectoral - Modification de la délibération**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Conventions de délégation de réservation de logements sociaux. Vous me permettez, Madame GALLART, de dire très vite qu'il y avait une petite erreur dans une délibération précédente puisqu'il y avait marqué : « contingent 30 et 25 % pour les constructions à venir ». On corrige à 25 % à la demande du Préfet pour que la délibération soit valable. Mais c'est toujours la même idée. Ce qui est confirmé c'est qu'on bénéficie de la dotation préfectorale pour l'affectation des logements sociaux. Pas d'observations ? C'est purement une précision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°42 - EAU LITTORAL PROPRIÉTÉ - Continuité de cheminement le long du littoral - Anse de la Potinière - Demande d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime auprès de l'État et autres démarches administratives**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame AUDIBERT, continuité de cheminement le long du littoral.

**Mme AUDIBERT** : Merci Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Résumez-le.

**Mme AUDIBERT** : Oui, oui je vais résumer. Donc, il s'agit de l'Anse de la Potinière. Il y a une possibilité de cheminement le long de la Potinière en continuité de l'enrochement qui existe actuellement. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime auprès des services de l'État pour la construction d'un piétonnier en enrochement dans la continuité de celui qui existe ; et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette concession et aux différentes démarches administratives autorisant la réalisation de ce piétonnier.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous savez qu'une passerelle a été réalisée du côté de la Potinière. Le seul problème, c'est que cela entraînait un conflit entre les gens qui la prenaient et les gens qui habitaient parce qu'elle était très haute. J'ajoute que le coût d'installation et de retrait était extrêmement élevé, de l'ordre de 50 000 euros par an. Donc l'idée a été de regarder avec les services de l'État s'il y avait la possibilité de faire cet enrochement continu du chemin littoral. C'est donc l'option que nous avons retenue et que nous demandons d'approuver. Pas d'observations ? Oui, Madame.

**Mme DEL PERUGIA** : Juste une question. Le sentier du littoral, au niveau du financement, c'est TPM ou c'est la Ville ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est TPM. Pas d'autres d'observations ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°43 - ECONOMIE TOURISME EMPLOI - Approbation du dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme d'Hyères les Palmiers en catégorie 1 - Autorisation à Monsieur le Maire de l'adresser au Préfet**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur DALMAS, approbation du dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1.

**M. DALMAS** : Merci. Le système actuel de classement des Offices de Tourisme avec un système par étoiles vient à échéance fin 2014. Il est remplacé par un système à trois niveaux : 1, 2, 3. 1 étant le meilleur et 3 le plus simple. Et donc nous remplissons les conditions pour candidater en catégorie 1 compte tenu des services offerts par l'Office et également de la labellisation qualité que nous avons obtenue récemment. Donc nous proposons de proposer un dossier pour être classé en catégorie 1.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Donc on s'adapte à la nouvelle nomenclature qui correspondra à celle qu'on avait, mais on est numéro 1 dans les faits, demain dans le droit, pour notre Office de Tourisme que je remercie pour son action très positive. Pas d'observations ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**



**AFFAIRE N°44 - ECONOMIE TOURISME EMPLOI - Accord local de partenariat  
passé avec le Pôle Emploi - Autorisation à Monsieur le Maire de signer**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Accord local de partenariat passé avec le Pôle Emploi. Monsieur DALMAS.

**M. DALMAS** : Parallèlement au service public de l'emploi et Pôle Emploi, vous savez que fonctionne une cellule d'aide à l'emploi à la Mairie avec satisfaction. Cet accord de partenariat vise à répartir clairement les rôles entre les deux structures pour éviter de faire deux fois le travail. Donc un certain nombre d'échanges sont prévus, de méthodes, d'outils, de rencontres et une nouveauté : nous allons réaliser dans le cadre de cet accord un forum des métiers saisonniers, des emplois saisonniers, probablement au mois de mars. Ce qui sera très utile à la fois pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises, notamment dans le tourisme, qui ont besoin de saisonniers et qui ont un peu de mal à les trouver.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien et on parle des métiers saisonniers pour le privé puisqu'on va essayer quand même de réduire un peu la voilure là aussi. Merci beaucoup. Pas d'observations ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°45 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Service Politique de  
la Ville : Poste d'adulte relais associatif - Participation financière de la ville**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction prévention et sécurité. Service Politique de la Ville. Création d'un poste d'adulte relais associatif. Participation financière de la Ville. Josiane MAI.

**Mme MAI** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame, c'est un sujet qui vous intéresse. Allez-y. Il est intéressant !

**Mme COLLIN** : Juste deux remarques. La première, c'est que nous voudrions rappeler à l'occasion de cette décision de création de poste que des précédents événements tragiques qui se sont déroulés au Val des Rougières ne sont pas de nature à convaincre du bien-fondé de l'existence d'un tel poste.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous pouvez parler plus fort ? Excusez-moi.

**Mme COLLIN** : Je dois répéter ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Un peu plus fort, s'il vous plaît.

**Mme COLLIN** : Je voulais, nous voulions rappeler à l'occasion de cette création de poste que les précédents événements tragiques qui se sont déroulés ne sont pas de nature à nous convaincre du bien-fondé de l'existence d'un tel poste. Bien. Et surtout, deuxième remarque, c'est qu'à l'occasion de son contenu, ce poste en fait est à lourdes responsabilités et qu'il est curieux qu'aucune qualification pour le tenir, justement, ne soit requise. Faciliter le dialogue entre les générations, renforcer la fonction parentale, aider à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne, développer la capacité d'initiative et développer des projets dans le quartier et la ville, il me semble que c'est plutôt le travail d'éducateurs spécialisés et de gens justement qualifiés. Et je ne comprends pas pourquoi ce poste ne demande pas précisément de qualification.

Donc c'est pour ces deux raisons que nous nous abstenons là-dessus en précisant, Monsieur le Maire, que vous avez évoqué lors d'une réunion de l'ensemble des CIL très récemment que vous souhaitiez implanter un poste de police au Val des Rougières et vous l'avez confirmé tout à l'heure. À cette mesure-là, nous serons favorables. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je n'ai pas entendu la fin. À quoi ? Non, oui d'accord, cela j'ai bien compris.

Bon, pas de commentaire particulier de ma part. Ça s'inscrit dans la politique, si vous voulez, d'accompagnement dont nous avons parlé. L'État décide d'en créer auprès d'une association, on complète pour qu'il ait la possibilité. Pour le reste, je ne commenterai pas. Je pense qu'il n'y a pas d'effet de causalité en termes de liaison entre la personne qui est morte et le contexte de Val des Rougières.

**Mme COLLIN** : Il s'agit de la personne qui tenait plus ou moins ce poste et qui a tué sa femme.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ah oui, mais là vous savez... Bon oui, c'est pour ça que nous resterons très vigilants pour choisir. On prendra un célibataire.

**Mme COLLIN** : Ce n'était pas quelqu'un donc de qualifié, pas quelqu'un qui gardait son calme apparemment. Ce n'était pas une personne....

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, non, mais vous savez, cela ne justifie rien. Et c'est vrai qu'on l'a beaucoup regretté mais bon. Voilà. OK. Madame, je vous en prie, on ne va pas débattre deux heures d'un sujet pareil. Allez-y.

**Mme DEL PERUGIA** : Moi, je vais m'inscrire complètement à l'opposé de l'intervention précédente. Je trouve très positif que la Ville aide l'association dans le cadre de cet emploi. Est-ce que la Ville ... ? Parce que les 12 000 euros c'est ponctuel ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non. On complète à 5 000 euros et si vous voulez, il y a un fonds d'amorçage, parce qu'il y a des choses autour. On ne va pas lâcher dans la nature quelqu'un. Mais ultérieurement, ce sera le complément de 5 000 euros qui sera donné. Mais c'est noyé dans la subvention que l'on donne à l'association Massillon, qui fera des choix. On donne à l'association Massillon, au Relais Culturel, à l'APS des sommes beaucoup plus importantes que cela. Mais ce sera un élément essentiel.

**Mme DEL PERUGIA** : C'était ma question.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ça nous paraît très important. D'abord, comme vous l'avez remarqué, on en a perdu un, j'allais dire par causalité, celui qui a eu un geste malheureux, enfin plus que malheureux. C'est très important d'avoir des personnes issues du quartier parce qu'on leur parle, ils sont informés, ils ont le vécu. Et bien entendu, la personne qui sera retenue en accord avec les services de l'État sera quelqu'un dont nous espérons qu'il sera incontestable. Bien, pas d'autres observations ? Je vous remercie de votre approbation.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### AFFAIRE N°46 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Société Publique Locale Méditerranée - Rapport d'activités 2013 - Communication au Conseil Municipal

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Société Publique Locale. C'est donc la communication qu'ils doivent nous faire dans le rapport d'activité. Je voudrais simplement faire une observation si vous voulez. Est-ce qu'il y a des observations d'abord sur... ? Oui, Madame.

**Mme DEL PERUGIA** : Oui, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai déjà dit précédemment, ce n'est pas la peine, tout le monde a entendu. Sur les autres projets dont s'occupait la SPL, j'ai vu qu'il existait des comités de contrôle pour chaque projet. Dans la mesure où le projet de La Crestade n'est quand même pas forcément bien avancé mais on a déjà signé deux fois avec la SPL, on a déjà été facturés par la SPL pour le projet de La Crestade, est-ce que la Ville a mis en place un comité de contrôle ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien, écoutez, le comité de contrôle, entre nous, c'est le Maire et l'exécutif ! Je vais reprendre La Crestade Demi-Lune. D'abord, vous dites qu'il n'est pas avancé. Ça a beaucoup avancé. C'est vrai que cela ne l'était pas mais cela a beaucoup avancé. Et cela a avancé notamment par le fait que j'ai fait renoncer à l'aménageur à un prélèvement de 2 700 000 sur la Commune. C'était un peu la première fois que je voyais cela, c'est-à-dire que les participations étaient offertes par la Commune à l'aménageur et pas l'inverse. Alors, c'est vrai que c'était lié à un certain nombre d'aménagements sur lesquels nous sommes revenus. Mais voilà, quand il y a une volonté politique, qu'elle aille dans un sens ou dans l'autre, les choix ne sont pas libres et le contrôle existe.

**Mme DEL PERUGIA** : J'ai une dernière question. Monsieur POLITI en 2011 avait parlé d'un écoquartier. Est-ce que c'est toujours d'actualité sur La Crestade Demi-Lune ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ecoutez, en tous les cas, cette préoccupation sera présente. Ecoquartier, c'est un mot à la mode qui ne veut strictement rien dire entre nous. Non, non mais bon, écoquartier, espace multimodal, changement truc, bon, OK. Il faut qu'il y ait la meilleure approche environnementale dans cet environnement. On essaiera de faire pour le mieux. Pour le reste, ce ne sera pas un laboratoire écologique. Je vous rappelle que vous ne pouvez pas à deux moments d'intervalle dire qu'il faut créer des logements sociaux mais les supprimer pour que l'écologie soit totalement préservée.

**Mme DEL PERUGIA** : Ce n'est pas incompatible.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, ce n'est pas incompatible mais le territoire est limité. C'est-à-dire que si chaque fois qu'il y a des logements sociaux qui sont créés sur une commune, on dit : « On ne peut pas le faire, il y en a trop », on finira par ne plus rien faire. On ne les fera pas sur le site de Giens ou dans les marais. Donc c'est vrai que La Crestade est un lieu privilégié, comme la ZAC des Rougières, pour avoir quand même une densité urbanistique importante, alors que d'autres quartiers ne doivent pas avoir leur densité importante parce qu'ils ont déjà une existence. Mais quand on construit... cela n'empêche pas d'avoir la préoccupation, Madame. Non mais ça n'empêche pas. Mais ce que j'ai un peu peur, c'est que dans les revues spécialisées on vous dit écoquartier, voilà. C'est un quartier où les réalisations qui tiendront en compte majeur des problèmes environnementaux et des problèmes énergétiques.

Voilà. C'est une communication. S'il n'y a pas d'autres observations, je vous en remercie.

#### **Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

#### **AFFAIRE N°47 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Rapport d'Activités 2013 - Communication au Conseil Municipal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Communauté d'Agglomération TPM, Monsieur ROUX, Premier Adjoint, sur le rapport d'activité.

**M. ROUX** : Vous l'avez tous lu. À l'époque je n'étais pas élu puisque c'est celui de 2013. S'il apporte des remarques et des questions, on essaiera de vous répondre. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, Monsieur ?

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, il est 12h24 et on a entre les mains le rapport de l'Agglomération toulonnaise. C'est un rapport important puisqu'il rend compte de l'activité et on est depuis quatre heures en réunion sur un ensemble de sujets. Je le regrette infiniment.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous savez qu'on est à un rythme de Conseil Municipal extrêmement élevé. Non mais je vous le dis quand même.

**M. SEEMULLER** : Non mais Monsieur le Maire, je suis convaincu que votre fonction est extrêmement difficile.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, mais ce n'est pas ce que je dis.

**M. SEEMULLER** : Mais ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a des priorités et puis après il y a des questions qui sont importantes mais moins prioritaires. Cette question-là, elle est prioritaire. Alors notre groupe va prendre un peu de temps mais cela nous paraît nécessaire. D'abord on souhaiterait, si je peux me permettre, que le Président de l'Agglomération puisse venir dans notre assemblée pour venir nous expliquer quelle est sa stratégie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il n'y a pas de problème, je transmettrai l'invitation.

**M. SEEMULLER** : Parce qu'au regard de ce rapport, je ne sais pas s'il sait que la troisième commune de son Agglomération s'appelle Hyères et qu'on peut y investir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je pense qu'il aura des éléments pour vous répondre. Mais en tout cas, des éléments encore plus élaborés pour l'avenir puisque sauf si vous avez été inattentif mais vous ne l'êtes jamais, j'ai indiqué tout à l'heure les 880 000 euros qui viennent d'être programmés, les 570 000 pour les zones d'activités et l'engagement très fort et le travail permanent qui est en train d'être réalisé aujourd'hui sur la ZAC du Roubaud.

Pour le reste, nous avons exactement les contingents des autres communes et la volonté du Président de l'Agglomération a été de ne pas baisser les dotations pour les communes en termes de fonctionnement cette année. Pour le reste, on l'invitera et il répondra. Il n'y a pas de problème.

**M. SEEMULLER** : Je vous remercie de cette information. Elle figurera bien entendu au compte rendu.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr.

**M. SEEMULLER** : Il n'en est rien dans la plaquette.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est la plaquette de 2013, Monsieur.

**M. SEEMULLER** : Pardon ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est 2013.

**M. SEEMULLER** : Peu importe. Je vais vous donner quelques explications parce que l'on parle quand même de 380 millions d'euros. 900 agents. Ce rapport n'a pas d'objectifs, n'a pas d'indicateurs, n'a pas de budget. On a deux chiffres pour l'ensemble du budget. Deux chiffres. Sur l'introduction, sur neuf exemples, sept concernent Toulon. Un Ollioules. Un La Valette. Hyères n'existe pas. Sur les transports, le premier budget de l'Agglomération, le premier budget – et je le dis et je me réjouis d'ailleurs du travail que nous faisons maintenant sur le transport – rien sur Hyères. Rien. Sur l'assainissement, troisième budget, on évoque les Maurels avec une étude reportée, l'Almanarre en est une. Rien d'autre. Et je ne vais pas ici expliquer les préoccupations des Hyérois sur cette question d'assainissement. Sur la culture, on se réjouit que la Villa Noailles bénéficie du soutien. Point positif. Sur l'environnement, 23 millions, le contrat de baie c'est Toulon, je n'ai pas vu pour Hyères, comment dire, d'informations particulières. Sur la voirie, 6,4 millions...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Sur l'environnement, vous n'oubliez pas les Salins.

**M. SEEMULLER** : Les Salins, exact.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un détail important.

**M. SEEMULLER** : Exact, à compléter. Je l'avais noté.

Sur la voirie, 6,4 millions. Je n'ai rien vu sur Hyères. Il se passe certainement des choses mais ce que je veux dire, c'est que ce rapport tel qu'il est aujourd'hui rédigé, je dirais, il est inacceptable pour notre collectivité. Je le dis parce que je l'ai lu. Ce que vous me dites me conforte.

Sur les sports, je regrette l'abandon du bateau et en tout cas sa non-reconversion dans le cadre d'un championnat qui reste un championnat identifiable pour une ville qui porte quand même la voile et la compétition sportive...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, oui, mais enfin à un moment donné, il faut faire des choix, Monsieur SEEMULLER.

**M. ROUX** : Excusez-moi, Monsieur SEEMULLER, je vais vous répondre.

**M. SEEMULLER** : Je vous en prie.

**M. ROUX** : Vous voulez bien éteindre s'il vous plaît ? Là vous parlez de l'avenir, vous parlez en ce qui concerne... Tout ce que vous avez dit, c'est l'avenir. Là, c'est le passé. Donc on s'est cassé la tête pendant la campagne électorale, vous étiez de ceux-là, Monsieur SEEMULLER, de dire qu'Hyères n'avait pas eu ce qu'il fallait de TPM dans le mandat précédent. On va faire un audit et on verra ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire. Mais tout ce que vous dites, nous sommes bien conscients qu'il y a des choses à faire à TPM, avec, et je le précise, un nombre d'élus qui sera divisé par deux pour ce mandat. Donc si vous voulez, les élus vont être obligés de s'investir de plus en plus dans TPM. Et c'est ce que nous comptons faire, Monsieur SEEMULLER. Mais là, nous vous demandons tout simplement d'approuver ce rapport. Ce n'est pas la prospective, l'année prochaine. Comme l'a dit Monsieur GIRAN, Monsieur GIRAN a déjà obtenu un certain nombre de subventions qui n'existaient pas l'année dernière, donc nous allons travailler pour ça. Mais là vous ne pouvez pas critiquer un rapport...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, moi ce que je vous propose, on fera une réunion, je vous l'assure. Et quand je le dis, ce n'est même pas la peine que ce soit au procès-verbal parce que je tiens mes engagements. On fera une réunion complète sur TPM, une réunion de travail, on ne va pas faire trois jours... sur TPM où je ferai venir le Président et le Directeur des Services, vous permettez, parce que si vous voulez il ne faut pas non plus se tromper d'institution. Le Président de TPM, il rend des comptes à toutes les communes au Conseil d'Administration de TPM. Mais en revanche je lui en parlerai, je demanderai au minimum au Directeur Général des Services de venir avec ses collaborateurs et on fera un tour complet et je crois que ça peut être utile. Donc, l'engagement est pris.

**M. SEEMULLER** : Très bien, très bien. Je souhaite simplement... Je m'excuse mais ce n'est pas un petit sujet, et je regrette...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, non ! C'est un grand sujet.

**M. SEEMULLER** : La perception qu'on peut avoir du développement de TPM au regard de ce que va devenir la Métropole et la place que doit occuper notre collectivité aujourd'hui n'est pas définie, n'est pas définie dans la tête de ceux qui sont aux responsabilités. Elle doit l'être. C'est notre responsabilité de faire comprendre que les enjeux qui touchent Hyères et les communes à l'est de l'Agglomération sont aussi importants que le Pôle Mer qui se développe à Ollioules. Dans aucun document qui nous a été transmis, les plus de 1 000 pages que nous avons eues pour ce Conseil-là, il apparaît clairement notre ambition. C'est ça l'enjeu, Monsieur.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, non mais bien sûr, bien sûr. OK. Il n'y a pas de vote.

#### **Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

#### **AFFAIRE N°48 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal du Pôle Touristique Golfe des Iles d'Or- La Provence d'Azur. Rapport d'activités 2013 - Communication au Conseil Municipal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si vous permettez, je vais vous dire ce que je pense. Je pense qu'un syndicat intercommunal qui à l'origine comptait les communes de La Londe, Carqueiranne, Pierrefeu, Le Pradet et Hyères, est très positif puisqu'il essaye de mettre en musique un territoire autour de problèmes touristique, agricoles et terroir. La Londe est sortie il y a quelques années. La Crau a failli y rentrer il y a six mois puis finalement à hésiter devant le pas de porte même s'il n'y avait pas de droit d'entrée. La Chambre d'Agriculture a été très favorable à un projet que nous avons initié, enfin reconduit, prolongé, amélioré avec Madame Simone CHAMBOURLIER. Et puis ses contraintes financières font qu'elle souhaite bien nous donner des conseils, mais ne participer en rien au fonctionnement et investissement. Et la Ville de Carqueiranne nous a écrit en disant que ce projet de création d'une Maison du Terroir où on mettrait en valeur les produits locaux, qu'ils soient agricoles ou artisanaux, avec ce lieu exceptionnel d'arriver par l'autoroute et d'accès par l'intérieur, je le rappelle, avec l'autorisation obtenue des services de l'État, on me répond, et je respecte le choix du Maire de Carqueiranne, qu'on ne fait rien et que ce projet ne l'intéresse pas. Bien.

J'en tire les conséquences et j'ai donc animé une réunion récente où j'ai dit les choses suivantes : nous allons refaire une réunion dans quinze jours, trois semaines. Réfléchissez bien à Pierrefeu et au Pradet, mais un syndicat intercommunal n'a pas comme seule vocation – et je remercie Madame CHAMBOURLIER, qui est la principale victime éventuelle, de l'avoir compris – de donner des prébendes à des élus. La seule fonction aujourd'hui de beaucoup de syndicats, mais celui-là est identifié, c'est de donner des indemnités à des élus. D'ailleurs, certains disent que cela ne les intéresse pas, ils n'ont pas demandé d'en sortir. Cherchez l'erreur.

Eh bien je vais mettre les gens devant leurs responsabilités. Et je vous le dis, il n'y a pratiquement que ce projet qui est possible. Si d'aventure certains le rendent impossible pour maintenir le reste, je demanderai la dissolution du syndicat et d'en sortir. Parce qu'on est en train de faire un peu n'importe quoi. Il y a des exemples qui sont un peu difficiles dans les syndicats intercommunaux qui ne sont pas dans un cadre de TPM ou qui n'ont pas de vocation. Certains l'ont complètement. Il y en a un où récemment ont été payés des voyages à Paris à tous les membres du syndicat pendant deux jours parce qu'il y avait le Congrès des Maires. Ce n'est pas la vocation naturelle d'un syndicat. Je me suis élevé fortement contre ce genre d'habitudes ou de dérives. Donc voilà, là on est devant un problème de responsabilité.

On a un lieu magnifique qui ne demande pas beaucoup pour être bien réhabilité. On a l'accord par exemple du syndicat de Madame PELLEGRINO qui est très enthousiaste et avec les agriculteurs que j'ai reçus pour venir y exposer, y valoriser l'agriculture locale. J'ai l'accord de Michel GUEIRARD le Président de la SICA pour valoriser les fleurs locales. On pourrait tout à fait compléter les produits artisanaux. Et puis si d'autres communes, et je souhaite qu'elles participent, que ce soit Pierrefeu qui a notamment dans le domaine viticole ou Le Pradet dont j'ai appris dans la discussion qu'il était spécialiste des escargots, non écoutez, valorisons tout cela. Il y a nos vins des Borrels dont DI RUSSO n'a pas encore parlé. Voilà.

Et si on fait quelque chose, ça vaut le coup. Si c'est simplement pour avoir des portes fermées et se réunir une fois par mois ou tous les deux mois pour dire « bon on ne s'est pas oublié », je crois qu'il faut penser à se retirer. En tous les cas, que chaque commune prenne ses responsabilités. Et si d'aventure cela était dissous, nous, Commune d'Hyères, pourrions de façon autonome, mais tout en ouvrant bien sûr à l'accueil, à la collaboration d'autres acteurs économiques locaux, essayer de valoriser ce site. Je ne crois pas qu'on puisse assumer la responsabilité de ne rien faire et simplement de percevoir des indemnités.

Madame.

**Mme DEL PERUGIA** : Je suis heureuse d'entendre votre discours. Je trouve que vous n'allez pas assez loin parce que vous laissez quand même la possibilité...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous savez, écoutez, quand les gens vont lire ça dans le journal, ils vont dire : « Vous allez un peu loin ».

**Mme DEL PERUGIA** : C'est très bien, mais vous laissez quand même la possibilité à ce syndicat de continuer d'exister si par bonheur les communes finalement décidaient de répondre à notre demande de projet de la Maison du Terroir. Je ne crois pas que ce soit utile. Nous sommes dans une nécessité de mesures d'économies. Ces syndicats nous coûtent très cher, vous l'avez dit vous-même. Ils servent...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame, écoutez-moi, on a donné zéro subvention à ce syndicat cette année...

**Mme DEL PERUGIA** : Formidable !



**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Parce qu'il avait des réserves. Mais ce n'est pas la peine de les épuiser uniquement pour ce truc-là, vous voyez.

**Mme DEL PERUGIA** : Non mais c'est normal qu'ils aient des réserves parce qu'on leur donne des subventions mais il n'y a pas de projet, il n'y a pas grand-chose qui se développe. Vous n'avez pas parlé du projet de transport que ce syndicat voulait développer et qui n'a pas pu voir le jour parce qu'en fait, on rentre dans les compétences de TPM. Donc TPM s'y est opposé. Voilà.

Donc je ne vois pas franchement l'intérêt de maintenir ce syndicat intercommunal en particulier, mais d'autres également, sachant que quand même 33 % des dépenses de fonctionnement, ce sont les indemnités pour les élus. Donc, je crois quand même qu'il faut qu'on prenne nos responsabilités. On est dans le cadre de mesures budgétaires strictes, on doit faire des économies. Sortons de ce syndicat et montons ce projet de la Maison de Terroir. Il est nécessaire, il est intéressant et je crois que nous pouvons faire tout seul.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame, d'abord il faut rappeler, si vous voulez, qu'on ne sort pas d'un syndicat intercommunal comme ça. Il faut l'accord des autres communes. Ce qui voudrait dire d'ailleurs, ce serait un paradoxe, qu'on souhaiterait sortir pour faire quelque chose et on nous empêcherait de sortir pour ne rien faire. Donc vous voyez, on est dans une pièce de LABICHE, là. Bon, voilà.

Je veux simplement que chacun, chaque collègue Maire, et ce sont tous des amis, prenne ses responsabilités et dise oui ou non, voilà. Ce n'est pas un problème. Mais le projet lui-même étant intéressant, je préfère le mener de façon collective parce qu'on a besoin des tulipes de Carqueiranne, des escargots du Pradet et du vin de Pierrefeu. C'est sympa. Je veux dire, on élargit la carte et je crois que cette solidarité intercommunale est intéressante. Sauf qu'à un moment donné, il faut dire oui ou non, mais pas : non mais je reste. En tous les cas c'est mon sentiment.

S'il n'y a pas d'autres observations, c'était un rapport d'activité. Je n'ai pas beaucoup parlé du passé parce qu'il n'y a rien dire, j'ai donc parlé du présent et éventuellement de l'avenir. Merci de m'avoir écouté.

**Délibération ne donnant pas lieu à un vote**

**AFFAIRE N°49 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PORTS - PORT SAINT PIERRE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière - Modification**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Quelques délibérations qui sont un peu institutionnelles. Vous savez que Monsieur FELTEN exerçait les fonctions d'Adjoint à la sécurité, circulation, stationnement, défense ; que désormais la délégation est assurée pour la sécurité, circulation, stationnement par Monsieur GELY et pour la défense par Monsieur ROUX. Monsieur FELTEN avait été désigné dans pas mal de commissions. Pour toutes les commissions qui ne relevaient pas des compétences strictes de l'Adjoint, je souhaite que Monsieur FELTEN reste dans ces commissions, et elles sont importantes : commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public, commission des services publics locaux, 3<sup>e</sup> commission municipale et école Excelsior.

Pour toutes les commissions qui relèvent de la délégation, il est utile pour l'efficacité de fonctionnement que ce soit Monsieur GELY qui le remplace poste pour poste. Je propose donc concernant le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du port Saint-Pierre que Monsieur GELY remplace Monsieur FELTEN : que pour le comité consultatif du commerce non sédentaire, ce soit la même chose ; et enfin, pour le correspondant défense, que ce soit Monsieur ROUX qui a désormais la délégation qui le remplace, et de la même façon pour le Syndicat Intercommunal de la Piste Cyclable, problèmes de circulation, substitution de Monsieur GELY à Monsieur FELTEN.

Voilà les propositions que je vous sou mets. Est-ce qu'il y a des observations ? Pardon ? Non, c'est autre chose. Oui, Madame ?

**Mme TROPINI** : Oui, merci Monsieur le Maire. En ce qui concerne ces questions, ça concerne uniquement la majorité, donc notre groupe ne prendra pas part au vote.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas de problème. S'il n'y a pas d'autres observations, qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien c'est adopté à la majorité. Merci beaucoup.

**ADOPTÉE par 31 VOIX**

**1 CONTRE : Monsieur Eric FELTEN**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°50 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMITE CONSULTATIF DU COMMERCE NON SEDENTAIRE - Désignation des membres du Conseil Municipal - Modification**

**ADOPTÉE par 31 VOIX**

**1 CONTRE : Monsieur Eric FELTEN**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°51 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un correspondant défense - Modification**

**ADOPTÉE par 31 VOIX**

**1 CONTRE : Monsieur Eric FELTEN**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°52 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE LA PISTE CYCLABLE - Désignation des représentants  
du Conseil Municipal - Modification**

**ADOPTÉE par 31 VOIX**

**1 CONTRE : Monsieur Eric FELTEN**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI,  
Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT,  
Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte  
DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°53 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COLLEGES ET  
LYCEES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil  
d'Administration - Modification**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Une dernière délibération concerne les collèges et lycées. C'est la désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration. Simplement, il y avait avant dans les textes deux représentants de la Commune, il n'y en a plus qu'un et donc je propose pour le collège Jules Ferry, titulaire Madame MAI, suppléante Madame LUCIANI ; Gustave ROUX, Madame LUCIANI, suppléant CORNILEAU ; Marcel Rivière, titulaire Madame PARENT suppléante Madame LUCIANI ; lycée Jean Aicard, Monsieur CARRASSAN, suppléante BERNARDINI ; lycée Costebelle, titulaire Monsieur BACCI, suppléante Madame LUCIANI ; et lycée du Golf Hôtel, titulaire Madame MARINO, suppléante Madame MONTENAY. C'est un ajustement à la baisse compte tenu des textes. S'il n'y a pas d'opposition, ces nouvelles affectations sont entérinées. Je vous remercie pour ce long mais important Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**SÉANCE LEVÉE À 12 H 41.**

